

Internationale de l'Éducation  
**GUIDE**  
2016

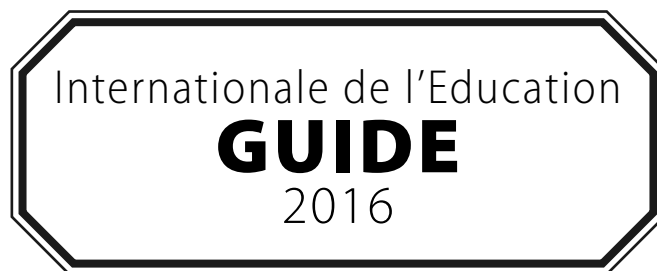


Ecole primaire (Togo) © Reporters / bsiip\_batch26RM, 2014



Education International  
Internationale de l'Éducation  
Internacional de la Educación





## Table des matières

<b>Avant-propos</b>	<b>3</b>
<b>Bureau Exécutif</b>	<b>5</b>
<b>Secrétariat</b>	<b>9</b>
<b>Constitution de l'IE</b>	<b>13</b>
<b>Règlements de l'IE</b>	<b>21</b>
<b>Règlements de l'IE Afrique</b>	<b>31</b>
<b>Règlements de l'IE Asie-Pacifique</b>	<b>35</b>
<b>Règlements de l'IE Amérique Latine</b>	<b>35</b>
<b>Règlements de l'IE Europe</b>	<b>42</b>
<b>Règlements de l'IE pour la structurs pour les pays arabes</b>	<b>53</b>
<b>Liste des pays et territoires par région</b>	<b>53</b>
<b>Organisations membres</b>	<b>54</b>
<b>Répertoire des Global Unions (GU)</b>	<b>100</b>



# Avant-propos

En tant que Fédération syndicale mondiale représentant les enseignants et les travailleurs de l'éducation à travers le monde, l'Internationale de l'Education rassemble plus de 394 syndicats nationaux dans 171 pays et territoires. Nos 32 millions de membres travaillent dans tous les niveaux du secteur de l'éducation, du préscolaire aux études supérieures.

Les activistes de l'IE travaillent dans chaque coin du globe pour réclamer le respect des droits des travailleurs et des libertés fondamentales, pour demander des conditions de travail et d'apprentissage décentes, et pour insister pour que les gouvernements fournissent une éducation gratuite et de qualité pour tous.

Ce Guide est votre guide vers les personnes et les politiques qui font de l'IE une force dynamique sur la scène éducative mondiale.

Vous y trouverez notre Constitution et notre Règlement intérieur; les coordonnées de dirigeants mondiaux, régionaux et nationaux; la liste de nos organisations membres; de même qu'une liste pratique des acronymes utilisés communément. Je pense que vous trouverez qu'il s'agit d'une ressource des plus utiles.

Veillez noter que toutes les données continues dans le Guide sont celles à jour au moment de l'impression. Toutefois, dans le monde rapide du syndicalisme mondial, l'information peut très vite devenir obsolète.

Je vous invite à consulter le site Internet de l'IE pour accéder à l'information la plus récente. Veuillez vous rendre sur: [www.ei-ie.org](http://www.ei-ie.org)

Solidairement vôtre,



Fred van Leeuwen  
Secrétaire Général



# Bureau exécutif de l'Internationale de l'Education 2015-2019

## Présidente

Mme Susan Hopgood

*AEU Australia*  
PO Box 1158  
Southbank, Victoria 3205  
Australie  
Tel: +61-39-693.18.00  
Fax: +61-39-693.18.05  
Courriel: [shopgood@aeufederal.org.au](mailto:shopgood@aeufederal.org.au)

## Secrétaire Général

M. Fred VAN LEEUWEN

*EI - Education International*  
5 Bd. du Roi Albert II  
1210 Bruxelles  
Belgique  
Tel: +32-2 224 06 11  
Fax: +32-2 224 06 06  
Courriel: [fred.vanleeuwen@ei-ie.org](mailto:fred.vanleeuwen@ei-ie.org)

## Vice-Présidentes et vice-présidents

Mme Lily ESKELSEN GARCÍA

*NEA United States of America*  
Office of International Relations  
1201 Sixteenth Street N.W.  
20036-3290 Washington, D.C.  
Etats-Unis  
Tel: +1 (202) 833.40.00  
Fax: +1 (202) 822.70.23  
Courriel: [leskelsen@nea.org](mailto:leskelsen@nea.org)

M. Roberto FRANKLIN DE LEÃO

*CNTE Brasil*  
SDS-Ed. Venâncio III, Salas 101/106  
CEP 70393-902 Brasilia DF  
Brésil  
Tel: +55 (61) 32.25.10.03  
Fax: +55 (61) 32.25.26.85  
Courriel: [cnte@cnte.org.br](mailto:cnte@cnte.org.br)

M. Mugwena MALULEKE

*SADTU South Africa*  
P.O. Box 6401  
Johannesburg 2001  
Afrique du Sud  
Tel: +27-11-334.48.30  
Fax: +27-11-334.48.38  
Courriel: [mmaluleke@sadtu.org.za](mailto:mmaluleke@sadtu.org.za)

M. Yasunaga OKAMOTO

*JTU Japan*  
Japan Education Hall, Nihon Kyoiku Kaikan  
2-6-2 Hitotsubashi, Chiyoda-Ku  
Tokyo 101-0003  
Japon  
Tel: +81-3-32.65.21.92  
Fax: +81-3-32.30.01.72  
Courriel: [international@jtu-net.or.jp](mailto:international@jtu-net.or.jp)

Mme Marlis TEPE

*GEW Germany*  
Reifenberger Straße 21  
D-60489 Frankfurt am Main  
Allemagne  
Tel: +49 (69) 78.97.30  
Fax: +49 (69) 78.97.32.01  
Courriel: [marlis.tepe@gew.de](mailto:marlis.tepe@gew.de)



## Sièges régionaux

M. Michael OLUKOYA ALOGBA

***NUT Nigeria***

National Teachers' House, Airport Road, Lugbe,  
F.C.T. Abuja  
P.M.B. 516 Garki, Abuja  
Nigéria  
Tel: +234 (9) 671.37.10  
Fax: +234 (9) 672.44.81  
Courriel: [nutnigeria\\_hqtrs@hotmail.com](mailto:nutnigeria_hqtrs@hotmail.com)

Mme Marième SAKHO DANSOKHO

***SYPROS Sénégal***

Bourse du Travail CNTS,  
7 Avenue du Président Lamine Guèye  
B.P. 937, Dakar  
Sénégal  
Tel: +221-33-821.83.81 / +221-77-63.95.401  
Fax: +221-33-821.77.71  
Courriel: [pfesypros@yahoo.fr](mailto:pfesypros@yahoo.fr)

Mme Sonia ALESSO

***CTERA Argentina***

Chile 654, CP 1098  
Buenos Aires  
Argentine  
Tel: +54-11-43.00.54.14  
Fax: +54-11-43.00.86.94  
Courriel: [secgeneral@ctera.org.ar](mailto:secgeneral@ctera.org.ar)

M. Juan DÍAZ DE LA TORRE

***SNTE Mexico***

República de Venezuela 44,  
Colonia Centro, Delegacion Cuauhtémoc  
Apartado Postal 45-691  
CP 06020 México DF, Mexique  
Tel: +52 (55) 55.70.21.26  
Fax: +52 (55) 557.02.53.79  
Courriel: [presidencia@snte.org.mx](mailto:presidencia@snte.org.mx)

Mme Randi WEINGARTEN

***AFT United States of America***

555 New Jersey Ave. N.W.  
Washington D.C. 20001  
Etats-Unis  
Tel: +1-202-879.44.00  
Fax: +1-202-879.45.02  
Courriel: [rweingar@aft.org](mailto:rweingar@aft.org)

Mme Dianne WOLOSCHUK

***CTF/FCE Canada***

2490, promenade Don Reid Drive  
K1H 1E1 Ottawa, Ontario  
Canada  
Tel: +1 (613) 232.15.05  
Fax: +1 (613) 232.18.86  
Courriel: [dianne.woloschuk@sasktel.ca](mailto:dianne.woloschuk@sasktel.ca)

M. Sławomir BRONIARZ

***ZNP Poland***

Ul. Smulikowskiego 6/8  
00-950 Warszawa  
Pologne  
Tel: +48-22-318.92.18 / +48-60-162.27.71  
Fax: +48-22-318.92.19  
Courriel: [prezes@znp.edu.pl](mailto:prezes@znp.edu.pl)

Mme Johanna JAARA ÅSTRAND

***Läraryrbundet Sweden***

P.O. Box 12229  
S-102 26 Stockholm  
Suède  
Tel: +46 87.37.65.00  
Fax: +46 86.56.94.15  
Courriel: [kansli@lararforbundet.se](mailto:kansli@lararforbundet.se)

Mme Francisca L. CASTRO

***ACT Philippines***

2/F Teachers' Center,  
Mines St. cor. Dipolog St., Bgy. VASRA  
Quezon City, Manila  
Philippines  
Tel: +63 (9) 209.22.08.17  
Fax: +63 (2) 453.91.16  
Courriel: [france\\_castro@yahoo.com](mailto:france_castro@yahoo.com)

M. Ram Pal SINGH

***AIPTF India***

41, Institutional Area, Pankha Road, D-Block  
Janak Puri, New Delhi - 110 058  
Inde  
Tel: +91-11-28.52.20.39  
Fax: +91-11-28.52.52.71  
Courriel: [aiptfindia@yahoo.com](mailto:aiptfindia@yahoo.com)



## Sièges ouverts

Mme Okju BAK

***KTU Korea***

2F Hyun-Dai Plaza Bldg.  
Youngdeunpo-dong 5ga 49-1  
Youngdeunpo-gu, 150-986 Seoul  
Corée du Sud (Rép.)  
Tel: +82-2-26.70.93.00  
Fax: +82-2-26.70.93.05  
Courriel: [limdang09@gmail.com](mailto:limdang09@gmail.com)

M. Laurent ESCURE

***UNSA Education France***

87bis, Av. George Gosnat  
F-94853 Ivry-sur-Seine Cedex  
France  
Tel: +33-1-56.20.29.51, +33-6-08.86.42.01  
Fax: +33-1-56.20.29.53  
Courriel: [Laurent.escure@unsa-education.org](mailto:Laurent.escure@unsa-education.org)

M. Luis GRUBERT IBARRA

***FECODE Colombia***

Carrera 13A No. 34-54  
Santafe de Bogotá D.C.  
Colombie  
Tel: +57-1-285.12.21  
Fax: +57-1-285.32.45  
Courriel: [presidencia@fecode.edu.co](mailto:presidencia@fecode.edu.co)

M. Steffen HANDAL

***UEN Norway***

PB 9191 Gronland  
N-0134 Oslo  
Norvège  
Tel: +47 24.14.20.00  
Fax: +47 24.14.21.00  
Courriel: [stehan@udf.no](mailto:stehan@udf.no)

M. Daniel B. LAFRENIÈRE

***CSQ Canada***

9405, rue Sherbrooke Est  
Montréal, Québec H1L 6P3  
Canada  
Tel : +1-514-331.40.16, +1-514-895.49.37  
Fax: +1-514-356.99.99  
Courriel: [lafreniere.daniel.b@lacsq.org](mailto:lafreniere.daniel.b@lacsq.org)

Mme Manuela MENDONÇA

***FENPROF Portugal***

R. Fialho de Almeida 3  
1070-128 Lisboa  
Portugal  
Tel: +351 213.81.91.90  
Fax: +351 213.81.91.98  
Courriel: [fenprof@fenprof.pt](mailto:fenprof@fenprof.pt)

M. Patrick ROACH

***NASUWT United Kingdom***

Hillscourt Education Centre,  
Rosehill, Redal,  
Birmingham B45 8RS  
Royaume-Uni  
Tel: +44-121-453.61.50  
Fax: +44-121-457.62.09  
Courriel: [patrick.roach@mail.nasuwt.org.uk](mailto:patrick.roach@mail.nasuwt.org.uk)

M. Davanand SINANAN

***T&TUTA Trinidad & Tobago***

Corner Fowler Street & Southern Main Road  
Curepe  
Trinidad et Tobago  
Tel: +1 (868) 645.21.34  
Fax: +1 (868) 662.18.13  
Courriel: [gensec.ttuta@gmail.com](mailto:gensec.ttuta@gmail.com)

M. James TWEHEYO

***UNATU Uganda***

Teacher's House  
Plot 28/30 Bombo Road  
Kampala  
Ouganda  
Tel: +256 (414) 34.69.17  
Fax: +256 (414) 25.92.73  
Courriel: [james.tweheyo@unatu.org](mailto:james.tweheyo@unatu.org)



# Secrétariat

## INTERNATIONALE de l'EDUCATION

### El Head Office

5, Bd du Roi Albert II  
1210 Bruxelles, Belgique  
Tel +32 2 224 06 11  
Fax +32 2 224 06 06  
[headoffice@ei-ie.org](mailto:headoffice@ei-ie.org)  
<http://www.ei-ie.org>

### Secrétaires généraux adjoints

Charlie LENNON  
David EDWARDS  
Haldis HOLST

### Finances

Kristel BERGHMANS  
Seifu HABTEMICHAEL  
Olivier ODERMATT  
Stephane PONSARD  
Herilala RIVOSON

### Communications

Claude CARROUE  
Frederick DESTREE  
Andrew KING  
Timo LINSENMAIER  
Helena SCHULZ JIMENO

### Unité Droits humains et syndicaux et égalité

Rebeca SEVILLA  
Dalila EL BARHMI  
Samuel GRUMIAU  
Madeleine KENNEDY-MACFOY  
Jeremie MAGERMANS  
Dominique MARLET  
Nicolas RICHARDS

### Services administratifs

Jean Paul GUTIERREZ ACOSTA  
Petra GWYN-JONES  
Ahmad Zubair KHALIL  
Serge KIKANGALA  
Abigail MOKRA  
Rocio NIETO  
Edwin PIJMAN  
Duncan SMITH  
Wim THOMAERE  
Raphael VAN WOENSEL

### Education, emploi et recherche

Undarmaa BATSUKH  
Jefferson BERRIEL PESSI  
Maria Del Mar CANDELA  
Martin Allen HENRY  
Louise HØJ LARSEN  
Dennis SINYOLO  
Nikola WACHTER  
Antonia WULFF

### Consultants séniors auprès du Secrétaire Général

John BANGS  
Monique FOUILHOUX

### Consultants spéciaux

Angelo GAVRIELATOS (Global  
Response)  
Richard LANGLOIS (E&E)  
Marta SCARPATO (HTURE)  
Steve SNIDER (Communications)

## Europe (CSEE)

5, Boulevard du Roi Albert II,  
1210 Bruxelles, Belgique  
Tel. +32-2 224 06 11  
[secretariat@csee-etuce.org](mailto:secretariat@csee-etuce.org)

### Directeur européen

Martin RØMER

### Coordinatrices régionales

Susan FLOCKEN  
Agnes ROMAN  
Alexandra Katharina RÜDIG

### Personnel

Danielle VERSCHUEREN  
Paola CAMILLI  
Oumnia AÏDI  
Victor BELAUD  
Valeryia DESPAIHNE-CHERNYAK

---

## Afrique

Education International Africa  
24 Tambo Street, East Legon,  
DTD 216, Accra, Ghana  
Tel. +223-21 501 200  
[eirafoffice@ei-ie.org](mailto:eirafoffice@ei-ie.org)

### Coordinatrice régionale principale

Assibi NAPOE

### Coordinatrices régionales et coordinateurs régionaux

Emanuel A. FATOMA  
Richard ETONU ERINGU  
Pedi ANAWI  
Anaïs DAYAMBA  
Peter MABANDE

### Personnel

Franklin DAVSON  
Kpanja V. ISSAKA  
Emmanuel KONE NDENE NTSEPBE  
Rita QUAYNOR  
Esenam TEKPOR  
James BINAN  
Adamou BOUKARI

---

## Asia-Pacifique

Education International Asia-Pacific  
53-B Jalan Telawi Tiga, Bangsar Baru,  
59100 Kuala Lumpur, Malaisie  
Tel. +60-32 28 42 140  
[eiap@eduint.com.my](mailto:eiap@eduint.com.my)

### Coordinatrice régionale principale

Shashi Bala SINGH

### Coordinatrices régionales et coordinateurs régionaux

Sagar Nath PYAKURYAL  
Clemente Rey DOLOT DICHOSO  
Govind SINGH  
Jerome FERNANDEZ  
Pathma KRISHNAN  
Anand SINGH

### Personnel

Saraswathy PILLAI V.  
Vasantha DEVI  
Santhanam SILVARAJU  
Celestine SANTHANASAMY  
Faiqah ANUAR

## Amérique Latine

El Latin America  
Barrio González Lahmann,  
Calle 23 bis,  
Edificio Tenerife Oficina #2.  
San José, Costa Rica  
Tel. +506 22 23 77 97.  
[america.latina@ei-ie-al.org](mailto:america.latina@ei-ie-al.org)

### Coordinateur régional principal

Combertty RODRÍGUEZ GARCÍA

### Personnel

Veronica LEITON SOSA  
Virginia CERDAS AGUILAR  
Jacqueline CALDERON PEREZ  
Gabriel CASTRO LOPEZ

---

## Pays arabes (structure cross-régionale)

El Arab Countries  
Beirut - c/o El  
Liban  
Tel. +961-3 13 73 63  
[huda.khoury@ei-ie.org](mailto:huda.khoury@ei-ie.org)

### Coordinatrice régionale

Huda KHOURY

### Personnel

Amani NEHME



# STATUTS

## STATUTS DE L'INTERNATIONALE DE L'EDUCATION

### Article 1 DENOMINATION

L'organisation est désignée sous le nom de :

- (a) Education International (EI)
- (b) Internationale de l'Education (IE)
- (c) Internacional de la Educación (IE)
- (d) Bildungsinternationale (BI)

### Article 2 BUTS

Les buts de l'Internationale de l'Education sont:

- (a) de défendre la cause des organisations d'enseignants et d'employés de l'éducation, de promouvoir la condition, les intérêts et le bien-être de leurs membres et de défendre leurs droits syndicaux et professionnels;
- (b) de promouvoir, pour tous les peuples et dans toutes les nations, la paix, la démocratie, la justice sociale et l'égalité; promouvoir l'application de la Déclaration universelle des droits de l'homme, par le développement de l'éducation et de la force collective des enseignants et des employés de l'éducation;
- (c) d'obtenir et de maintenir la reconnaissance des droits syndicaux des travailleurs en général et des enseignants et des employés de l'éducation en particulier; de promouvoir les normes internationales du travail, y compris la liberté d'association, le droit de se syndiquer, de négocier collectivement et d'entreprendre des actions revendicatives, y compris de se mettre en grève si nécessaire;
- (d) d'améliorer les conditions de travail et d'emploi des enseignants et employés de l'éducation et de promouvoir leur statut professionnel en général par le soutien à leurs organisations membres et la représentation de leurs intérêts devant l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées et autres organisations intergouvernementales appropriées et compétentes;
- (e) de soutenir et promouvoir les libertés professionnelles des enseignants et employés de l'éducation et le droit de leurs organisations de participer à la formulation et à la mise en oeuvre de la politique de l'éducation;
- (f) de promouvoir le droit à l'éducation pour tous dans le monde, à l'exclusion de toute discrimination et, à cette fin:
  - (i) mettre en oeuvre la constitution et la protection de systèmes éducatifs ouverts, financés et contrôlés par l'Etat et d'institutions universitaires et culturelles visant au développement démocratique, social, culturel et économique de la société et à la préparation de chaque citoyen à une participation active et responsable dans la société;
  - (ii) promouvoir les conditions politiques, sociales et économiques nécessaires pour la mise en oeuvre du droit à l'éducation dans toutes les nations, pour obtenir pour tous des chances égales dans l'éducation, pour l'extension des services publics éducatifs et l'amélioration de leur qualité;
- (g) de propager le concept d'une éducation orientée vers la compréhension et la bonne volonté internationales, la sauvegarde de la paix et de la liberté, et le respect de la dignité humaine;
- (h) de lutter contre toutes formes de racisme, de préjugés ou de discrimination dans l'éducation et dans la société fondées sur le sexe, l'état civil, les tendances sexuelles, l'âge, la religion, les opinions politiques, la condition sociale ou économique ou l'origine nationale ou ethnique;
- (i) d'œuvrer particulièrement au développement du rôle de responsable et à la participation des femmes dans la société, la profession enseignante et les organisations d'enseignants et d'employés de l'éducation;
- (j) de construire la solidarité et la coopération mutuelle entre les organisations membres;
- (k) d'encourager, dans le cadre de leurs organisations, des relations plus étroites entre les enseignants et les employés de l'éducation de tous les pays et à tous les niveaux de l'enseignement;
- (l) de promouvoir et d'aider au développement d'organisations indépendantes et démocratiques d'enseignants et d'employés de l'éducation, particulièrement dans les pays où les conditions politiques, sociales, économiques ou autres entravent l'application de leurs droits humains et syndicaux, l'amélioration de leurs conditions d'emploi et de travail et l'amélioration des services de l'éducation;
- (m) de promouvoir l'unité entre tous les syndicats indépendants et démocratiques tant dans le secteur de l'éducation qu'avec d'autres secteurs et contribuer ainsi à l'expansion future du mouvement syndical international.



### Article 3 PRINCIPES GENERAUX

- (a) L'Internationale de l'Education s'inspire des idéaux de la démocratie, des droits de la personne humaine et de la justice sociale.
- (b) L'Internationale de l'Education est indépendante de tous gouvernements. Elle est autonome et libre de toute ingérence de la part de tous partis politiques, ou groupements idéologiques ou religieux.
- (c) L'Internationale de l'Éducation est associée à la Confédération syndicale internationale (CSI), collabore étroitement avec les autres Fédérations syndicales internationales (FSI) et participe au Conseil des Global Unions. Son association avec la CSI et sa participation au Conseil ne modifient pas son statut d'organisation indépendante et autonome. Ni la CSI, ni le Conseil ne peuvent s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Internationale de l'Éducation. De plus:
  - (i) toute modification de cette relation est soumise à la ratification du Congrès mondial de l'Internationale de l'Education;
  - (ii) l'affiliation des organisations membres à des centrales syndicales nationales doit être déterminée par ces seules organisations.
- (d) L'Internationale de l'Education ne s'ingère pas dans les affaires intérieures des organisations membres. Elle respecte l'autonomie interne et la pluralité d'expression conformément aux principes énoncés dans les présents Statuts.

### Article 4 COMPOSITION

- (a) L'Internationale de l'Education se compose d'organisations d'enseignants et d'employés de l'éducation et de la recherche qui défendent les principes du syndicalisme indépendant et aspirent à mettre en valeur la démocratie, les droits de l'homme et la justice sociale dans leurs nations, à améliorer les conditions de vie et de travail de leurs membres et à faire progresser l'éducation par l'action syndicale;
- (b) Toute organisation nationale composée en majorité d'enseignants et d'employés de l'éducation peut présenter sa demande d'affiliation et sera admise en tant que membre sur décision du Bureau exécutif, sous réserve:
  - (i) de souscrire aux buts et principes énoncés aux articles 2 et 3 et de se consacrer ainsi activement à la défense générale des intérêts professionnels et syndicaux de ses membres;
  - (ii) de s'engager à s'acquitter des obligations découlant de la qualité de membre, telles que les prévoient les dispositions de l'article 6;
  - (iii) d'être, dans la mesure du possible, nationale de par son caractère et son envergure

et représentative des enseignants et/ou autres employés de l'éducation dans le pays; le terme "pays" est défini par rapport à l'appartenance à l'Organisation des Nations Unies; toutefois seront également considérées les demandes émanant d'organisations régionales dans les pays où il n'existe aucun membre national;

Le Bureau exécutif peut accepter des exceptions par un vote à la majorité des deux tiers des membres présents et votant.

- (iv) de pratiquer la démocratie interne dans la désignation de ses dirigeants, la définition de ses buts, de sa politique et de ses activités et dans toute sa gestion et son administration;
  - (v) d'être autonome et indépendante de tout parti politique, gouvernement ou groupement idéologique ou religieux;
  - (vi) de n'être ni affiliée ni officiellement associée à d'autres organisations syndicales internationales d'enseignants ou à leurs structures régionales; cette restriction ne s'applique pas dans les cas d'affiliation à des organismes régionaux autonomes;
  - (vii) de n'être pas déjà membre d'une autre organisation affiliée, auquel cas son admission créerait une double affiliation.
- (c) Si une demande d'affiliation est présentée par une organisation qui opère dans un pays où l'Internationale de l'Education a déjà une organisation membre, le Bureau exécutif consulte la ou les organisations membres concernées avant de prendre sa décision. Si cette décision est contestée, il peut être fait recours au Congrès mondial selon les dispositions du Règlement intérieur. La décision du Congrès mondial est sans appel.
- (d) Seules les candidatures régulièrement autorisées par l'organe directeur de l'organisation candidate sont prises en considération par le Bureau exécutif.
  - (e) L'Internationale de l'Education peut également accueillir au sein d'une catégorie spéciale dénommée « membres associés », telle que définie dans le Règlement intérieur de l'IE, des organisations qui ne satisfont pas à tous les critères d'affiliation mentionnés au point (b) ci-dessus, et ce, durant une ou plusieurs périodes déterminées. Les candidatures pour devenir membre associé seront examinées conformément aux conditions précisées au point (c) et (d) ci-dessus.

### Article 5 COMITE D'EXPERTS SUR LES AFFILIATIONS

- (a) Un Comité d'experts est institué afin de faire rapport au Bureau exécutif sur l'application des critères d'affiliation dans tous les cas où le Bureau exécutif juge un complément d'information nécessaire à la prise de décision ou dans les cas de plainte contre une organisation membre;

(b) Les procédures applicables à l'institution et au fonctionnement du Comité d'experts sont fixées par le Règlement intérieur.

#### **Article 6 DROITS ET OBLIGATIONS**

- (a) Toutes les organisations membres ont les mêmes droits statutaires et sont liées par les mêmes responsabilités statutaires, y compris le paiement des cotisations prévu à l'article 19.
- (b) Dès la date d'admission à l'Internationale de l'Éducation, toutes les organisations membres acceptent les obligations suivantes:
- (i) promouvoir l'intérêt de leurs membres à l'égard des buts et du travail de l'Internationale de l'Éducation;
  - (ii) défendre les intérêts de l'Internationale de l'Éducation;
  - (iii) informer l'Internationale de l'Éducation de toutes les actions importantes entreprises conformément à ses buts;
  - (iv) tenir l'Internationale de l'Éducation au courant des activités nationales.

#### **Article 7 SUSPENSION, EXCLUSION ET RETRAIT D'UNE ORGANISATION MEMBRE**

##### **Suspension d'une organisation membre et examen des plaintes**

- (a) Au cas où, sur la foi d'une plainte déposée par l'organe directeur d'une autre organisation membre ou à l'initiative du Bureau exécutif lui-même, une organisation membre est accusée de violer les Statuts ou de n'y être plus conforme, le Bureau exécutif renvoie la plainte pour examen au Comité d'experts institué selon les dispositions prévues par l'Article 5.
- (b) En attendant les résultats de l'examen auquel procède le Comité d'experts, le Bureau exécutif peut décider, à la majorité des deux tiers des membres présents et votants, le quorum étant atteint, de suspendre l'affiliation de l'organisation faisant l'objet d'un examen.
- (c) Une organisation dont l'affiliation est suspendue ne sera pas autorisée à être représentée lors des activités de l'Internationale de l'Éducation, ne se verra accorder aucune subvention sous quelque forme que ce soit de la part de l'Internationale de l'Éducation, et ses représentants ne pourront participer, durant la suspension, aux structures dirigeantes de l'Internationale de l'Éducation, à quelque niveau que ce soit.
- (d) Une organisation dont l'affiliation est suspendue a l'obligation de poursuivre le paiement de ses cotisations, conformément aux dispositions prévues par l'Article 19.

- (e) Une procédure d'examen entreprise en vertu des points (a) ou (f) doit être achevée dans les douze mois qui suivent la décision du Bureau exécutif de procéder à l'examen. Si la procédure d'examen n'a pas abouti dans un délai de douze mois, la suspension devra être levée automatiquement.
- (f) Le Bureau exécutif peut décider de suspendre l'affiliation d'une organisation membre, à la majorité des deux tiers des membres présents et votants, le quorum étant atteint, sur la base de plaintes internes émanant de l'organisation, déclarant que cette dernière n'a pas respecté les conditions prévues par ses propres statuts et son propre règlement intérieur. Ces plaintes pourront être examinées initialement par le Secrétariat et, si les résultats de cet examen se révèlent insatisfaisants, être transmises au Comité d'experts pour examen.

##### **Procédures relatives à l'examen par le Comité d'experts**

- (g) Au cas où le Bureau exécutif soumet une organisation à l'examen du Comité d'experts, les conditions suivantes doivent être respectées :
- (i) le Comité d'experts étudie le dossier et entend les parties avant de présenter ses conclusions au Bureau exécutif;
  - (ii) l'organisation dont l'affiliation fait l'objet d'un examen devant le Comité d'experts en est informée en temps utile, avec communication du dossier de la plainte, droit de répondre à la plainte et communication du rapport du Comité d'experts;
  - (iii) le rapport du Comité d'experts est transmis au Bureau exécutif qui lui donne les suites prévues par le Règlement intérieur;

##### **Conclusions de l'examen et exclusion d'une organisation membre**

- (h) Si les conclusions d'un examen révèlent que le problème est résolu ou que la plainte était infondée, l'organisation membre est réintégrée lors de la réunion suivante du Bureau exécutif.
- (i) Si les conclusions d'un examen révèlent que la plainte contre l'organisation est fondée, le Bureau exécutif peut exclure l'organisation ou lui accorder un délai ne pouvant dépasser six mois pour rectifier la situation à la satisfaction du Bureau exécutif. La suspension de l'organisation est maintenue jusqu'au terme du délai de six mois ou jusqu'à ce que la situation soit rectifiée. Si l'organisation n'a pas rectifié la situation dans le délai imparti de six mois, elle est exclue.
- (j) Une majorité des deux tiers des membres à la fois présents et votants, le quorum étant atteint, est requise pour que le Bureau exécutif déclare l'exclusion d'une organisation membre;

- (k) L'organisation membre concernée est informée de la décision du Bureau exécutif et des raisons qui justifient cette décision.
- (l) Toute organisation membre qui est en retard de plus de vingt-quatre (24) mois dans le paiement de ses cotisations, sans l'accord exprès du Bureau exécutif, est exclue.
- (m) Toute organisation membre suspendue ou exclue par le Bureau exécutif pour un motif autre que le défaut de paiement des cotisations peut faire recours auprès du Congrès mondial selon les conditions fixées par le Règlement intérieur.

#### **Retrait d'organisations membres**

- (n) Toute organisation qui souhaite se retirer de l'Internationale de l'Education doit notifier cette intention avec un préavis de six mois. Ses obligations financières envers l'Internationale de l'Education n'expirent qu'à la fin de ce délai de six mois.
- (o) Seules les notifications de retrait dûment autorisées par l'organe directeur de l'organisation membre sont prises en considération par le Bureau exécutif.

#### **Article 8 ORGANISATION**

L'organisation de l'Internationale de l'Education est la suivante:

- (a) Organes directeurs
  - (i) Congrès mondial
  - (ii) Bureau exécutif
- (b) Comité d'experts sur les affiliations
- (c) Structures régionales
- (d) Comités permanents
  - (i) Commissions Consultatives
  - (ii) Comité de la promotion des femmes
  - (iii) Commission des finances
  - (iv) Comité des Statuts et Règlements
- (e) Autres comités
- (f) Secrétariat

#### **Article 9 CONGRES MONDIAL**

- (a) Le Congrès mondial est l'autorité suprême de l'Internationale de l'Education.
- (b) Lors de ses sessions ordinaires, le Congrès:
  - (i) adopte son Règlement permanent et son ordre du jour;
  - (ii) élit le Président, les Vice-Présidents, le Secrétaire général et les autres membres du Bureau exécutif;
  - (iii) nomme les vérificateurs aux comptes;

- (iv) nomme le comité d'audit interne ;
  - (v) définit la politique, les principes directeurs et le programme de l'Internationale de l'Education;
  - (vi) examine le rapport d'activités du Secrétaire général;
  - (vii) examine le rapport financier après vérification des comptes, adopte le budget général et fixe le montant des cotisations.
- (c) Le Congrès est compétent pour modifier les Statuts par un vote acquis à la majorité des deux tiers et le Règlement intérieur à la majorité simple; il statue en dernier ressort sur les recours en matière d'affiliation, de suspension et d'expulsion d'organisations membres et sur la destitution de membres du Bureau exécutif.
  - (d) Le Congrès se compose des délégués représentant les organisations membres et du Bureau exécutif.
  - (e) Chaque organisation membre a droit à un délégué; des délégués supplémentaires sont attribués, selon le barème suivant, aux organisations membres qui se sont acquittées de la totalité de leurs cotisations avant le Congrès mondial:
    - (i) jusqu'à 10.000 adhérents 1 délégué;
    - (ii) au-delà de 10.000 adhérents, 1 délégué supplémentaire pour chaque tranche de 10.000 adhérents ou fraction de 10.000 adhérents, le nombre maximum de délégués attribué à chaque organisation ne pouvant être supérieur à cinquante.
  - (f) Le nombre de voix attribué à chaque organisation membre ayant acquitté ses cotisations d'affiliation en totalité avant le Congrès mondial est calculé conformément au barème suivant: jusqu'à 5 000 adhérents 1 voix au-delà de 5 000 adhérents, 1 voix supplémentaire pour chaque tranche ou fraction de 5 000 adhérents.
  - (g) Toute organisation qui s'est acquittée de la totalité de ses cotisations peut voter par procuration, sous réserve d'en avoir préalablement informé le Secrétaire général par écrit.
  - (h) Les organisations membres sont informées à titre provisoire par le Secrétaire général du nombre de délégués et de voix qui leur est attribué. Le Comité de vérification des pouvoirs nommé à cet effet par le Bureau exécutif vérifie les pouvoirs présentés par chaque organisation membre et calcule le nombre de délégués et de voix auxquels elle a droit. Il n'y a ni scrutin par appel nominal ni élection avant l'adoption par le Congrès mondial du rapport du Comité de vérification des pouvoirs.
  - (i) Le lieu de réunion, la date et le projet d'ordre du jour du Congrès mondial ordinaire sont fixés par le Bureau exécutif, qui tient compte des recommandations du Congrès mondial précédent et des Comités régionaux. Les membres sont informés de la convocation du Congrès ordinaire

neuf (9) mois au moins avant la date fixée.

- (j) Le Congrès se réunit en session ordinaire au moins tous les quatre ans.
- (k) Le Congrès mondial peut être convoqué en session extraordinaire sur décision du Bureau exécutif acquise à la majorité des deux tiers ou sur demande officielle et motivée d'au moins vingt-cinq (25) organisations membres représentant au moins un quart du total des cotisations versées.

#### **Article 10 BUREAU EXECUTIF**

- (a) Le Bureau exécutif dirige les affaires et les activités de l'Internationale de l'Education entre les Congrès mondiaux en conformité des résolutions et décisions de ces derniers.
- (b) Les attributions du Bureau exécutif sont les suivantes:
  - (i) élaborer le projet d'ordre du jour pour le Congrès mondial;
  - (ii) examiner la mise en œuvre des résolutions et décisions du Congrès mondial;
  - (iii) mettre en œuvre la politique et les activités correspondant aux résolutions et décisions du Congrès mondial et aux buts et principes de l'Internationale de l'Education;
  - (iv) examiner et adopter les rapports financiers, élaborer les budgets annuels et présenter un budget général au Congrès mondial;
  - (v) examiner les demandes d'affiliation selon les dispositions des articles 4 et 5;
  - (vi) statuer en matière de suspension ou d'exclusion d'organisations membres selon les dispositions de l'article 7;
  - (vii) fixer les modalités, conformément à la pratique syndicale reconnue, et procédures applicables à la nomination, à la suspension, aux salaires et aux conditions de travail du personnel;
  - (viii) fixer le salaire et les conditions d'emploi du Secrétaire général;
  - (ix) présenter au Congrès mondial un rapport sur ses décisions et ses activités.
- (c) Le Bureau exécutif se compose de vingt-six (26) membres, à savoir:
  - (i) Un(e) Président(e) et cinq (5) vice-président(e)s, soit un(e) vice-président(e) pour chaque région;
  - (ii) Un(e) Secrétaire général(e);
  - (iii) dix (10) membres, soit deux pour chaque région;
  - (iv) neuf (9) membres.

Au moins trois (3) membres du groupe comprenant le Président et les vice-présidents et un membre au moins pour chaque région seront

des femmes.

- (d) Le mandat des membres du Bureau exécutif expire:
  - (i) à la fin de chaque session ordinaire du Congrès mondial. Tous les membres du Bureau exécutif sont rééligibles pour deux mandats successifs sur le même poste, à l'exception du Secrétaire général, dont le nombre de mandats n'est pas limité;
  - (ii) au moment où l'organisation dont ils sont membre cesse de faire partie de l'Internationale de l'Education.
- (e) Aucune personne occupant, hors de l'Internationale de l'Education ou de ses organisations membres, un poste incompatible avec son devoir d'indépendance envers l'Internationale de l'Education ne peut être membre du Bureau exécutif.
- (f) Le Bureau exécutif peut destituer l'un de ses membres dans les conditions suivantes:
  - (i) si une organisation membre fait objection par écrit à la continuation du mandat d'un membre du Bureau exécutif qui, au moment de son élection, était l'un des adhérents ou des dirigeants de cette organisation membre;
  - (ii) si le membre du Bureau cesse d'être éligible selon les dispositions de l'article 10 (e);
  - (iii) en cas de faute grave ou d'abandon de poste;
- (g) Tout membre du Bureau exécutif dont la destitution est envisagée a le droit d'être informé par écrit des objections présentées contre lui et d'y répondre devant le Bureau exécutif; en cas de destitution, le membre intéressé peut faire recours devant le Congrès mondial.
- (h) En cas de vacance, le Bureau exécutif peut désigner un remplaçant. S'il le décide et qu'il s'agit du poste de :
  - (i) Président, un Vice-Président est désigné à la Présidence jusqu'au Congrès suivant;
  - (ii) Vice-Président, un membre du Bureau exécutif est désigné jusqu'au Congrès suivant;
  - (iii) Secrétaire général, un remplaçant est désigné jusqu'au Congrès suivant ;
  - (iv) Pour les autres vacances, le Bureau exécutif invite les membres du Bureau à soumettre des candidatures et invite également l'organisation nationale du membre à remplacer à lui soumettre une candidature dont il tiendra le plus grand compte dans son choix.
- (i) Le Bureau exécutif siège en session ordinaire au moins une fois par an;
- (j) Le Bureau exécutif peut être convoqué en session extraordinaire sur décision du Président ou du Secrétaire général et sur demande officielle et dûment motivée émanant d'une majorité des deux tiers des membres du Bureau provenant

d'organisations représentant ensemble un quart au moins du total des cotisations versées.

#### **Article 11 FONCTIONS DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

- (a) Le Président est le représentant principal de l'organisation; le Président ou, en son absence, l'un des Vice-Présidents:
  - (i) préside le Congrès mondial;
  - (ii) préside les sessions du Bureau exécutif;
  - (iii) représente l'Internationale de l'Education en consultation avec le Secrétaire général.
- (b) Le Secrétaire général, dirigeant exécutif principal de l'organisation:
  - (i) assure la liaison avec les organisations membres, les structures régionales, les comités sectoriels et autres comités permanents, et les autres structures de l'Internationale de l'Education, ainsi qu'avec la Confédération syndicale internationale (CSI), les Fédérations syndicales internationales et d'autres organismes non gouvernementaux et intergouvernementaux;
  - (ii) convoque et prépare les sessions du Bureau exécutif et du Congrès mondial en exécution des décisions du Bureau exécutif;
  - (iii) tient le compte rendu des travaux du Congrès et du Bureau exécutif;
  - (iv) met en œuvre les décisions du Congrès mondial et du Bureau exécutif;
  - (v) présente un rapport d'activités à chacune des sessions du Bureau exécutif et du Congrès mondial;
  - (vi) conduit les affaires de l'Internationale de l'Education entre les sessions du Bureau exécutif, en application des décisions prises par le Bureau exécutif et le Congrès mondial;
  - (vii) est responsable devant le Bureau exécutif et le Congrès mondial du travail du Secrétariat et de la fonction personnel.
- (c) Le Président, les Vice-Présidents et le Secrétaire général se réunissent au moins une fois entre les sessions du Bureau exécutif.

#### **Article 12 SECRETARIAT**

- (a) Le Secrétaire général est secondé par le personnel du Secrétariat dans l'exécution des tâches énumérées à l'article 11 (b).
- (b) Le personnel du Secrétariat comprend au moins un Secrétaire général adjoint nommé par le Bureau exécutif en consultation avec le Secrétaire général.
- (c) Les modalités et procédures applicables à la

nomination, la suspension, les salaires et les conditions d'emploi du personnel sont fixées par le Bureau exécutif.

- (d) La nomination, la suspension, les salaires et les conditions d'emploi du personnel, à l'exception de la nomination d'un Secrétaire général adjoint, sont traités par le Secrétaire général conformément aux modalités et procédures prescrites par le Bureau exécutif.
- (e) En cas de suspension par le Secrétaire général, l'intéressé peut faire recours à la session suivante du Bureau exécutif; il peut également donner son aval à une autre procédure de recours proposée par le Bureau exécutif.

#### **Article 13 STRUCTURES REGIONALES**

- (a) L'Internationale de l'Education crée cinq (5) régions:
  - (i) Afrique;
  - (ii) Amérique du Nord et Caraïbes;
  - (iii) Asie et Pacifique;
  - (iv) Europe;
  - (v) Amérique latine.
- (b) La définition des régions et l'affectation des pays à chaque région est fixée par le Règlement intérieur.
- (c) Une structure régionale peut être créée afin:
  - (i) de conseiller le Bureau exécutif sur les politiques et activités à entreprendre par l'Internationale de l'Education dans la région concernée;
  - (ii) de développer et de promouvoir des politiques par rapport à tout organe régional intergouvernemental et de représenter les organisations membres auprès de cet organe.
- (d) Une structure régionale sera administrée en accord avec les règlements intérieurs approuvés par le Bureau exécutif. Les rapports d'une telle structure régionale seront soumis au Bureau exécutif.
- (e) L'Internationale de l'Education peut également établir les structures sous-régionales et interrégionales qu'elle juge nécessaires pour conseiller le Bureau exécutif sur les politiques et les activités pouvant être entreprises dans les pays d'une sous-région ou dans les pays de plusieurs régions, liés par l'existence d'une instance intergouvernementale chargée de gouverner les pays concernés, ou par un héritage culturel ou linguistique commun. Ces structures seront régies par un Règlement intérieur approuvé par le Bureau exécutif.

#### **Article 14 COMMISSIONS CONSULTATIVES**



- (a) Des commissions consultatives peuvent être constituées dans le but de conseiller le Bureau exécutif sur les politiques et activités à entreprendre concernant mais ne se limitant pas à des domaines éducatifs et professionnels, sectoriels et multisectoriels, qui sont d'intérêt pour l'IE et ses organisations membres.
- (b) Les commissions consultatives peuvent inclure des tables rondes, des groupes de travail, des comités ad hoc, ou autres organes similaires.
- (c) Le Bureau exécutif peut, s'il y a lieu, solliciter les recommandations d'organisations membres pour la composition de telles commissions, et il en déterminera les objectifs et les procédures conformément aux priorités du programme et du budget établis par le Congrès.

#### **Article 15 COMITE DE LA PROMOTION DES FEMMES**

- (a) Un Comité de la promotion des femmes est institué pour recommander la politique et les activités que l'Internationale de l'Education doit entreprendre pour promouvoir l'égalité des femmes et des filles dans la société, dans l'éducation et dans le mouvement syndical.
- (b) Le Comité de la promotion des femmes est composé de femmes choisies par le Bureau exécutif en son sein. La Présidente sera élue par le Comité. Le Bureau exécutif fixe ses objectifs et ses méthodes de travail.

#### **Article 16 COMITE DES STATUTS ET REGLEMENTS**

- (a) Le Bureau exécutif établit un Comité des Statuts et Règlements dont les fonctions sont les suivantes:
  - (i) examiner toutes les propositions de modification des Statuts et du Règlement intérieur et faire connaître ses avis au Bureau exécutif;
  - (ii) émettre des avis sur les questions statutaires qui lui sont soumises par le Bureau exécutif.
- (b) Le Comité des Statuts et Règlements est composé de membres du Bureau exécutif. Son Président est désigné par le Bureau.

#### **Article 17 COMMISSION DES FINANCES**

- (a) Le Bureau exécutif crée une Commission des finances chargée de contrôler la gestion financière de l'Internationale de l'Education; elle fait rapport au Bureau exécutif et au Congrès mondial.
- (b) La Commission des finances se compose de membres du Bureau exécutif et se réunit au moins une fois par an. Son Président est désigné par le Bureau.

- (c) Le Président de la Commission des finances présente le rapport financier au Bureau exécutif et, au nom de celui-ci, au Congrès mondial.

#### **Article 18 FINANCES**

- (a) Le Secrétaire général est responsable de la gestion des recettes et des dépenses. Les dépenses sont soumises aux dispositions du Règlement financier dans le cadre du budget annuel élaboré par la Commission des finances à partir de propositions soumises par le Secrétaire général. Le budget est soumis à la ratification du Bureau exécutif.
- (b) Les comptes de l'Internationale de l'Education sont clôturés au 31 décembre de chaque année. Ils sont vérifiés par un vérificateur agréé selon les normes internationales. Le rapport financier et le rapport des vérificateurs sont soumis à la session annuelle du Bureau exécutif. Le rapport des vérificateurs est soumis au Congrès.
- (c) Seules les propriétés réelles de l'Internationale de l'Education sont considérées comme garantie des obligations financières. Les membres élus de l'Internationale de l'Education ne peuvent être tenus pour juridiquement responsables de ces obligations.
- (d) L'année budgétaire est l'année civile.

#### **Article 19 COTISATIONS**

- (a) Les cotisations des organisations membres sont fixées par le Congrès mondial en fonction du nombre d'adhérents et selon un calcul qui tient compte des différences économiques entre pays. Les modalités détaillées figurent au Règlement intérieur.
- (b) Les cotisations doivent être versées avant le 31 mars de chaque année et sont calculées sur les effectifs annoncés au 30 septembre de l'année précédente.
- (c) Si une organisation membre est incapable de remplir ses obligations financières du fait de circonstances exceptionnelles, le Bureau exécutif est habilité à lui accorder un délai ou une réduction temporaire ou, dans des cas extrêmes, une exonération provisoire du paiement de ses cotisations. Ces accords spéciaux sont établis par écrit pour une période maximum de trois ans. Toute prorogation doit être examinée par le Bureau exécutif.

#### **Article 20 FONDS DE SOLIDARITE**

- (a) L'Internationale de l'Education constitue un Fonds de solidarité.
- (b) L'Internationale de l'Education invite régulièrement les organisations membres à apporter une

contribution volontaire au Fonds de solidarité.

- (c) Le règlement de gestion du Fonds de solidarité est fixé par le Règlement intérieur.

#### **Article 21 LANGUES OFFICIELLES**

Les langues officielles de l'Internationale de l'Éducation sont l'anglais, le français, l'allemand et l'espagnol.

#### **Article 22 SIEGE ET BUREAUX**

- (a) Le lieu du siège de l'Internationale de l'Éducation est fixé à Bruxelles.
- (b) Le statut juridique de l'Internationale de l'Éducation est celui du pays de siège.
- (c) Le lieu des autres bureaux est fixé par le Bureau exécutif sur recommandation du Secrétaire général.

#### **Article 23 REGLEMENT INTERIEUR ET REGLEMENT PERMANENT**

Le Règlement intérieur et le Règlement permanent sont annexés aux présents Statuts. Ils régissent les procédures de vote et d'élection, le déroulement des sessions du Congrès mondial et du Bureau exécutif et toutes questions qui leur sont déléguées par les Statuts.

#### **Article 24 INTERPRETATION**

En cas de doute ou d'interrogation quant à l'interprétation des Statuts et du Règlement intérieur, le texte anglais fait foi. L'interprétation des Statuts et du Règlement intérieur est du ressort du Bureau exécutif.

#### **Article 25 MODIFICATION DES STATUTS**

- (a) Les propositions de modification des Statuts doivent être soumises par écrit au Secrétaire général six (6) mois au moins avant la date de l'ouverture du Congrès. Elles sont communiquées à toutes les organisations membres trois (3) mois au moins avant la date de l'ouverture du Congrès avec tous commentaires que le Bureau exécutif peut vouloir communiquer aux membres.
- (b) Elles sont adoptées si elles obtiennent au moins les deux tiers des votes éligibles des organisations membres inscrites au Congrès.

#### **Article 26 DISSOLUTION**

- (a) Seul le Congrès mondial est habilité à déclarer la dissolution de l'Internationale de l'Éducation sous réserve de l'inscription à l'ordre du jour du Congrès d'une motion présentée six mois au moins avant le Congrès.
- (b) Une résolution proposant la dissolution est adoptée si elle obtient au moins les deux tiers des suffrages exprimés. Le Congrès mondial doit obligatoirement prendre les dispositions nécessaires en matière d'obligations financières de l'Internationale de l'Éducation, notamment envers le personnel, et de réalisation des actifs.

#### **Article 27 TRANSITION**

Les dispositions figurant dans le document "Dispositions Transitoires" ont va-leur statutaire jusqu'à l'échéance de leur validité.



# REGLEMENT INTERIEUR

## DE L'INTERNATIONALE DE L'EDUCATION

### AFFILIATIONS

#### 1. DEMANDES D'AFFILIATION

- (a) Les demandes d'affiliation, dûment autorisées par l'organe directeur de l'organisation candidate (cf. article 4 (d) des Statuts) sont soumises au Secrétaire général. Elles se composent d'un formulaire de candidature dûment rempli, d'une déclaration par laquelle l'organisation souscrit aux buts et principes de l'Internationale de l'Education et d'un exemplaire des statuts de l'organisation candidate.
- (b) Les candidatures sont examinées par le Bureau exécutif dès sa première réunion après réception de la demande. Lors de cette réunion, le Secrétaire général informe le Bureau exécutif des résultats de ses consultations avec d'éventuelles organisations membres dans le pays de l'organisation candidate.
- (c) L'organisation candidate et toute organisation membre du même pays est informée de la décision du Bureau exécutif dans les 15 jours. Un recours peut être présenté au Congrès mondial par :
- (i) une organisation membre du même pays contestant la décision favorable à l'admission;
  - (ii) toute organisation membre apportant son appui à une candidature rejetée.
- Le recours doit parvenir par écrit au Secrétaire général dans les 120 jours qui suivent la décision du Bureau exécutif. La décision du Congrès mondial est sans appel.
- (d) La procédure de recours applicable aux demandes d'affiliation renvoyées par le Bureau exécutif au Comité d'experts est fixée à l'article 3 (j) du présent Règlement.

#### 2. MEMBRES ASSOCIES

- (a) Une organisation qui sollicite l'affiliation à l'Internationale de l'Education mais qui, de l'avis du Bureau exécutif ou du Comité d'experts, ne satisfait pas à tous les critères d'affiliation peut se voir offrir par le Bureau exécutif le statut de membre associé durant une période déterminée pour lui permettre de se conformer à l'ensemble des critères d'affiliation.
- (b) Le statut de membre associé peut être accordé initialement pour une période de quatre ans ou

moins. Le statut de membre associé peut être accordé par le Bureau exécutif pour une période supplémentaire de quatre ans ou moins, mais ce statut sera limité à une durée totale ne pouvant, en aucun cas, excéder huit ans.

- (c) La liste des organisations ayant le statut de membre associé doit être présentée à chaque Congrès.
- (d) Une organisation ayant le statut de membre associé aura le droit de :
- (i) participer aux activités et aux programmes de l'IE ;
  - (ii) recevoir les publications, les conseils et l'assistance de l'IE.
- (e) Une organisation ayant le statut de membre associé sera tenue de :
- (i) respecter les obligations statutaires des organisations membres, prévues à l'Article 6 (b) des Statuts;
  - (ii) payer des cotisations à un taux qui sera déterminé par le Bureau exécutif, mais qui ne pourra, en aucun cas, être inférieur à soixante-quinze pour cent du taux appliqué aux autres organisations membres du pays concerné, s'il y en a ; et
  - (iii) soumettre un rapport annuel au Bureau exécutif de l'IE sur les mesures que l'organisation a prises pour satisfaire à l'ensemble des critères d'affiliation de l'IE.
- (f) Une organisation ayant le statut de membre associé ne sera pas autorisée à :
- (i) voter aux élections des instances dirigeantes de l'IE, au niveau mondial ou régional ;
  - (ii) désigner un représentant pour se présenter aux élections des instances dirigeantes de l'IE, au niveau régional ou mondial ;
  - (iii) participer aux réunions des instances dirigeantes de l'IE au niveau régional ou mondial, autrement qu'en tant qu'observateur.
- (g) A l'issue de chaque période pour laquelle le statut de membre associé a été accordé, le Bureau exécutif s'assurera que l'organisation :
- (i) satisfait à tous les critères d'affiliation, auquel cas elle sera admise en tant que membre à part entière, ou
  - (ii) qu'elle a fourni des efforts satisfaisants pour répondre aux critères d'affiliation, mais qu'elle ne satisfait toujours pas à tous les critères, auquel cas elle devrait se voir accorder le statut de membre associé durant une période supplémentaire, sous réserve

- de la limite absolue stipulée au point (b), lui permettant de se conformer aux critères, ou
- (iii) qu'elle n'a fourni aucun effort pour satisfaire aux critères d'affiliation, auquel cas le statut de membre associé lui sera retiré. »

### 3. COMITE D'EXPERTS SUR LES AFFILIATIONS

- (a) Le Comité d'experts se compose d'un minimum de cinq membres et d'un maximum de sept désignés par le Bureau exécutif. L'un des membres de ce Comité est porté à la présidence par le Bureau exécutif. En accord avec le président du Comité, le Secrétaire général, qui fait fonction de secrétaire administratif du Comité et lui fournit les services administratifs nécessaires à l'accomplissement de ses tâches, convoque et prépare les réunions du Comité.
- (b) Les membres du Comité sont désignés sur la base de leur expérience et de leur expertise dans le domaine des organisations d'enseignants et du mouvement syndical en général. Ils ne sont membres ni du Bureau exécutif ni des organes de direction des organisations membres et ne peuvent occuper dans une organisation un poste susceptible de créer un conflit d'intérêt et de compromettre l'impartialité des décisions.
- (c) Le Comité aura un mandat de quatre (4) ans. Ses membres seront nommés à la première réunion du Bureau exécutif suivant une session ordinaire du Congrès mondial. Les membres sont rééligibles. En cas de faute grave ou abandon de poste, le Bureau exécutif peut relever un membre de ses fonctions.
- (d) Lorsqu'une vacance se produit dans le Comité d'experts, le Bureau exécutif désigne un remplaçant jusqu'à l'échéance du mandat du membre à remplacer.
- (e) Le Comité ne se saisit que des cas qui lui sont transmis par le Bureau exécutif et portant sur les questions suivantes:
- (i) les candidatures pour lesquelles le Bureau exécutif estime que la conformité avec les critères d'affiliation n'est pas évidente;
  - (ii) les cas d'organisations membres accusées par une autre organisation ou par le Bureau exécutif de ne pas se conformer aux critères d'affiliation.
  - (iii) les organisations membres dont l'affiliation est suspendue en application des dispositions de l'article 7 des Statuts.
- (f) Lorsqu'un dossier est renvoyé au Comité, le président peut charger un membre ou plusieurs membres d'effectuer une enquête. L'organisation intéressée est informée de l'ouverture d'une enquête. L'enquête doit respecter les exigences d'une procédure équitable, et notamment le droit de l'organisation intéressée à se faire entendre et à présenter un dossier. L'enquête doit être terminée selon un calendrier fixé à l'avance
- par le Comité. Le rapport doit être examiné par le Comité au complet. Celui-ci présente ses conclusions quant à la conformité de l'organisation candidate avec les critères d'affiliation de l'Internationale de l'Education.
- (g) Si le Comité d'experts conclut à la conformité:
- (i) s'il s'agit d'une organisation membre de l'Internationale de l'Education, le Bureau exécutif est invité à confirmer sa qualité de membre;
  - (ii) s'il s'agit d'une organisation candidate, le Bureau exécutif est informé de l'absence d'obstacles statutaires à son admission.
- (h) Si le Comité d'experts conclut à la non-conformité et à moins que le Bureau exécutif ne juge que la procédure suivie par le Comité d'experts n'a pas respecté les exigences de l'impartialité ou d'une procédure équitable:
- (i) s'il s'agit d'une organisation membre de l'Internationale de l'Education, l'organisation est suspendue pour une période de trois ans, à moins que le Bureau exécutif:
    - se prononce majoritairement pour une suspension plus courte;
    - prononce l'exclusion par un vote acquis à la majorité des deux tiers.

A la fin de cette période, le Comité d'experts reprend l'examen de la conformité ou non-conformité de l'organisation avec les critères d'affiliation.
  - (ii) s'il s'agit d'une organisation candidate, elle peut se voir offrir le statut de membre associé, en vertu du règlement intérieur 2, ou la demande d'affiliation est rejetée. Le Bureau exécutif peut proposer d'aider l'organisation à se conformer aux critères d'affiliation.
- (i) Le Comité présente sa conclusion au Bureau exécutif ainsi qu'un rapport d'enquête écrit; si ses conclusions ne sont pas unanimes, le rapport indique également le partage des voix.
- (j) L'organisation membre ou candidate en cause est informée de la conclusion du Comité. Elle peut présenter une objection au Bureau exécutif si elle estime que l'enquête n'a pas respecté les exigences de l'impartialité ou d'une procédure équitable. Saisi d'une telle objection, le Bureau exécutif doit s'assurer que le Comité est parvenu à sa conclusion de façon impartiale et selon une procédure équitable. Dans le cas contraire, le Bureau doit renvoyer l'affaire au Comité pour une nouvelle enquête.
- (k) Toute organisation membre ou candidate partie à la procédure est informée dans les 15 jours de la décision prise. Les recours auprès du Congrès mondial sur des cas considérés par le Bureau exécutif sur la base du rapport du Comité d'experts ne peuvent être présentés que:
- (i) par une organisation faisant l'objet d'une mesure de suspension ou d'exclusion;

- (ii) par une organisation membre partie à une procédure impliquant une autre organisation membre devant le Comité d'experts;
- (iii) par une organisation dont la demande d'affiliation a été rejetée sur la base du rapport du Comité d'experts.

Dans ces cas, tout recours est soumis par écrit au Secrétaire général dans un délai de 120 jours après la décision du Bureau exécutif. Il doit invoquer le fait que la procédure suivie par le Comité d'experts et par le Bureau exécutif n'a pas respecté les exigences d'impartialité ou d'une procédure équitable. La décision du Congrès mondial est sans appel.

- (l) Le Bureau exécutif affecte le budget nécessaire aux activités du Comité d'experts.

## CONGRES

### 4. DELEGUES

- (a) Six mois au moins avant l'ouverture du Congrès, les organisations membres sont provisoirement informées par le Secrétaire général du nombre de délégués et de voix qui leur sont alloués.
- (b) Les organisations membres habilitées à envoyer des délégués au Congrès communiquent leurs noms au Secrétaire général trois mois au moins avant l'ouverture du Congrès. Un mois avant l'ouverture du Congrès, le Secrétaire général délivre à chaque délégué un pouvoir certifiant qu'il a été désigné en cette qualité par une organisation membre.
- (c) Un délégué qui ne peut être présent au Congrès peut être remplacé par un suppléant de l'organisation intéressée, sous réserve que le Secrétaire général en soit informé par notification signée par un responsable autorisé de cette organisation.
- (d) Le Congrès peut siéger lorsqu'un tiers au moins des organisations membres représentant la moitié au moins du total des mandats sont enregistrées. Le quorum est constitué par la majorité des délégués inscrits.

### 5. OBSERVATEURS ET INVITES

- (a) Des organisations et des personnes peuvent être invitées au Congrès à la discrétion du Bureau exécutif.
- (b) Une organisation membre peut désigner parmi ses adhérents ou son personnel un nombre raisonnable d'observateurs.
- (c) Les observateurs et les invités peuvent prendre la parole s'ils y sont invités par le Président.

### 6. SEANCES PLENIERES

Les séances plénières sont publiques, sauf si le Congrès déclare le huis clos. Pendant le huis clos, seuls les délégués et les observateurs sont présents.

### 7. PRESIDENCE

Le Président préside les séances du Congrès. En son absence, il est remplacé par un des Vice-Présidents, la préférence étant donnée à celui qui a été en fonction à ce poste le plus longtemps. Si le Président ou les Vice-Présidents ne sont pas disponibles, le Congrès élit un président parmi les membres du Bureau exécutif.

### 8. COMITES DU CONGRES

- (a) Comité de vérification des pouvoirs

Selon l'article 9 (h) des Statuts, le Bureau exécutif nomme un Comité de vérification des pouvoirs. Ce Comité se compose de trois membres au moins. Ses fonctions sont les suivantes:

- (i) vérifier et délivrer les pouvoirs aux délégués;
- (ii) vérifier et calculer le nombre des mandats revenant à chaque organisation membre;
- (iii) soumettre son rapport au Congrès dès la première séance de travail;

Tant que le rapport du Comité n'a pas été adopté par le Congrès, tout délégué dont les pouvoirs ont été contestés jouit de la totalité de ses droits.

- (b) Comité des élections

Le Congrès élit un Comité des élections. Ce Comité se compose de cinq membres au moins, toutes les régions étant représentées. Ses fonctions sont les suivantes:

- (i) assurer que les élections se déroulent selon les règles et en conformité des Statuts et de l'article 14 du présent Règlement;
- (ii) faire rapport au Congrès sur les résultats de chaque élection.

- (c) Comité des résolutions

(i) Lors de son avant-dernière réunion précédant chaque Congrès quadriennal, le Bureau exécutif nomme un Comité des résolutions. Le Comité des résolutions entre en fonction immédiatement après la réunion du Bureau exécutif, et son mandat prend fin à l'issue du Congrès quadriennal.

(ii) Le Comité se compose d'un Président, qui est un Vice-président de l'organisation, et de cinq autres membres, nommés par le Bureau exécutif à raison d'un représentant par région. Au moins trois membres du Comité sont des femmes. Le quorum est constitué par quatre membres.

- (iii) Ses fonctions sont les suivantes :
    - étudier tous les projets de résolutions et d'amendement présentés au Congrès;
    - élaborer et présenter au Congrès, le cas échéant, les recommandations relatives à ces résolutions et amendements ainsi qu'à la séquence du débat;
    - le cas échéant, élaborer et présenter au Congrès des textes de synthèse;
    - présenter des recommandations relatives au respect des critères spécifiques d'urgence par les propositions de résolutions d'urgence, et au contenu de ces résolutions.
  - (iv) Le Comité des résolutions consulte les organisations membres qui ont proposé des résolutions ou des amendements lorsqu'il propose de combiner ou de modifier leur proposition de résolution ou d'amendement.
  - (v) Le Comité des résolutions se réunit avant chaque Congrès, après la date limite pour la réception des amendements aux résolutions pour le Congrès, afin de préparer sa première série de recommandations sur les résolutions et les amendements, ainsi que l'ordre des débats, et de les présenter au Congrès. Il peut également mener ses activités par voie électronique.
  - (vi) Le Comité présente au Secrétaire général son rapport initial, fixant l'ordre dans lequel les résolutions et leurs amendements seront examinés par le Congrès, au moins une semaine avant l'ouverture du Congrès.
  - (vii) Le Comité se réunit également le premier jour du Congrès pour examiner les résolutions urgentes et préparer ses recommandations à leur propos pour le Congrès.
  - (viii) Le cas échéant, le Comité se réunit pendant le Congrès pour traiter toutes les questions pertinentes qui se posent, notamment pour présenter des recommandations relatives à des changements dans l'ordre du débat des résolutions à l'ordre du jour du Congrès, si cela s'avère nécessaire.
- (d) Comité d'audit
- (i) Le Congrès nomme un Comité d'audit interne composé d'un représentant d'une organisation membre de chacune des cinq régions.
  - (ii) Le Président de la Commission des finances, le Président de l'IE, et le Secrétaire général ou un membre désigné par lui, seront membres d'office du Comité d'audit.
  - (iii) Le rôle du Comité d'audit interne consiste à examiner les comptes annuels audités de l'IE et à en faire rapport au Congrès suivant.
- (iv) Le Comité d'audit se réunit entre les Congrès pour examiner les comptes et préparer un rapport d'audit financier en vue du Congrès suivant.
- (v) Les membres du Comité d'audit auxquels il est fait référence au point (i) susmentionné sont proposés par les organisations membres au Bureau exécutif avant le Congrès, sur la base de leur expertise en matière financière.
  - (vi) Le Bureau exécutif recommande un des représentants proposés de chaque région au Congrès, en vue de sa nomination au Comité d'audit interne.
  - (vii) Le mandat de chaque membre du Comité d'audit, autre qu'un membre d'office, expire à l'issue du Congrès suivant celui où le membre a été nommé.
- (e) Le Comité de vérification des pouvoirs, le Comité des élections, le Comité des résolutions et le Comité d'audit interne siègent à huis clos.
- (f) Les décisions des Comités sont acquises à la majorité simple par vote à main levée.
- (g) Le Congrès peut créer d'autres comités nécessaires à la conduite de ses affaires.

## 9. REGLEMENT DES DEBATS

- (a) Les délégués et les membres du Bureau exécutif n'interviennent qu'une seule fois dans le débat sur une question, sauf décision contraire du Congrès. Le représentant d'un comité du Congrès présentant un rapport et l'auteur d'une motion, résolution ou modification (autre que sur une motion de procédure) jouissent du droit de réponse à l'issue du débat sur la question.
- (b) Les demandes de parole sont présentées par écrit au Président, sauf sur une motion d'ordre ou de procédure. Le Président donne la parole aux intervenants dans l'ordre où ils l'ont demandée. Il peut rappeler à l'ordre l'orateur dont les remarques n'ont pas trait au sujet en discussion.
- (c) Le temps de parole applicable à tous les auteurs de résolutions et à tous les intervenants dans les débats ou les discussions autres que ceux ou celles portant sur des résolutions est de cinq minutes, sauf sur les questions de procédure, où le Président limite chaque intervention à trois minutes au maximum. Tous les intervenants dans un débat sur une résolution ou un amendement, autres que l'auteur d'une résolution, disposent d'un temps de parole limité à trois minutes. Lorsqu'un délégué dépasse son temps de parole, le Président peut le rappeler à l'ordre sans délai. Afin d'expédier certaines affaires, le Président peut, avec la permission du Congrès, réduire à deux minutes le temps de parole auquel ont droit les intervenants.
- (d) Le Secrétaire général peut intervenir sur toute matière.

## 10. RESOLUTIONS ET AMENDEMENTS

- (a) Les résolutions, rédigées dans l'une des quatre langues officielles, doivent parvenir au Secrétaire général quatre mois au moins avant l'ouverture du Congrès. Elles sont traduites et distribuées aux organisations membres trois mois au moins avant l'ouverture du Congrès.
- (b) Les propositions d'amendement aux résolutions, rédigées dans l'une des quatre langues officielles, doivent parvenir au Secrétaire général au moins huit semaines précédant la séance d'ouverture du Congrès.
- (c) Les amendements aux résolutions, qui sont soumis pour corriger les traductions du texte de la résolution, peuvent être insérés sans être présentés au Congrès, si le Comité des résolutions juge valide la correction proposée.
- (d) Le Comité des résolutions décide de la recevabilité des résolutions et amendements. Le Comité des résolutions présente également des propositions pour la composition des résolutions et des amendements. Le Comité des résolutions présente ses recommandations et son rapport initiaux au Secrétaire général au moins une semaine avant la séance d'ouverture du Congrès. Le rapport sera disponible en ligne et transmis aux délégués lors de la séance d'ouverture du Congrès. Si l'avis du Comité des résolutions est contesté par une délégation, il est soumis au vote du Congrès dont la décision est sans appel.
- (e) Résolutions d'urgence
  - (i) Des résolutions d'urgence peuvent être soumises sur des questions qui se sont présentées moins de trois mois avant l'ouverture du Congrès.
  - (ii) Les résolutions d'urgence, rédigées dans l'une des quatre langues officielles, doivent parvenir au Secrétaire général avant la fin de la séance d'ouverture du Congrès. Si des événements exceptionnels se produisent pendant la session du Congrès, des résolutions d'urgence relatives à ces événements peuvent être examinées sous réserve de l'approbation des deux tiers des délégués présents et votants. Les résolutions d'urgence sont traduites et distribuées aux délégués dans les meilleurs délais.
  - (iii) Le Comité des résolutions décide de la recevabilité des résolutions d'urgence. Si l'avis du Comité est contesté par une délégation, il est soumis au vote du Congrès dont la décision est sans appel.
  - (iv) Les propositions d'amendement aux résolutions d'urgence peuvent être présentées oralement au Congrès en cours de débat.
  - (v) Le Président décide de la recevabilité des amendements aux résolutions d'urgence. Si l'avis du Président est contesté par une délégation, il est soumis au vote du Congrès dont la décision est sans appel.
- (f) Le débat sur les résolutions et amendements ne peut commencer avant que les textes aient été traduits et distribués aux délégués, sauf s'il s'agit d'un amendement à une résolution d'urgence présenté oralement.
- (g) Si l'organisation membre qui a présenté la résolution accepte un amendement à cette résolution, c'est le texte modifié qui est pris en compte pour la suite du débat.

## 11. MOTIONS D'ORDRE, MOTIONS DE PROCEDURE

- (a) Le débat sur une question peut être interrompu à tout moment par une motion d'ordre ou de procédure. Le Président se prononce immédiatement sur les motions d'ordre.
- (b) Toute motion contestant la décision du Président est immédiatement mise aux voix.
- (c) Une motion de procédure est nécessaire pour:
  - (i) suspendre la séance;
  - (ii) suspendre le débat;
  - (iii) clôturer le débat et/ou passer au vote sur la question en discussion;
  - (iv) passer au point suivant de l'ordre du jour.
- (d) Les motions ci-dessus et toutes les autres motions de procédure sont mises aux voix immédiatement. Toutefois la délégation ayant présenté la résolution faisant l'objet du débat peut exercer son droit de réponse.

## 12. ORGANISATION DES SCRUTINS

- (a) Lors de l'enregistrement, chaque délégué reçoit un carton de vote.
- (b) Le vote se fait par présentation du carton de vote. Il est procédé au vote par appel nominal si cinq délégations au moins représentant 20% du total des mandats soutiennent une demande dans ce sens.
- (c) La Présidence nommera un maximum de six scrutateurs pour aider à:
  - (i) compter les bulletins de vote, si nécessaire;
  - (ii) dans un vote par appel nominal, à distribuer les bulletins de vote aux chefs des délégations, à rassembler les bulletins et à les compter;
  - (iii) toute autre activité selon la demande de la Présidence.
- (d) Les résolutions, les motions et amendements ayant reçu un nombre égal de voix pour et de voix contre ne sont pas adoptés.
- (e) Les propositions d'amendement sont soumises au vote avant le texte de la résolution à laquelle



elles se réfèrent.

- (f) Si plusieurs résolutions sont présentées sur le même sujet, le Président fixe l'ordre dans lequel le Congrès votera sur ces résolutions ou amendements, en commençant par le texte le plus éloigné de la situation actuelle. Si le Congrès vote en faveur d'une résolution ou d'un amendement qui rend les autres caducs, ces autres textes ne sont pas mis aux voix.
- (g) Au cas où aucune des propositions de résolutions ou d'amendement n'est plus éloignée de la situation actuelle que les autres, le Congrès fixe l'ordre dans lequel il les votera. Si le Congrès vote en faveur de ces résolutions ou amendements, ces autres textes sont considérés comme caducs et ne sont pas mis aux voix.

### 13. DROIT DE VOTE

- (a) Le nombre de mandats qui revient à chaque organisation est calculé selon les dispositions de l'article 9 (f) des Statuts. Les effectifs de chaque organisation sont calculés sur la base du montant moyen des cotisations qui ont été versées depuis le Congrès précédent, ou entre d'année d'affiliation et le Congrès.
- (b) Les procurations sont présentées par écrit, munies de la signature d'un responsable habilité de l'organisation membre intéressée, et remises au Secrétaire général avant l'ouverture du Congrès. Aucune organisation ne peut détenir de procurations pour plus de trois organisations. Les procurations ne s'exercent que pour des organisations de la même région.

### 14. ELECTIONS

- (a) Les élections se déroulent sous l'autorité du Comité des élections.
- (b) Avant les élections, chaque délégation reçoit un exemplaire du rapport du Comité de vérification des pouvoirs indiquant le nombre de mandats revenant à chaque délégation et les droits de vote par procuration.
- (c) Les élections ont lieu au scrutin secret dans l'ordre suivant: Président, Vice-Présidents, Secrétaire général, membres régionaux du Bureau exécutif et autres membres du Bureau exécutif. Le programme du Congrès précise les intervalles de temps séparant ces divers scrutins.
- (d) Des bulletins de vote sont préparés pour chaque tour de scrutin indiquant le nom des candidats dans l'ordre alphabétique des noms de famille. Le Comité des élections remet à un représentant de chaque organisation membre le nombre de bulletins de vote qui figure dans le rapport du Comité de vérification des pouvoirs.
- (e) Les voix doivent se porter sur un nombre de candidats égal au nombre de postes à pourvoir. Tout bulletin de vote comportant un nombre de voix supérieur ou inférieur au nombre de postes à pourvoir sera déclaré nul.
- (f) Si le nombre de candidats à une fonction est égal au nombre de postes vacants pour cette fonction, ce ou ces candidats sont déclarés élus à moins que
  - (i) cinq délégations au moins représentant 20% du total des mandats ne demandent un vote au scrutin secret, ou
  - (ii) les candidats ne remplissent pas les conditions des articles et règlements applicables.
- (g) L'élection aux postes de Président et Secrétaire général est acquise à la majorité absolue des voix exprimées. Si aucun candidat ne bénéficie de la majorité absolue lors du premier tour de scrutin, un deuxième tour oppose les deux candidats ayant reçu le plus de voix.
- (h) Pour l'élection des Vice-Présidents, s'il y a plus de cinq (5) candidats, les délégations votent pour cinq (5) candidats seulement. Afin de satisfaire aux conditions de la dernière phrase de l'article 10 (c) des Statuts, le nombre nécessaire de femmes candidates, pas issues de la même région, ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont élues d'abord. Afin de satisfaire aux conditions de l'article 10 (c)(i) des Statuts, les candidats nécessaires au pourvoi des mandats restants issus des autres régions et ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont élus ensuite.
- (i) Si,
  - (i) dans le cas d'une élection non disputée organisée au scrutin secret selon les dispositions de l'article 14(f) du présent Règlement, le ou les candidat(s) n'obtiennent pas la majorité prescrite à l'article 14 (g), ou si
  - (ii) les candidats ne remplissent pas les conditions des articles et règlements applicables il est procédé à un nouvel appel de candidatures et à un nouveau scrutin dans le cadre des délais fixés par le Congrès.
- (j) Sous réserve des dispositions de l'Article 10(c) (iii) et (v) des Statuts et sous réserve des dispositions de la dernière phrase de l'Article 10 (c), pour les autres postes du Bureau exécutif et les autres élections auxquelles procède le Congrès, les candidats ayant reçu le plus grand nombre de voix pour le nombre de postes à pourvoir sont déclarés élus.
- (k) Toute candidature au poste de Président, de Vice-Président ou de Secrétaire général doit être proposée par au moins quatre organisations membres de pays différents, dont la sienne. La candidature à l'un de ces postes, accompagnée d'une déclaration signée du candidat indiquant qu'il l'accepte, doit parvenir au Secrétaire général quatre mois au moins avant l'ouverture du Congrès.

Les noms de tous les candidats sont portés à la connaissance des organisations membres trois mois au moins avant l'ouverture du Congrès mondial.

- (l) Les candidatures à d'autres postes au sein du Bureau exécutif doivent être proposées par au moins deux organisations membres, dont celle du candidat. La candidature à l'un de ces postes, accompagnée d'une déclaration signée du candidat indiquant qu'il l'accepte, doit être remise au Secrétaire général dans les délais fixés par le Congrès.
- (m) Si, par suite d'un retrait ou pour toute autre raison, le nombre de candidats est inférieur au nombre de postes à pourvoir, les modalités électorales sont fixées au Congrès.

## 15. COMPTE RENDU DES DEBATS

Le Secrétaire général tient un compte rendu de tous les votes et travaux du Congrès.

## 16. AUTRES QUESTIONS

Le Président statue sur toutes les questions d'ordre ne figurant pas au présent Règlement.

## BUREAU EXECUTIF

### 17. SESSIONS DU BUREAU EXECUTIF

- (a) Le Président de l'Internationale de l'Education est le Président du Bureau exécutif. En son absence, il est remplacé par un des Vice-Présidents, la préférence étant donnée à celui qui a été en fonction le plus longtemps à ce poste. Si le Président et les Vice-Présidents ne sont pas disponibles, le Bureau exécutif élit un Président parmi ses membres.
- (b) Le nouveau Bureau exécutif tient sa première session avant que ses membres aient quitté le lieu où s'est déroulé le Congrès.
- (c) Le Bureau exécutif tient une session au moins pendant chaque année civile, en sus des sessions qu'il tient immédiatement avant et après le Congrès. Il peut être convoqué en session extraordinaire selon les dispositions de l'article 10 (j) des Statuts.
- (d) Le Président, les Vice-Présidents et le Secrétaire général se réunissent une fois au moins entre deux sessions du Bureau exécutif.

### 18. COMITES DU BUREAU EXECUTIF

- (a) Commission des finances  
Lors de la session qui suit le Congrès, le Bureau

exécutif désigne la Commission des finances. Le mandat de la Commission des finances est énoncé à l'article 26 (c) du présent Règlement.

### (b) Comité des Statuts et Règlements

Lors de la session qui suit le Congrès, le Bureau exécutif désigne trois au moins de ses membres qui constituent le Comité des Statuts et Règlements. Le Bureau exécutif désigne le président du Comité. Celui-ci préside les réunions du Comité et est son porte-parole.

## STRUCTURES REGIONALES

### 19. DEFINITION DES REGIONS

Les régions sont définies à l'article 13 des Statuts. L'affectation des pays à chaque région est fixée par le Bureau exécutif à la suite des consultations nécessaires. Elle est publiée dans le Guide. Le Bureau exécutif affectera également les pays aux structures sous-régionales et interrégionales, le cas échéant, après avoir procédé aux consultations nécessaires auprès des organisations membres concernées.

### 20. REGLEMENTS DES STRUCTURES REGIONALES

- (a) Le Règlement intérieur d'une structure régionale, soumis au Bureau exécutif conformément à l'article 13 (c) des Statuts, doit satisfaire aux conditions suivantes:
  - (i) La région est définie comme étant une des cinq régions citées à l'article 13 (a) des Statuts.
  - (ii) Toutes les organisations membres d'une région sont membres de la structure régionale.
  - (iii) Le mode de désignation, les fonctions, les modalités d'élection et la durée du mandat des responsables régionaux seront clairement définis.
  - (iv) L'organisation et le mode de fonctionnement de la structure régionale, la fréquence des réunions de ses organes et le quorum applicable à chacune de ses réunions doivent être clairement définis.
  - (v) Un membre au moins du Bureau exécutif de l'Internationale de l'Education dispose d'un siège permanent dans l'organe directeur de la structure régionale. À moins que le Règlement intérieur de la région ne stipule qu'ils sont membres des instances dirigeantes régionales, les membres du Bureau exécutif qui ne sont pas élus membres des instances dirigeantes de leur région seront membres d'office de ces instances, sans disposer de droits de vote.
  - (vi) Le Secrétaire général de l'Internationale de l'Education est responsable en dernier



ressort des questions d'administration et de communication. C'est lui qui est chargé de présenter les rapports à chaque réunion du Bureau exécutif.

- (vii) En cas d'incompatibilité entre les dispositions réglementaires des structures régionales et celles de l'Internationale de l'Éducation, le texte des Statuts et du Règlement intérieur de l'Internationale de l'Éducation prime. L'interprétation des Statuts et du Règlement intérieur est de la compétence du Bureau exécutif sous réserve de la décision finale du Congrès.
- (b) Toute proposition d'activité d'une structure régionale comportant des incidences budgétaires pour l'Internationale de l'Éducation doit être accompagnée d'un exposé complet des dépenses et ne doit pas être entreprise sans l'accord préalable du Bureau exécutif ou du Secrétaire général.

## 21. COTISATIONS SUPPLEMENTAIRES

Sous réserve de l'accord du Bureau exécutif, les structures régionales peuvent instituer une cotisation supplémentaire applicable aux organisations membres de la région. Cette cotisation supplémentaire:

- (a)
  - (i) est un pourcentage s'ajoutant aux cotisations dues à l'Internationale de l'Éducation
  - (ii) est perçue par l'Internationale de l'Éducation.
- (b) Les cotisations supplémentaires versées à la structure régionale ne seront en aucun cas plus élevées ou calculées sur une base différente que celles versées à l'IE.

## COMITES DE L'INTERNATIONALE DE L'EDUCATION

### 22. COMPOSITION DES COMITES

Lors de la constitution de tous les comités, le Bureau exécutif tient compte de la répartition régionale et de l'équilibre des sexes.

### 23. COMMISSIONS CONSULTATIVES

- (a) Le but d'une commission consultative est déterminé par le Bureau exécutif conformément aux priorités du programme et du budget établis par le Congrès.
- (b) Les commissions consultatives peuvent inclure des tables rondes, des groupes de travail, des comités ad hoc, ou d'autres organes similaires constitués pour:
  - (i) conseiller le Bureau exécutif sur des questions pédagogiques, professionnelles ou autres sujets concernant les enseignants et autres employés de l'éducation;

- (ii) recommander les activités à entreprendre par l'Internationale de l'Éducation, telles que séminaires, conférences, études et autres activités, et faire des suggestions relatives à leur mise en oeuvre;
  - (iii) réaliser des activités sous le mandat du Bureau exécutif; ou
  - (iv) participer à la préparation de la future politique ou de propositions de programme
- (c) Les commissions consultatives rendent compte de toutes les activités dans des rapports écrits par l'intermédiaire du Secrétaire général.
- (d) Le personnel affecté à une commission consultative est désigné par le Secrétaire général.
- (e) Toute proposition d'activité d'une commission consultative comportant des incidences budgétaires pour l'Internationale de l'Éducation doit être accompagnée d'un exposé complet des dépenses et ne doit pas être entreprise sans l'accord préalable du Bureau exécutif ou du Secrétaire général.

### 24. COMITE DE LA PROMOTION DES FEMMES

- (a) Les fonctions du Comité de la Promotion des Femmes sont les suivantes:
  - (i) conseiller le Bureau exécutif sur les questions relatives à la promotion des femmes et des filles;
  - (ii) recommander à l'Internationale de l'Éducation la politique et les activités à adopter et à entreprendre, telles que séminaires, conférences, études et autres activités et faire des recommandations relatives à leur mise en oeuvre;
  - (iii) présenter un rapport annuel écrit au Bureau exécutif par l'intermédiaire du Secrétaire général.
- (b) Le Comité se réunira conjointement avec les réunions du Bureau exécutif.
- (c) Le personnel affecté au Comité de la Promotion des Femmes est désigné par le Secrétaire général. Celui-ci convoque et prépare les réunions en consultation avec le Président du Comité.
- (d) Toute proposition d'activité du Comité de la Promotion des Femmes comportant des incidences budgétaires pour l'Internationale de l'Éducation doit être accompagnée d'un exposé complet des dépenses et ne doit pas être entreprise sans l'accord préalable du Bureau exécutif ou du Secrétaire général.

### 25. MEMBRES D'OFFICE

Le Président et le Secrétaire général sont membres d'office, avec droit de vote, de tous les Comités de l'Internationale de l'Éducation, à l'exception du Comité des élections.

## 26. COMMISSION DES FINANCES

- (a) La Commission des finances se compose du Bureau restreint et de deux autres membres du Bureau exécutif désignés en son sein. Le Bureau exécutif désigne le président de la Commission. Celui-ci préside les réunions de la Commission et est son porte-parole.
- (b) Les membres sont nommés sur un mandat de quatre ans et sont rééligibles.
- (c) Les fonctions de la Commission sont les suivantes:
  - (i) présenter le rapport financier et le projet de budget au Bureau exécutif et, au nom de celui-ci, au Congrès;
  - (ii) présenter au Bureau exécutif des recommandations relatives à la gestion et à l'administration financière de l'Internationale de l'Education;
  - (iii) informer le Bureau exécutif des arriérés de cotisations et lui faire des recommandations relatives à la mise en oeuvre de l'article 7 (l) des Statuts et de l'article 27 du présent Règlement;
  - (iv) présenter au Bureau exécutif des recommandations relatives aux salaires et aux conditions d'emploi des membres du personnel;
  - (v) présenter au Bureau exécutif des recommandations relatives au salaire et aux conditions d'emploi du Secrétaire général;
  - (vi) informer le Bureau exécutif des incidences financières des décisions qu'il a prises ou envisage de prendre;
  - (vii) à la demande du Bureau exécutif, présenter des analyses et des rapports relatifs aux recettes, dépenses, investissements, comptes, avoirs et dépenses de fonctionnement de l'Internationale de l'Education.
- (d) La Commission se réunit conjointement avec chaque réunion ordinaire du Bureau restreint et juste avant chacune des sessions du Bureau exécutif.
- (e) Chaque année, la Commission se saisit des comptes et du bilan dûment vérifiés de l'année précédente, du budget révisé pour l'année en cours et des propositions de budget pour l'année suivante, tels que présentés par le Secrétaire général.
- (f) En année de Congrès, la Commission se saisit des comptes et du bilan vérifiés de l'année précédente, du budget révisé pour l'année en cours et du budget général pour les années suivantes, y compris l'année du Congrès suivant. Ce budget général est élaboré par le Secrétaire général.
- (g) La Commission reçoit du Secrétaire général toute autre information qu'elle juge nécessaire à

## 27. COTISATIONS

- (a) Les cotisations dues à l'Internationale de l'Education par chaque organisation membre sont fixées par le Congrès.
- (b) Les cotisations sont versées au plus tard le 31 mars de chaque année. Elles sont calculées sur la base du chiffre total des effectifs de l'organisation à la date du 30 septembre de l'année précédente.
- (c) Chaque organisation membre informe l'Internationale de l'Education au plus tard le 30 novembre de chaque année du chiffre de ses effectifs au 30 septembre de cette même année et communique tout autre renseignement nécessaire au calcul de sa cotisation. Le Bureau exécutif peut inviter une organisation membre à apporter la preuve de l'exactitude de ces renseignements.
- (d) Au cas où une organisation membre ne communique pas les informations nécessaires avant le 30 novembre ou n'apporte pas les preuves demandées dans un délai d'un mois, le Bureau exécutif peut fixer le montant de la cotisation par tête sur la foi d'informations obtenues d'autres sources, les cotisations ainsi calculées étant alors dues à l'Internationale de l'Education.
- (e) Le paiement des cotisations est effectué dans une monnaie convertible fixée par le Bureau exécutif.
- (f) Si, au cours d'un exercice, les sommes encaissées avant le 31 mars sont inférieures au montant calculé selon les dispositions des paragraphes précédents, l'organisation membre est informée de sa situation et tous les versements encaissés après le 31 mars, au cours du même exercice ou des exercices suivants, sont appliqués en premier lieu à la réduction ou à l'élimination des arriérés existants.
- (g) Si une organisation ne peut faire face à ses obligations financières en raison de circonstances exceptionnelles, le Bureau exécutif peut conclure avec elle un accord spécial prévoyant:
  - (i) un report du versement; ou
  - (ii) un versement correspondant à des effectifs réduits; ou
  - (iii) un versement en monnaie non convertible; ou, dans les cas extrêmes,
  - (iv) l'exemption du versement d'une partie ou de la totalité des cotisations dues.
- (h) Les accords spéciaux viennent normalement à expiration à la fin de l'exercice financier au cours duquel ils sont conclus. Ils peuvent être renouvelés l'année suivante. Dans des circonstances exceptionnelles, un accord spécial peut être

conclu pour une période allant jusqu'à trois ans. Les accords relatifs au versement des cotisations en monnaie non convertible détermineront la valeur réelle du versement convenu exprimé en monnaie convertible. Ce montant sera utilisé pour le calcul du nombre de délégués et de mandats dont l'organisation intéressée disposera au Congrès. Les accords spéciaux sont portés à l'attention du Congrès à chacune de ses sessions.

- (i) Le nombre de délégués et de mandats au Congrès attribué à une organisation membre est calculé en fonction du nombre moyen d'adhérents pour lesquels des cotisations ont été versées depuis le Congrès précédent ou depuis l'année d'affiliation, après ajustement pour d'éventuels arriérés reportés des années précédentes.

## 28. AUTRES RECETTES

Le Bureau exécutif définit la politique applicable aux autres recettes.

## 29. DEPENSES

- (a) L'autorisation de dépenses des fonds est donnée dans le cadre du budget. Sur décision du Bureau exécutif et du Congrès, elle est conférée au Secrétaire général qui peut la déléguer.
- (b) Sur instruction du Secrétaire général et avec l'accord du Bureau exécutif, des comptes en banque peuvent être ouverts dans le pays de siège ou dans d'autres pays. Le relevé de chaque compte est présenté à la Commission des finances à chacune de ses réunions.
- (c) Le Secrétaire général a la signature de tous les comptes. La signature peut également être détenue par d'autres personnes désignées par résolution du Bureau exécutif sur recommandation du Secrétaire général.
- (d) Les chèques, ordres de paiement et autres instruments négociables d'une valeur supérieure à un montant fixé par le Bureau exécutif doivent être revêtus des signatures de deux personnes autorisées à cet effet.
- (e) Le Bureau exécutif adopte un règlement applicable au remboursement des dépenses encourues au titre des voyages officiels de l'Internationale de l'Éducation, aux procédures financières relatives au Congrès, aux procédures bancaires et autres questions qu'il juge nécessaires.

## 30. FONDS DE SOLIDARITE

- (a) Le Fonds de solidarité doit servir
  - (i) à développer des programmes de coopération avec différentes organisations d'ensei-

gnants, afin de les aider à atteindre leur but qui est de renforcer leur fonctionnement.

- (ii) à aider les organisations membres se trouvant dans une situation d'urgence telle qu'une catastrophe naturelle, une famine, une guerre, des persécutions ou d'autres menaces mettant leur vie en danger ; cette aide à court terme contribuera à assurer la survie de l'organisation et/ou de ses membres pendant une crise donnée.
- (b) Toutes les organisations membres sont invitées à verser une contribution au Fonds en fonction de leurs moyens. Les organisations membres sont tenues de renouveler chaque année leur contribution au Fonds.
- (c) L'Internationale de l'Éducation verse une contribution annuelle au Fonds, à hauteur de 0,7% de ses recettes provenant des cotisations annuelles.
- (d) Le Fonds est constitué sur un compte spécial productif d'intérêts, distinct et séparé des autres comptes de l'Internationale de l'Éducation.
- (e) Les organisations membres dans le besoin doivent soumettre une demande d'aide, en expliquant à quelles fins celle-ci sera utilisée.
- (f) Le Secrétaire général collecte ces informations, si nécessaire, en vue de prendre une décision et communique cette décision au Comité des finances.
- (g) Les organisations bénéficiaires sont tenues de fournir un rapport quant à l'utilisation des sommes allouées.
- (h) Les rapports relatifs à l'utilisation du Fonds doivent être transmis chaque année à toutes les organisations membres qui contribuent audit Fonds.
- (i) Le Fonds est soumis à un audit externe, dont le rapport est présenté séparément dans le cadre du rapport financier au Congrès mondial.

## MODIFICATIONS

### 31. MODIFICATIONS

- (a) Le Congrès est seul compétent pour modifier le Règlement intérieur.
- (b) Les propositions de modification du Règlement sont soumises par écrit au Secrétaire général six mois au moins avant l'ouverture du Congrès. Le Secrétaire général les communique aux organisations membres trois mois au moins avant l'ouverture du Congrès.
- (c) Les modifications au présent Règlement sont acquises à la majorité des voix exprimées.

*Veillez prendre note que le règlement intérieur pour la Région Afrique a été amendé par la Conférence Régionale. Ces amendements seront adoptés par le Bureau exécutif en octobre 2016. Une fois que cette nouvelle version du règlement sera en vigueur, l'IE circulera une nouvelle version du présent guide en version électronique.*

# REGLEMENT INTERIEUR

## Internationale de l'Education pour la Région Afrique (IERAF).

### 1. DENOMINATION

Le groupe régional de l'Internationale de l'Education au niveau de l'Afrique sera dénommé: Internationale de l'Education pour la Région Afrique (IERAF).

### 2. BUTS

Les buts de IERAF sont de:

- Conseiller et faire des recommandations au Bureau exécutif sur les politiques et activités à entreprendre par l'Internationale de l'Education et sur la coordination des programmes et autres activités de l'IE au niveau régional.
- Promouvoir les buts et principes de l'IE au niveau de la région.
- Favoriser la Coopération Régionale et l'unité en vue de sauvegarder et de promouvoir les droits et intérêts des personnels de l'Education au niveau de la région africaine.

### 3. CONFERENCE REGIONALE

- A. Il est prévu une Conférence régionale qui fait fonction d'instance consultative principale de l'IERAF.
- B. Une conférence régionale ordinaire aura lieu au moins une fois tous les quatre ans, de préférence six à neuf mois avant le Congrès Mondial de l'IE, pour:
- (i) adopter son règlement permanent et son ordre du jour;
  - (ii) élire les membres du Comité Régional;
  - (iii) donner des conseils sur les politiques, les principes directeurs et les programmes de l'IE;
  - (iv) examiner et adopter le rapport régional, y compris le rapport financier et la proposition de budget;
  - (v) modifier le règlement intérieur et le règlement permanent sous réserve de l'accord du Bureau exécutif de l'IE.
- C. Composition
- (i) La Conférence régionale se compose des délégués représentant les organisations

membres, ainsi que des membres du Comité Régional.

- (ii) Chaque organisation membre a droit au moins à un délégué; des délégués supplémentaires sont attribués aux organisations membres qui se sont acquittées de la totalité de leurs cotisations dues à l'IE avant la tenue de la Conférence Régionale, selon le barème suivant:

- jusqu'à 10.000 adhérents - 1 délégué;
- au-delà de 10.000 adhérents - 1 délégué supplémentaire pour chaque tranche de 10.000 adhérents ou fraction de 10.000 adhérents.

- (i) Le maximum de délégués attribué à chaque organisation ne doit pas être supérieur à vingt-cinq.

#### D. Organisation des scrutins

- (i) Il est attribué un droit de vote à chaque organisation membre s'étant acquittée de la totalité de ses cotisations avant la tenue de la Conférence Régionale.

- (ii) Le nombre de voix attribuées à une organisation est déterminé en fonction du barème suivant:

- jusqu'à 5.000 adhérents - 1 voix;
- au-delà de 5.000 adhérents - 1 voix supplémentaire pour chaque tranche de 10.000 adhérents ou fraction de 10.000 adhérents.

- (iii) Les organisations membres sont informées, à titre provisoire par le Secrétaire général de l'IE, du nombre de délégués et de voix auxquels elles ont droit.

- (iv) Le Comité de vérification des pouvoirs désigné à cet effet par le Comité régional vérifie les pouvoirs présentés par chaque organisation membre et calcule le nombre de délégués et de voix auxquels elle a droit. Il n'est procédé à aucun scrutin par appel nominal avant l'adoption par la Conférence régionale du rapport du Comité de vérification des pouvoirs.

- (v) Le vote dans le cadre de la Conférence régionale se fait à mains levées sauf décision contraire de la Conférence.

- (vi) Une organisation qui s'est acquittée totalement de ses cotisations peut voter par procuration sous réserve d'en informer le Secrétaire général de l'IE et par écrit.

- E. Ordre du jour
- (i) Le lieu de la réunion, la date et le projet d'ordre du jour de la Conférence sont fixés par le Comité régional en consultation avec le Secrétaire général de l'IE avec copie au/à la Coordinateur/-trice régional(e) principal(e)
  - (ii) Les organisations membres sont informées de la convocation de la Conférence ordinaire six (6) mois, au moins, avant la date fixée.
- F. Cotisations supplémentaires
- Sous réserve de l'accord du Bureau exécutif, la Conférence peut décider d'une cotisation supplémentaire payable par les organisations membres de la région d'Afrique. (Voir point 11. FINANCES)

#### 4. COMITE REGIONAL AFRICAIN DE L'INTERNATIONALE DE L'EDUCATION (CRAIE)

- A. Composition
- Le CRAIE est composé comme suit:
- (i) Un(e) Président(e);
  - (ii) Un(e) Vice-présidente(e);
  - (iii) Tous les membres du Bureau exécutif de l'IE de la Région d'Afrique;
  - (iv) Deux membres élus au niveau de chaque zone d'Afrique dont une femme;
  - (v) Le Secrétaire général de l'IE ou son/sa représentant(e) (à titre officieux).
- B. Définition de région
- (i) L'Internationale de l'Education Région Afrique (IERAF) englobe, outre le continent africain, Madagascar, l'Ile Maurice, le Cap-Vert, Sao-Tomé et Principe.
  - (ii) S'agissant de la représentation, la Région est subdivisée comme suit:
    - Zone 1
    - Zone 2
    - Zone 3
    - Zone 4
    - Zone 5
    - Zone 6
  - (iii) L'affectation des pays à chaque zone est indiquée dans le règlement intérieur.
- C. Fonctions du CRAIE
- (i) Le CRAIE joue auprès du Bureau exécutif, par le biais du Secrétaire général de l'IE, un rôle consultatif en ce qui concerne les activités prioritaires de l'IE au niveau de l'Afrique, ainsi que de toutes autres questions intéressant de façon générale les membres de cette Région.
  - (ii) Le Comité:
    - (a) rédige l'ordre du jour de la Conférence Régionale;
    - (b) veille à l'application des résolutions et des décisions issues de la Conférence Régionale;
    - (c) examine et réagit aux rapports du Bureau exécutif de l'IE concernant les questions spécifiques à la Région;
    - (d) fait rapport à la Conférence et formule des propositions relatives aux activités futures à entreprendre au niveau de l'Afrique;
    - (e) collabore avec tous les enseignants et toutes les fédérations syndicales pour la promotion de l'Education et de l'unité au sein des enseignants et des autres travailleurs en Afrique;
    - (f) examine et adopte les rapports financiers et présente, en consultation avec le Secrétaire général de l'IE, le budget à la Conférence Régionale;
    - (g) conseille le Bureau exécutif de l'IE sur les demandes d'affiliation des syndicats d'enseignants et de travailleurs de l'éducation en Afrique.
- D. Mandat des membres du CRAIE
- (i) Le CRAIE est élu tous les quatre ans lors de la Conférence Régionale.
  - (ii) Le mandat de chaque membre expire:
    - (a) à la fin de chaque Conférence Régionale;
    - (b) lorsque l'organisation à laquelle il est affilié cesse de faire partie de l'Internationale de l'Education;
    - (c) lorsqu'il cesse d'être affilié à son organisation;
    - (d) lorsqu'il est suspendu de son organisation;
    - (e) lorsqu'il a une incapacité physique ou mentale
    - (f) lorsqu'il occupe, hors de l'Internationale de l'Education, un poste incompatible avec son devoir d'indépendance envers l'Internationale de l'Education.

Il convient de souligner que dans les cas c), d), e) et f) l'organisation dont ce membre est issu est tenue d'informer le Comité régional du changement intervenu.
  - (iii) Tous les membres du Comité sont rééligibles pour deux mandats successifs au maximum;
  - (iv) En cas de vacance, le CRAIE peut désigner un remplaçant:
    - (a) S'il s'agit du poste de Président(e), le (la) Vice-Président(e) assure l'intérim de la présidence jusqu'à la Conférence prochaine;
    - (b) S'il s'agit du poste de Vice-Président(e), le CRAIE élit en son sein un membre jusqu'à la Conférence prochaine;
    - (c) Pour les autres vacances, le (la) suppléant(e) du poste de la zone concernée est désigné(e) jusqu'à la Conférence prochaine.

## 5. ELECTIONS AU CRAIE

- A. Le (la) Président(e) et le (la) Vice-présidente(e) sont élus(es) par la Conférence Régionale.
- B.
- (i) Dans chaque zone, il y aura un titulaire et une titulaire, un suppléant et une suppléante.
- (ii) Pour chacune des deux fonctions, deux candidats au moins résidant dans une zone sont proposés. Le ou la candidat(e) ayant recueilli le plus grand nombre de voix est proclamé(e) titulaire, le (la) candidate(e) en deuxième position est proclamé(e) suppléant(e).
- C.
- (i) L'élection des Membres du CRAIE se fait au scrutin secret.
- (ii) Les délégués de chaque zone se réunissent pour élire leurs représentants(tes) au CRAIE. Cette élection doit être soumise à l'approbation de la Conférence Régionale.
- (iii) Chaque titulaire a droit à une seule voix.
- (iv) Aucun pays ne doit compter plus d'un membre votant au sein du CRAIE.
- (v) Le Secrétaire général de l'IE ou son (sa) représentant(e) n'a pas le droit de vote

## 6. FONCTIONS DU (DE LA) PRESIDENT(E)

- A. Le (la) Président(e) préside les travaux de la Conférence régionale et du CRAIE.
- B. Il (elle) assure la liaison avec le Secrétaire général de l'IE par le biais du Bureau régional et des représentations régionales au niveau du Bureau Exécutif de l'IE
- C. En cas d'empêchement ou d'absence du (de la) Président(e), ses fonctions sont assumées par le (la) Vice-président(e).
- D. En cas d'empêchement ou d'absence du (de la) Président(e) et du (de la) Vice-président(e), le Comité élit, en son sein, un(e) Président(e).

## 7. REUNIONS DU CRAIE

- A. Le CRAIE se réunit au moins une fois par an.
- B. En cas de nécessité, le Président peut convoquer une réunion extraordinaire, après consultation du Secrétaire général de l'IE.
8. NOMINATION DU COMITE PERMANENT DU CRAIE
- A. Le CRAIE nommera un Comité permanent. Tous les membres du Comité permanent seront des membres à part entière du CRAIE. Le Secrétaire général ou son/sa représentant(e) sera membre

de droit du Comité.

- B. Le Comité permanent sera constitué de représentants de chaque Zone, sur la base d'un représentant par Zone.
- C. Le Comité permanent agira au nom du CRAIE et se réunira entre les réunions du CRAIE. Il se réunira au moins une fois par année calendaire.

## 9. QUORUM APPLICABLE AUX CONFERENCES REGIONALES ET AUX REUNIONS DU CRAIE

- A. Les quarante pour cent des délégués accrédités représentant trente pour cent des organisations membres constituent le quorum à la Conférence Régionale.
- B. S'agissant des réunions du CRAIE, le quorum est fixé à la moitié plus une voix.

## 10. SECRETARIAT REGIONAL

- A. Le Secrétariat Régional de l'Internationale de l'Education, établi en Afrique, est chargé de la réalisation des activités régionales, sur la base de propositions du CRAIE, sous réserve d'approbation par le Secrétaire général de l'IE.
- B. Le personnel du secrétariat régional est nommé à temps plein/partiel par le Secrétaire général de l'IE.

## 11. FINANCES

- A. Les activités régionales sont financées par:
- (i) des subventions de l'IE;
- (ii) des dons;
- (iii) des contributions tirées des sources supplémentaires et approuvées par le Bureau exécutif ou par le Secrétaire général de l'IE.
- B. Une cotisation supplémentaire applicable aux organisations membres de la région et calculée par tête peut être fixée par la Conférence Régionale, conformément à l'article 20 du règlement intérieur de l'IE.

L'article 20 du règlement intérieur de l'IE stipule:

«Sous réserve de l'accord du Bureau exécutif, les structures régionales peuvent instituer une cotisation supplémentaire applicable aux organisations membres de la région. Cette cotisation supplémentaire:

- (i) est un pourcentage s'ajoutant aux cotisations dues à l'Internationale de l'Education, jusqu'à un maximum de 25%;
- (ii) est perçue par l'Internationale de l'Education.»



- C. Les cotisations supplémentaires sont payées à l'IE au plus tard le 30 juin de chaque année et sont calculées, sur la base du chiffre total des effectifs de l'organisation, à la date du 31 décembre de l'année précédente.
- D. Les règlements financiers de l'IE sont applicables aux structures régionales.

## **12. MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR**

- A. La Conférence régionale est compétente pour modifier le règlement intérieur sous réserve de l'approbation du Bureau exécutif.
- B. Les propositions de modifications audit règlement intérieur régional doivent être soumises au Secrétariat, au plus tard 6 mois avant la date de l'ouverture des travaux de la Conférence Régionale. Le Secrétaire général fait circuler les propositions de modification aux organisations membres, au plus tard un mois avant la date de l'ouverture de la Conférence.
- C. Toute modification au règlement intérieur n'est valable qu'à condition de recueillir une majorité acquise au deux-tiers des voix exprimées et d'être approuvée par le Bureau exécutif.

## **13. AFFECTATION DES PAYS AUX DIFFERENTES ZONES D'AFRIQUE**

### Zone I

ALGERIE, EGYPTE, LIBYE, MALI, MAROC, MAURITANIE, NIGER, TCHAD, TUNISIE, SOUDAN

### Zone II

CAP-VERT, GAMBIE, GUINEE, GUINEE BISSAU, LIBERIA, SENEGAL, SIERRA-LEONE

### Zone III

BENIN, BURKINA FASO, CÔTE D'IVOIRE, GHANA, GUINEE EQUATORIALE, NIGERIA, SAO TOME ET PRINCIPE, TOGO

### Zone IV

BURUNDI, CAMEROUN, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, CONGO (REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU), CONGO BRAZZAVILLE, GABON, RWANDA

### Zone V

COMORES, DJIBOUTI, ERITREE, ETHIOPIE, KENYA, MADAGASCAR, MALAWI, ILE MAURICE, OUGANDA, SEYCHELLES, SOMALIE, TANZANIE

### Zone VI

AFRIQUE DU SUD, ANGOLA, BOTSWANA, LESOTHO, MOZAMBIQUE, NAMIBIE, SWAZILAND, ZAMBIE, ZIMBABWE

# REGLEMENT INTERIEUR

## Internationale de l'Education Asie-Pacifique (IEAP)

### 1. NOM

La structure de l'Internationale de l'Education en Asie-Pacifique est désignée sous le nom d'Internationale de l'Education Asie-Pacifique (IEAP).

### 2. COMPOSITION

L'Internationale de l'Education Asie-Pacifique (IEAP) se compose des organisations membres de l'Internationale de l'Education dans la région Asie-Pacifique telle que la définit le Bureau exécutif de l'Internationale de l'Education.

### 3. ATTRIBUTIONS

L'Internationale de l'Education Asie-Pacifique (IEAP) aura les attributions suivantes:

- (a) conseiller le Bureau exécutif de l'Internationale de l'Education quant à la politique et aux activités de l'Internationale de l'Education dans l'Asie-Pacifique et contribuer à la mise en œuvre de ces politiques et activités;
- (b) diffuser les buts et principes de l'Internationale de l'Education dans la région Asie-Pacifique;
- (c) promouvoir la coopération régionale et les activités collectives visant à protéger et à défendre les droits et les intérêts des enseignants et des employés de l'éducation et à promouvoir l'éducation à l'échelon de la région Asie-Pacifique;
- (d) coopérer avec le COPE (Conseil de l'éducation Pacifique), l'ACT (Conférence des enseignants d'Asie du Sud-Est) et STF (Fédération des enseignants du SAARC);
- (e) participer à l'élaboration de la politique de l'IE à l'échelon mondial, plus particulièrement dans l'optique du Congrès mondial.

### 4. LA CONFERENCE REGIONALE

- (a) La Conférence régionale est l'autorité suprême de l'Internationale de l'Education Asie-Pacifique (IEAP);
- (b) Lors de ses sessions ordinaires, la Conférence régionale:
  - (i) adopte son Règlement permanent et son ordre du jour;

- (ii) élit le Président, les Vice-Présidents et les autres membres du Comité régional;
  - (iii) définit la politique, les principes directeurs et le programme de l'Internationale de l'Education Asie-Pacifique (IEAP);
  - (iv) approuve le rapport d'activités, le rapport financier et le projet de budget;
  - (v) fixe le montant des cotisations supplémentaires.
- (c) sous réserve de la ratification par le Bureau exécutif de l'Internationale de l'Education, la Conférence régionale est habilitée à amender le Règlement intérieur par un vote acquis à la majorité simple;
  - (d) La Conférence régionale se compose des délégués représentant les organisations membres et des membres du Comité régional;
  - (e) Chaque organisation membre a droit à un délégué et à un délégué supplémentaire pour chaque tranche ou fraction de 20.000 adhérents, le nombre maximum de délégués attribué à chaque organisation ne pouvant être supérieur à 25;
  - (f) Le nombre de voix attribué à chaque organisation membre ayant acquitté ses cotisations d'affiliation en totalité avant la Conférence est calculé conformément au barème suivant:
    - jusqu'à 1.000 adhérents, 1 voix;
    - au-delà de 1.000 adhérents, 1 voix supplémentaire pour chaque tranche ou fraction de 1.000 adhérents.
  - (g) Les organisations membres sont informées à titre provisoire par le Comité régional du nombre de délégués et de voix qui leur est attribué. Le Comité de vérification des pouvoirs nommé à cet effet par le Comité régional vérifie les pouvoirs présentés par chaque organisation membre et calcule le nombre de délégués et de voix auxquels elle a droit. Il n'y a pas de scrutin par appel nominal avant l'adoption par la Conférence régionale du rapport du Comité de vérification des pouvoirs;
  - (h) Le lieu de réunion, la date et le projet d'ordre du jour de la Conférence régionale sont fixés par le Comité régional. Les membres sont informés de la convocation de la Conférence régionale six (6) mois au moins avant la date fixée;
  - (i) La Conférence régionale se réunit au moins une fois tous les quatre ans.



## 5. LE COMITE REGIONAL

- (a) Le Comité régional dirige les affaires et les activités de l'Internationale de l'Education Asie-Pacifique (IEAP) entre les Conférences régionales.
- (b) Les attributions du Comité régional sont les suivantes:
- (i) élaborer le projet d'ordre du jour pour la Conférence régionale;
  - (ii) examiner la mise en œuvre des résolutions et décisions de la Conférence régionale;
  - (iii) mettre en œuvre la politique et les activités correspondant aux résolutions et décisions de la Conférence régionale et aux buts et principes de l'Internationale de l'Education;
  - (iv) examiner et adopter les rapports financiers et présenter un budget à la Conférence régionale;
  - (v) exercer la responsabilité d'interpréter le Règlement intérieur de l'IEAP sous réserve de l'approbation du Bureau exécutif.
- (c) Le Comité régional se compose de quinze (15) membres, à savoir:
- |  |   |
|--|---|
| (i) un Président   | 1 |
| (ii) des Vice-Présidents (un homme et une femme)   | 2 |
| (iii) un homme de chaque sous-région: SAARC, ASEAN, Pacifique, Asie centrale et Asie du Nord | 5 |
| (iv) une femme de chaque sous-région   | 5 |
| (v) les sièges ouverts   | 4 |
- Aucun affilié ne pourra disposer de plus d'un siège au Comité régional, excepté dans le cas où il a un représentant élu au Bureau exécutif de l'IE.
- (d) Les membres du Bureau exécutif de l'IE dans la région sont aussi membres du Comité régional;
- (e) Le Secrétaire général de l'Internationale de l'Education, ou la personne qui le représente, est membre d'office, sans droit de vote, du Comité régional;
- (f) Les élections se déroulent comme suit:
- (i) Il n'y a pas d'élection tant que le nombre minimum de candidatures, tel que défini par le présent article, n'a pas été présenté;
  - (ii) Lorsque le nombre de candidats dépasse le nombre de postes à pourvoir, chaque organisation membre reçoit un carton de vote indiquant le nombre de mandats revenant à chaque organisation;
  - (iii) La première élection concerne le poste de Président. Lorsque des bulletins de vote sont préparés, les organisations membres qui souhaitent participer au scrutin votent pour un (1) candidat. Le candidat qui reçoit le plus de voix sera déclaré élu;
  - (iv) La deuxième élection concerne les postes de Vice-Président. Lorsque des bulletins de vote sont préparés, les organisations membres qui souhaitent participer au scrutin votent pour deux (2) candidats. Le candidat qui reçoit le plus de voix sera déclaré élu. Conformément à l'alinéa 5 c) i), la candidate ayant reçu le plus de voix parmi les femmes candidates sera aussi déclarée élue;
  - (v) La troisième élection concerne les quatorze (14) membres du Comité. Les organisations membres qui souhaitent participer au scrutin votent pour un homme et une femme de chacune des cinq sous-régions et pour quatre candidats aux postes ouverts tel qu'indiqué à l'alinéa 5 c) i). Les candidats ayant reçu le plus de voix dans chacune des catégories sont déclarés élus.
- (g) Les membres du Comité régional sont élus pour un mandat de quatre ans, qui expire:
- (i) à la fin de la Conférence régionale ou
  - (ii) dès lors que l'organisation dont ils sont membre cesse d'appartenir à l'Internationale de l'Education.
- (h) Un membre du Comité régional dont le mandat prend fin conformément à l'alinéa 5 g) i) peut se présenter à une élection.
- (i) Les alinéas e), f) et g) de l'article 10 des Statuts de l'Internationale de l'Education s'appliquent aux membres du Comité régional. En cas de destitution, le membre intéressé peut faire recours devant la Conférence régionale.
  - (i) En cas de vacance, le Comité régional peut désigner un remplaçant. S'il s'agit du poste de:
    - (i) Président, un Vice-Président est désigné à la Présidence jusqu'à la Conférence régionale suivante;
    - (ii) Vice-Président, un membre du Comité régional est désigné jusqu'à la Conférence régionale suivante;
- Pour les autres vacances, le Comité régional invite l'organisation nationale du membre à remplacer à lui soumettre une candidature dont il tiendra le plus grand compte dans son choix.
- (j) Le Comité régional se réunit au moins trois fois entre chaque Conférence régionale.

## 6. FONCTIONS DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Le Président ou, en son absence, l'un des Vice-Présidents:

- (i) préside la Conférence régionale;
- (ii) préside les réunions du Comité régional;
- (iii) assure la liaison avec le Bureau exécutif de l'Internationale de l'Education entre les réunions du Comité régional;

- (iv) reste en contact, en fonction des besoins, avec le Secrétariat de l'Internationale de l'Education entre les réunions du Comité régional.

## **7. SECRETARIAT**

Le Secrétariat et l'administration financière sont assurés par le Secrétaire général de l'Internationale de l'Education.

## **8. FINANCES**

- (a) Les cotisations supplémentaires des organisations membres sont fixées par la Conférence régionale en fonction du nombre d'adhérents, conformément à l'article 20 du Règlement intérieur de l'Internationale de l'Education;
- (b) Les cotisations supplémentaires servent à couvrir l'intégralité des frais du Comité régional et autres activités régionales;
- (c) Les cotisations supplémentaires doivent être versées à l'Internationale de l'Education avant le 30 juin de chaque année et sont calculées sur les effectifs annoncés au 31 décembre de l'année précédente;
- (d) Toute organisation en retard de plus de douze (12) mois dans le paiement de ses cotisations supplémentaires, sans l'accord exprès du Comité régional, peut, sur recommandation du Comité régional, être exclue par le Bureau exécutif de l'Internationale de l'Education, conformément à l'article 7, paragraphe b) des Statuts;
- (e) Si une organisation membre est incapable de remplir ses obligations financières du fait de circonstances exceptionnelles, le Comité régional peut recommander au Bureau exécutif de l'Internationale de l'Education de lui accorder, conformément à l'article 19, paragraphe c) des Statuts, un délai, une réduction temporaire ou, dans des cas extrêmes, une exonération provisoire du paiement de ses cotisations supplémentaires.

*Veillez prendre note que le règlement intérieur pour la Région Amérique Latine a été amendé par la Conférence Régionale. Ces amendements seront adoptés par le Bureau exécutif en octobre 2016. Une fois que cette nouvelle version du règlement sera en vigueur, l'IE circulera une nouvelle version du présent guide en version électronique.*

# REGLEMENT INTERIEUR

## Internationale de l'Education pour l'Amérique Latine (IEAL)

### Chapitre I : DE LA STRUCTURE REGIONALE

#### Article 1

L'intitulé de l'organisation sera: Internationale de l'Education pour l'Amérique Latine (IEAL).

#### Article 2

L'IEAL regroupera l'ensemble des organisations d'Amérique latine membres de l'Internationale de l'Education et qui conservent leur qualité d'affiliées en application des articles 4 et 7 de la Constitution.

#### Article 3

L'Internationale de l'Education pour l'Amérique Latine devra assurer :

- L'atteinte des objectifs fixés et des principes établis au niveau régional par l'Internationale de l'Education (IE);
- L'application, au niveau régional, des mesures et des politiques établies au niveau mondial par l'IE;
- Le rôle d'instance d'évaluation et de consultation auprès du Conseil exécutif et du Secrétariat Général de l'IE;
- L'instauration de politiques régionales, conformément aux décisions prises lors des congrès de l'IE;
- Le rôle médiateur en matière de communication et d'adoption de mesures et de politiques par les organisations membres.

#### Article 4

La Conférence régionale représente la plus haute autorité de l'IEAL. Elle sera organisée généralement entre deux Congrès mondiaux de l'IE, et devra être convoquée au minimum 7 mois à l'avance.

#### Article 5

Il sera possible à l'IEAL d'organiser des Conférences régionales à caractère extraordinaire aux lieux et dates prévus par le Comité régional.

La tenue d'une Conférence régionale à caractère extraordinaire requiert :

- Une convocation effectuée 120 jours minimum avant la date de tenue de la conférence.
- L'indication dans la convocation des thèmes qui seront abordés au cours de la conférence extraordinaire. Aucun autre thème que ceux repris dans la convocation ne pourra être traité, à l'exception de matières urgentes rendues nécessaires par la conjoncture du moment.
- Un financement extérieur au budget de l'IE.
- La convocation de la conférence par une majorité des deux tiers des membres du Comité régional.

#### Article 6

Le quorum de tenue et d'autorisation de la Conférence régionale, qu'elle soit ordinaire ou extraordinaire, sera de la moitié du total des pays plus un ou de 66,6 % des organisations nationales qui composent l'IEAL.

#### Article 7

Chaque organisation membre en ordre de cotisation a droit à un représentant à la Conférence régionale. Ce représentant percevra des indemnités de représentation qui seront inscrites au budget de l'IE alloué à l'organisation de la conférence.

#### Article 8

Chaque organisation membre de l'IEAL a droit à des représentants supplémentaires, au prorata du nombre de membres ayant versé leur cotisation d'affiliation avant la tenue de la Conférence régionale et conformément à l'échelle ci-dessous :

- Jusqu'à 5000 membres - un représentant;
- Par tranche supplémentaire de 5000 membres ou au delà de 1000 membres supplémentaires - un représentant Chaque organisation pourra être représentée par un maximum de 10 personnes.

Les indemnités de représentation des délégués supplémentaires seront prises en charge par l'organisation qui les nomme.

## Article 9

Le nombre de voix de chaque organisation membre de l'IEAL sera fonction du nombre de membres ayant versé leur cotisation d'affiliation avant la tenue de la Conférence régionale et conformément à l'échelle ci-dessous :

- Jusqu'à 5000 membres - un vote;
- Au delà de 5000 membres, un vote additionnel par tranche supplémentaire de 5000 membres ou au delà de 1000 membres supplémentaires.

L'organisation qui se sera acquittée intégralement de sa cotisation pourra faire entendre sa voix par procuration, sur notification écrite préalable au Secrétariat général de l'IE.

## Article 10

Le Secrétariat général communiquera à chaque organisation membre le nombre de représentants et de voix auquel elle a droit en temps opportun. Le Comité de vérification des pouvoirs mis sur pied par le Comité régional déterminera le nombre de représentants présents, leur accordera leur nomination, et déterminera le droit de vote de chacune des organisations membres; il s'appuiera pour ce faire sur des informations mises à sa disposition par le Secrétariat général et sur les informations relatives aux versements réalisés par les organisations avant ou pendant la conférence.

## Article 11

Les organisations membres de l'IEAL désigneront leurs représentants à la Conférence régionale, en appliquant leurs propres statuts ou règlements internes.

## Article 12

La Conférence régionale doit remplir les fonctions suivantes :

- Adopter ses normes de fonctionnement, élaborer son programme ainsi que son ordre du jour.
- Elire le président, les vice-présidents et les autres membres du Comité régional.
- Définir les politiques, les actions, les programmes et les projets de l'IEAL.
- Déterminer les lignes directrices de la politique générale et les priorités en vue de l'orientation des actions du Comité exécutif régional.
- Approuver le rapport d'activités du Comité exécutif régional.
- Examiner le rapport financier et de approuver le budget global de l'IEAL.
- S'acquitter des fonctions qui lui incombent en tant qu'organisme suprême.

## Chapitre II : DU COMITE REGIONAL

### Article 13

Le Comité régional sera élu par la Conférence régionale et il dirigera les activités et les affaires de l'IEAL au cours de la période tampon entre deux conférences régionales ordinaires, conformément aux résolutions et aux décisions prises lors de la dernière Conférence régionale ordinaire, et/ou entre les Conférences régionales extraordinaires qui se dérouleront dans l'intervalle des conférences ordinaires conformément aux résolutions et aux décisions du Conseil exécutif et du Congrès mondial de l'IE.

### Article 14

Les fonctions du Comité régional sont les suivantes :

- Préparer le programme et produire la documentation indispensable au bon fonctionnement de la Conférence régionale.
- Veiller à la mise en oeuvre des résolutions et des décisions de la Conférence régionale.
- Amorcer la mise en oeuvre de politiques et d'actions résultant des décisions prises à la Conférence régionale, au Congrès mondial et des lignes directrices et des objectifs de l'IE.
- Examiner et approuver les rapports financiers qui lui sont soumis par le Secrétaire régional.
- Préparer le projet de budget pour l'IEAL et le soumettre à la Conférence régionale pour approbation.
- Convoquer les Conférences régionales ordinaires ou extraordinaires.
- Présenter à la Conférence régionale le rapport général des activités ainsi que des propositions d'activités futures.

### Article 15

Le Comité régional sera constitué de 9 membres, sans compter les nominations qui pourraient découler des dispositions de l'article 17:

- 1 Président élu dans une des organisations membres de plein droit d'un des pays de la région.
- 2 vice-présidents élus dans une des organisations membres de plein droit; un pour la sous-région d'Amérique centrale et un pour la sous-région d'Amérique du Sud

Un des trois postes mentionnés ci-dessus au moins devra être occupé par une femme

- 6 postes régionaux répartis de la façon suivante : 3 pour la sous-région d'Amérique Centrale et 3 pour la sous-région d'Amérique du Sud.

Deux des six postes mentionnés ci-dessus minimum devront être occupés par des femmes.

#### **Article 16**

Aucun pays ou organisation ne pourra être représenté par plus d'un membre au Comité régional, hormis la nomination postérieure à l'élection du Comité régional conformément aux dispositions de l'article 17.

#### **Article 17**

Les membres du Comité exécutif de l'Internationale de l'Education pour l'Amérique latine seront membres de plein droit du Comité régional, auquel ils seront automatiquement intégrés à compter de leur élection internationale, même si un représentant de leur pays ou de leur organisation siège déjà au Comité régional. Si, lors de leur nomination au Comité régional, ils y exerçaient déjà une fonction, ils continueront à l'exercer; dans le cas contraire, ils occuperont un poste régional.

#### **Article 18**

Le Secrétaire général de l'Internationale de l'Education, ou son représentant, sera membre de plein droit du Comité régional, mais n'aura pas voix délibérative.

#### **Article 19**

Les membres du Comité régional occuperont leur poste pendant toute la période tampon entre deux Conférences régionales extraordinaires. Ils pourront être réélus au même poste ou à un poste différent pour deux mandats supplémentaires.

#### **Article 20**

Le Comité régional se réunit au moins une fois par an.

Le lieu de la réunion sera déterminé à la majorité des voix des membres du Comité.

#### **Article 21**

Les dispositions de l'article 10, paragraphes e) et h), de la Constitution de l'IE sont applicables au Comité régional.

#### **Article 22**

Le Président du Comité régional ou, en son absence, un des vice-présidents sera tenu de :

- Présider la Conférence régionale;
- Présider les réunions du Comité régional;
- Convoquer, avec le Secrétaire de l'Internationale de l'Education, les Conférences régionales ordinaires ou extraordinaires.

#### **Article 23**

Les résolutions du Comité régional seront adoptées à la majorité des voix.

#### **Article 24**

Le secrétaire du Comité régional de l'IEAL sera le coordinateur principal de l'IE au niveau de la région.

### **Chapitre III : FINANCES ET ADMINISTRATION**

#### **Article 25**

Les ressources financières de l'IEAL seront établies de la façon suivante :

- (i) L'allocation budgétaire de l'IE approuvée par le Congrès mondial et destinée au fonctionnement de la Région.
- (ii) La cotisation complémentaire versée par les organisations membres et qui devra être approuvée par la Conférence régionale.

La cotisation complémentaire ne sera en aucun cas supérieure à 25% du montant de l'affiliation que verse chacune des organisations membres à l'IE.

### **Chapitre IV : PROCEDURE ELECTORALE**

#### **Article 26**

La Conférence régionale élira un Comité électoral composé de 5 membres minimum et dans lequel devront être représentées les régions de l'IEAL.

Le Comité électoral est tenu de :

- (a) Veiller à ce que les élections soient tenues en respectant et en appliquant scrupuleusement le présent règlement.
- (b) Informer les membres de la Conférence régionale du résultat des élections et rendre publique la tenue d'élections pour chaque poste.

#### **Article 27**

La tenue des élections du Comité régional se déroulera selon les normes décrites ci-dessous :

- (a) Les candidatures aux postes de Président et de vice-présidents seront introduites par écrit par 4 organisations minimum, dont l'organisation dudit candidat et envoyées au coordinateur principal de l'IE. Les candidatures ainsi que la déclaration signée par les candidats devront être introduites au moins quatre mois avant l'inauguration de la Conférence régionale.
- (b) Les noms des candidats aux postes de Président et de vice-présidents seront remis aux organisations membres deux mois au moins avant l'inauguration de la Conférence régionale.
- (c) Dans le cas où une seule candidature serait introduite par sous-région au poste de Président et de vice-président, les élections seront an-

nulées et se tiendront pendant la Conférence régionale.

- (d) Les candidatures aux autres postes du Comité régional devront être introduites par écrit par 2 organisations minimum, dont l'organisation dudit candidat et remises au coordinateur principal de l'IE le jour d'ouverture de la Conférence régionale.
- (e) Si le nombre de candidats n'excède pas le nombre de postes à pourvoir pour chaque sous-région, la tenue d'élections ne sera pas nécessaire et le Comité régional déclarera l'élection nulle.
- (f) Si la tenue d'élections s'avérait nécessaire; elles auraient lieu de façon séparée pour les postes de Président, de vice-présidents et pour les autres postes à pourvoir au sein du Comité régional.
- (g) Avant la tenue des élections, chaque délégation doit recevoir une copie du rapport du Comité de vérification des pouvoirs qui précise le nombre de voix accordées à chaque organisation et aux représentations par procuration.
- (h) Les élections se dérouleront par vote secret et au moyen de bulletins individuels. Le programme de la conférence précisera la durée de chaque session d'élection.
- (i) Sur les bulletins de vote figureront par ordre alphabétique les noms de famille des candidats. Le Comité électoral remettra à chaque chef de délégation le nombre de bulletins prévu dans le rapport du Comité des de vérification des pouvoirs.
- (j) Il convient lorsque l'on vote de respecter le nombre de postes à pourvoir et d'élire un candidat pour chaque poste. Si le nombre de candidats désignés est supérieur au nombre de postes à pourvoir, le bulletin sera déclaré nul. Si le nombre de candidats désignés est inférieur au nombre de postes à pourvoir, le bulletin sera déclaré valable et on comptabilisera autant de votes blancs qu'il y a de candidats manquants.
- (k) L'élection du Président et du vice-président se fera à la majorité absolue des voix. Les autres postes seront attribués à la majorité simple.
- (l) En cas de ballottage pour n'importe lequel des postes, on procédera à un second tour auquel prendront part les candidats ayant recueilli le plus grand nombre de voix. On procédera à autant d'élections que nécessaire afin d'obtenir le nombre de voix indispensable à la victoire d'un des candidats.

## **Chapitre V : INTERPRETATION, AMENDEMENTS ET ENTREE EN VIGUEUR**

### **Article 28**

En cas de doute, Le Comité régional constitue l'autorité compétente en matière d'interprétation du présent règlement.

### **Article 29**

Des propositions d'amendement au présent règlement seront introduites par écrit auprès du coordinateur principal six mois minimum avant l'inauguration de la Conférence régionale. Les propositions d'amendement de même que les commentaires jugés nécessaires seront remis aux organisations membres trois mois minimum avant l'inauguration de la Conférence régionale.

### **Article 30**

Les amendements seront adoptés si la Conférence régionale les approuve à la majorité absolue.

### **Article 31**

En cas de conflit entre le présent règlement, et les statuts et les règlements de l'Internationale de l'Education, les statuts et le règlement de l'IE prévaudront.

### **Article 32**

Le présent règlement entrera en vigueur dès son approbation par la Conférence régionale et le Conseil exécutif de l'Internationale de l'Education.

# REGLEMENT INTERIEUR

## Comité syndical européen de l'Education (CSEE)

### STRUCTURE REGIONALE EUROPEENNE DE L'IE

#### 1. DENOMINATION

La structure régionale de l'Internationale de l'Education en Europe portera la dénomination Comité syndical européen de l'éducation (CSEE).

#### 2. AFFILIATION

Le CSEE sera composé de toutes les organisations membres de l'Internationale de l'Education appartenant à la Région Europe telle qu'elle a été définie par le Bureau exécutif de l'IE, conformément à l'Article 18 du Règlement intérieur de l'IE. D'un point de vue politique, la région européenne de l'Internationale de l'Education se compose, d'une part, des organisations présentes dans les Etats membres de l'Union européenne (UE) et de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et, d'autre part, de celles présentes dans les pays non membres de l'UE/AELE. Il est admis que l'existence de l'Union européenne au sein de la Région européenne crée des conditions particulières ayant une implication sur le fonctionnement de la structure régionale européenne.

#### 3. AUTONOMIE

La structure régionale sera autonome dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes régionaux, la représentation des membres européens de l'IE auprès de l'UE et des autres institutions européennes, et l'établissement d'un budget et d'une cotisation supplémentaire. L'exercice de cette autonomie entrera en conformité avec les Statuts et le Règlement intérieur de l'IE.

#### 4. RAPPORT AVEC LA CES

Le CSEE sera la Fédération européenne pour le secteur de l'éducation de la Confédération européenne des syndicats (CES). Les organisations membres du CSEE dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre-échange seront autonomes pour ce qui est des décisions portant sur des matières se rapportant entièrement à l'Union européenne et à ses agences.

#### 5. BUTS ET OBJECTIFS

(a) Promouvoir et mettre en œuvre les buts de l'Internationale de l'Education (IE) dans la Région européenne.

- (b) Conseiller le Bureau exécutif de l'IE sur les politiques et activités à entreprendre par l'IE dans la Région européenne, y compris la formulation de réponses aux propositions et aux politiques émanant d'autres organismes internationaux, tels que l'OCDE et l'UNESCO.
- (c) Développer et maintenir des relations positives avec des organisations en Europe dont les buts et les objectifs sont similaires, notamment la CES et le CRPE/CSI.
- (d) Définir et promouvoir des politiques en rapport avec le Conseil de l'Europe et tout autre organisme intergouvernemental européen chargé de traiter des matières qui relèvent des syndicats d'enseignants.
- (e) Promouvoir le développement de syndicats d'enseignants qui se veulent forts, indépendants et démocratiques dans l'ensemble de la Région européenne.
- (f) Définir et promouvoir des politiques en rapport avec des sujets propres à l'Union européenne (UE) et à l'AELE.
- (g) Représenter les organisations membres auprès des organes consultatifs de l'UE et aux réunions de l'UE.
- (h) Apporter des réponses aux propositions, aux politiques et aux décisions de l'UE ayant une incidence sur les membres des syndicats d'enseignants en Europe.
- (i) Développer et mettre en œuvre des projets et des programmes destinés à promouvoir les intérêts des syndicats d'enseignants dans la Région européenne et, en particulier, dans les Etats membres de l'UE/AELE.
- (j) Être le partenaire social des travailleurs du secteur de l'éducation dans le processus de dialogue social de l'UE.
- (k) Être la fédération professionnelle représentant les syndicats d'enseignants auprès des structures de la CES.

#### 6. STRUCTURE

La structure du CSEE se présentera comme suit :

##### 6.1 Organes directeurs

- (a) La Conférence du CSEE, telle que définie au paragraphe 7 du Règlement intérieur
- (b) Les Conférences spéciales du CSEE, telles que



définies au paragraphe 10 du Règlement intérieur

- (c) Le Comité du CSEE, tel que défini au paragraphe 8 du Règlement intérieur
- (d) Le Bureau du CSEE, tel que défini au paragraphe 9 du Règlement intérieur

### **6.2 Organes consultatifs**

- (a) Les Comités consultatifs du CSEE
- (b) Les Comités permanents
- (c) Les Panels et Réseaux
- (d) Les Groupes de travail

### **6.3 Secrétariat**

Le Secrétariat comprendra le coordinateur régional principal de l'IE pour l'Europe qui sera appelé Directeur européen et le personnel professionnel et technique nommé pour assister le Directeur.

### **6.4 Membres européens du Bureau exécutif de l'IE**

Les membres européens du Bureau exécutif de l'IE seront membres d'office des organes directeurs. Ils auront le droit d'assister et de prendre la parole, mais non de voter aux réunions des organes directeurs. Leur qualité de membres des organes directeurs n'affectera aucun droit des organisations membres d'avoir des représentants élus aux organes directeurs comme prévu ailleurs dans ce règlement intérieur.

## **7. LA CONFERENCE REGIONALE DU CSEE**

### **7.1 Convocation**

- (a) Une convocation préliminaire de la Conférence régionale du CSEE sera émise par le Bureau au moins six mois avant la date d'ouverture de la Conférence.
- (b) La convocation finale de la Conférence régionale du CSEE, y compris l'ordre du jour et la notification provisoire du droit aux délégués et aux voix, sera émise par le Bureau au moins trois mois avant la date d'ouverture de la Conférence régionale du CSEE
- (c) Ces documents et tous les autres documents officiels envoyés par le Secrétariat du CSEE relatifs aux activités de la Conférence régionale du CSEE, seront émis dans toutes les langues officielles du CSEE.

### **7.2 Fonctions**

Une session ordinaire de la Conférence régionale du CSEE, ci-après appelée la Conférence :

- (a) élira le Président, les vice-présidents et les autres membres du comité du CSEE ;
- (b) fixera les politiques, principes d'action et le programme du CSEE ;
- (c) s'occupera des résolutions ou des modifications soumises comme prévu dans les règlements intérieurs ;
- (d) approuvera le rapport d'activité, le rapport financier et le projet de budget ;
- (e) fixera les cotisations supplémentaires;
- (f) nommera deux personnes qui agiront comme commissaires aux comptes internes ;
- (g) nommera les commissaires aux comptes externes.

### **7.3 Délégués et observateurs**

La Conférence sera composée de délégués représentant les organisations membres et des membres du comité sortant du CSEE.

Chaque organisation membre aura droit à un délégué et à un délégué supplémentaire par tranche de 20.000 membres ou partie de tranche pour laquelle elle paie des cotisations supplémentaires, jusqu'à un maximum de 25 délégués.

Les frais de voyage et de séjour des délégués assistant à la Conférence seront normalement supportés par l'organisation membre qui les a désignés. Une aide pour ces frais peut être fournie pour les délégués de certaines organisations conformément aux accords prescrits pour le Congrès mondial de l'IE.

Les frais de voyage et de séjour des membres du comité du CSEE seront payés par les fonds du CSEE.

Les organisations membres peuvent envoyer à la Conférence des observateurs qui n'auront pas le droit de vote. Le nombre d'observateurs d'une organisation peut être limité par décision du Bureau, mais ne peut en aucun cas dépasser le nombre de délégués accrédités de l'organisation.

Les frais de voyage et de séjour des observateurs seront supportés par l'organisation qui les a désignés.

Les organisations membres communiqueront au Bureau les noms de leurs délégués et observateurs au moins un mois avant la date d'ouverture de la Conférence.

Les organisations membres peuvent désigner des délégués suppléants. Les noms de ces suppléants seront communiqués au Secrétariat au moins trois jours avant l'ouverture de la Conférence par le correspondant officiel de l'organisation membre concernée.

### **7.4 Droits aux voix**

- (a) Des voix seront accordées à chaque organisation membre dont les cotisations ont été intégralement payées au moins une semaine avant la

Conférence suivant l'échelle suivante :

- jusqu'à 1.000 membres : 1 voix ;
  - plus de 1.000 membres, 1 voix supplémentaire pour chaque tranche de 1.000 membres ou partie de celle-ci.
- (b) Seules des organisations membres d'états membres de l'UE et de l'AELE auront le droit de voter sur des décisions qui, de l'avis de la Présidence, se rapportent exclusivement à l'UE. L'avis du Président sur ces questions peut être remis en cause conformément aux dispositions du Règlement ;
- (c) Au moins trois mois avant la date d'ouverture de la Conférence, les organisations membres recevront une communication provisoire du Bureau concernant le nombre de délégués et de voix à leur allouer.
- (d) Une commission de vérification des pouvoirs sera désignée par le Bureau avant l'ouverture de la Conférence afin de vérifier et de fixer l'affectation des références des délégués et des droits de vote pour chaque organisation membre. Le rapport de cette commission sera présenté pour approbation à la session d'ouverture de la Conférence.

#### **7.5 Procédures de vote**

- (a) Le vote se fera normalement sur présentation de bulletins de vote/pièces d'identité.
- (b) Les décisions se prendront normalement à la majorité simple des personnes présentes et votant pour ou contre la proposition de décision.
- (c) Les représentants d'au moins vingt organisations membres peuvent demander un vote par appel nominal sur tout point soumis pour décision. Un tel vote demande que les votes de chaque organisation soient comptés sur la même base que pour la tenue d'élections. La demande d'un vote par appel nominal devra avoir lieu avant que le point ne soit soumis au vote. Lors d'un vote par appel nominal, au moins cinquante pour cent de la totalité des droits de vote accordés aux organisations inscrites à la Conférence doivent être exprimés pour pouvoir valider le résultat.
- (d) Il n'y aura pas de vote par appel nominal avant que la Conférence ait adopté le rapport de la commission de vérification des pouvoirs.
- (e) Une organisation membre peut donner ses voix par procuration à exercer par une autre organisation membre. Cette intention sera communiquée par écrit au Président par l'organisation accordant la procuration avant l'ouverture de la Conférence. Une organisation membre ne peut exercer un vote par procuration pour plus de deux organisations. Cette disposition est limitée exclusivement à la tenue du vote lors d'élections pour le comité du CSEE comme prévu par l'article 8 du Règlement intérieur.

#### **7.6 Fréquence de la Conférence**

- (a) La Conférence du CSEE se réunira en session ordinaire au moins une fois tous les quatre ans.
- (b) Le lieu, la date et l'ordre du jour provisoire de la Conférence seront déterminés par le comité du CSEE. La notification de la convocation de la Conférence se fera au moins six (6) mois avant la date prévue.
- (c) Une Conférence extraordinaire du CSEE sera convoquée soit par le comité du CSEE sur décision adoptée à la majorité des deux tiers, soit à la demande formelle et justifiée de manière appropriée d'au moins dix (10) organisations membres, représentant ensemble au moins un quart des cotisations payées. La demande exposera les points proposés pour la Conférence extraordinaire qui doivent rentrer dans le cadre des buts et objectifs du CSEE. La notification de la convocation d'une Conférence extraordinaire se fera au moins deux (2) mois avant la date prévue, à moins que le comité du CSEE ne décide que l'extrême urgence de la matière exige un délai plus court.

#### **7.7 Résolutions et amendements au règlement intérieur**

- (a) Les résolutions à examiner lors d'une session ordinaire de la Conférence doivent être soumises au Bureau par des organisations membres ou par le Comité, dans une ou plusieurs des langues officielles du CSEE, au moins un mois avant la date d'ouverture de la Conférence. Le Bureau fera circuler ces résolutions auprès des organisations membres dans les langues officielles au moins une semaine avant la date d'ouverture de la Conférence.
- (b) Des résolutions urgentes à examiner par la Conférence et ayant trait à des affaires survenant entre la dernière date de soumission pour des résolutions ordinaires et la date d'ouverture de la Conférence, peuvent être soumises au secrétariat avant la clôture de la session d'ouverture de la Conférence. Le Bureau sortant se réunira pour décider si ces résolutions seront ou non présentées à la Conférence.
- (c) Une proposition d'amendement au règlement intérieur sera déclarée adoptée si elle est remportée au moins deux tiers des votes exprimés. Lors de ce type de vote, au moins cinquante pour cent de la totalité des droits de votes accordés aux organisations inscrites à la Conférence doivent être exprimés pour pouvoir valider le résultat. Le règlement intérieur modifié sera soumis à l'approbation du Bureau exécutif de l'Internationale de l'Éducation.
- (d) Les amendements au Règlement intérieur proposés pour examen lors d'une session ordinaire de la Conférence doivent être soumis au Bureau par des organisations membres ou par le Comité dans une ou plusieurs des langues officielles du CSEE, au moins trois mois avant la date d'ouver-

ture de la Conférence. Le Bureau fera circuler les propositions d'amendements du Règlement intérieur auprès des organisations membres au moins un mois avant la date d'ouverture de la Conférence.

### **7.8 Règlement des débats**

- (a) Le règlement des débats est repris à l'Annexe 1.
- (b) Les propositions d'amendements au règlement des débats seront soumises au Bureau au moins un mois avant la date d'ouverture de la Conférence.
- (c) Le règlement des débats peut être modifié par un vote à la majorité simple des délégués accrédités.

## **8. LE COMITE DU CSEE**

### **8.1 Fonctions**

Le comité du CSEE mènera les affaires et activités de la structure régionale entre les Conférences quadriennales. Il se réunira au moins deux fois par an. Le comité du CSEE :

- (i) établira le projet d'ordre du jour pour la Conférence du CSEE ;
- (ii) surveillera la mise en œuvre des résolutions et décisions de la Conférence ;
- (iii) amorcera des politiques et actions conformément aux résolutions et décisions de la Conférence ;
- (iv) examinera et approuvera les états financiers et soumettra les budgets à la Conférence ;
- (v) présentera à la Conférence un rapport sur ses décisions et activités ;
- (vi) sélectionnera un Directeur européen, le cas échéant ;
- (vii) établira les comités permanents et désignera les comités consultatifs et les réseaux exigés à l'occasion ;
- (viii) nommera un Trésorier parmi ses membres lors de sa première réunion qui suit la Conférence du CSEE.

### **8.2 Composition**

Le comité du CSEE sera composé

- (i) du Président;
- (ii) de six (6) vice-présidents dont au moins un proviendra d'un pays non-UE/AELE ;
- (iii) d'une (1) personne de chaque pays ;
- (iv) d'une (1) personne supplémentaire de chaque pays comptant plus de 250.000 et moins de 500.000 membres payant une cotisation ;

- (v) d'une (1) personne supplémentaire de chaque pays comptant plus de 500.000 membres payant une cotisation ;
- (vi) Au moins dix-sept (17) membres du Comité seront des femmes, dont au moins trois dirigeantes ; au cas où le nombre de candidates proposées pour occuper un siège ordinaire au Comité serait insuffisant pour atteindre le quota, la question sera débattue conformément à l'Article 8.3.3 (d) du Règlement intérieur.
- (vii) du Directeur européen qui sera membre d'office du Comité sans droits de vote ;
- (viii) aucune organisation nationale n'aura plus d'un (1) membre au sein du Comité, si ce n'est par suite de (ix) ci-dessous, le Directeur européen n'étant pas pris en considération à cette fin ;
- (ix) des membres européens du Bureau exécutif de l'IE et des Présidents des deux comités permanents, qui seront membres d'office du Comité sans droits de vote. Ils ne seront pas pris en compte aux fins de déterminer le résultat des élections, comme il est prévu ci-dessous.

### **8.3 Election des dirigeants et du Comité**

Les élections des dirigeants et des autres membres du Comité auront lieu à la Conférence du CSEE.

#### **8.3.1 Procédure de proposition**

- (a) Les candidats à l'élection comme Président ou Vice-Présidents seront proposés par une organisation membre par communication écrite au Bureau au moins un mois avant la date d'ouverture de la Conférence. Les candidats au poste de Président qui ne sont pas élus à ce poste seront automatiquement considérés comme ayant également été proposés pour l'élection à un poste de Vice-Président à moins que le candidat ne l'indique autrement dans une communication écrite à la Présidence avant l'élection des Vice-Présidents.
- (b) Les candidats à l'élection aux sièges par pays au Comité devront être proposés par une organisation membre du pays concerné par communication écrite adressée au Bureau avant l'expiration d'un délai suivant l'élection des Vice-Présidents et qui sera fixé par le Bureau pendant la Conférence.
- (c) L'élection des Membres du Comité du CSEE ne sera pas organisée si un nombre minimum de candidats satisfaisant au présent règlement n'a pas été proposé.
- (d) Lorsque le nombre de candidats est supérieur au nombre à élire, chaque organisation membre recevra un bulletin de vote qui mentionnera le nombre de voix allouées à cette organisation.

#### **8.3.2 Procédure de scrutin**

- (a) Un Comité des élections sera élu au début de la Conférence pour superviser la tenue des élec-

tions. Ce comité sera composé de cinq délégués de cinq organisations membres qui n'ont pas de candidats à l'élection des dirigeants et largement représentatives de l'ensemble de la Région européenne. Le Bureau soumettra une proposition de candidatures au Comité à la Conférence pour approbation.

- (b) Au moment de l'inscription pour la Conférence, il sera demandé aux délégués de chaque organisation membre d'indiquer quel délégué est autorisé à intervenir comme Délégué Principal pour l'organisation. Le rôle du Délégué principal sera de collecter les bulletins de vote et de voter au nom de l'organisation.
- (c) Pour chaque élection, le Délégué principal recevra un bulletin de vote qui mentionnera le nom de l'organisation et le nombre de voix auquel elle a droit. Ces informations seront reprises sur le bulletin de vote et/ou sauvegardées dans un code-barre sur le bulletin de vote.
- (d) Le Délégué principal sera invité à voter au nom de son organisation pour le nombre de candidats pour lequel il y a des postes vacants dans chaque élection, comme indiqué sur le bulletin de vote, en cochant le(s) nom(s) du(des) candidat(s) de son choix. Le Délégué principal votera pour un nombre de candidats égal au nombre de postes vacants dans chaque élection.
- (e) Les bulletins de vote complétés seront renvoyés au Comité des élections qui supervisera le comptage des votes.
- (f) Lorsque le comptage est terminé, le Comité des élections décidera de l'élection des candidats conformément aux dispositions définies ci-dessus pour chaque élection et annoncera les résultats à la Conférence.

### 8.3.3 Ordre des Elections

Les élections auront lieu dans l'ordre suivant :

- (a) La première élection sera pour le poste de Président du CSEE. S'il n'y a pas plus d'un candidat, ce candidat sera déclaré élu. S'il y a plus d'un (1) candidat, les organisations membres choisissant de voter voteront pour un (1) candidat. Le candidat qui le premier reçoit la moitié plus une du total des voix émises sera déclaré élu. Au cas où aucun candidat n'obtient une telle majorité au premier tour de scrutin, il sera tenu un scrutin d'élimination entre les deux candidats ayant obtenu le plus de voix au cours de ce premier tour.
- (b) La deuxième élection sera pour les postes de Vice-Présidents. S'il n'y a pas plus de six (6) candidats et qu'ils répondent aux exigences de l'article 8.2 (ii) du présent règlement, ils seront déclarés élus. S'il y a plus de six (6) candidats, les organisations membres voteront pour six (6) candidats seulement. Pour satisfaire aux exigences de l'article 8.2 (ii), le candidat d'un pays non-UE/AELE ayant obtenu le plus grand nombre de voix sera déclaré élu. Afin de satisfaire aux exigences re-

quisées au paragraphe 8.2 (vi) du Règlement intérieur, les deux candidates féminines (ou les trois candidates féminines au cas où la Présidence serait assurée par un homme) recueillant le plus grand nombre de voix seront déclarées élues en premier lieu. Les postes restants seront pourvus par l'élection des candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix.

- (c) La troisième élection sera pour un ou plusieurs membres de chaque pays conformément à l'article 8.2 (iii), (iv) et (v) ci-dessus. Si le nombre de candidats d'un pays répond aux exigences de l'article 8.2 (iii), (iv) et (v) du règlement, ils seront déclarés élus. S'il y a plus que le nombre de candidats nécessaires pour un pays, le nombre nécessaire pour satisfaire aux exigences de l'article 8.2 (iii), (iv), et (v) sera élu ensuite. Les organisations membres voteront pour le nombre de candidats égal au nombre de postes vacants. Le nombre de candidates féminines requis pour satisfaire aux termes de l'article 8.2 (vi) sera élu d'abord.
- (d) Au cas où le résultat des élections ne satisfait pas aux exigences des statuts, la prochaine réunion ordinaire du Comité cooptera le nombre de personnes nécessaire, après avoir invité les organisations membres à faire des propositions.

### 8.4 Mandats

- (a) Le mandat de chaque membre du Comité aura une durée de quatre ans et expirera
  - à l'issue de la Conférence ; ou
  - au moment où une organisation à laquelle le membre appartient cesse d'être affiliée à l'Internationale de l'Education ; ou
  - au moment où le membre démissionne du Comité.
- (b) Un membre du Comité qui démissionne est ré-éligible.
- (c) L'article 10 (e), (f), (g) de la Constitution de l'Internationale de l'Education sera applicable aux membres des Comités. En cas de révocation, le membre concerné aura un droit d'appel devant la Conférence
- (d) En cas de vacance de poste, le Comité du CSEE peut désigner des remplaçants. Si la vacance se produit :
  - (i) au poste de Président, un Vice-Président sera désigné comme Président jusqu'à la Conférence suivante ;
  - (ii) au poste de Vice-Président, un membre du Comité sera désigné jusqu'à la Conférence suivante;
  - (iii) au poste de Trésorier, un membre du Comité sera désigné ;
  - (iv) Pour d'autres postes vacants, le Comité demandera à l'organisation nationale du membre à remplacer une proposition qui sera fortement prise en compte.

## **8.5 Décisions au Comité**

- (a) Les décisions de Comité seront prises par consensus ou par un vote à majorité simple des membres du Comité votant pour ou contre lors d'un vote.
- (b) Aux fins de décision sur des matières qui, de l'avis de la Présidence, se rapportent exclusivement à l'UE, seuls les représentants d'organisations des pays membres de l'UE/AELE pourront voter. L'avis du Président sur ces questions peut être remis en cause conformément aux dispositions du Règlement.

## **9. LE BUREAU DU CSEE**

### **9.1 Composition**

- (a) Le Bureau sera composé comme suit :
  - (i) le Président,
  - (ii) les Vice-Présidents
  - (iii) le Trésorier
  - (iv) le Directeur européen
  - (v) les membres européens du Bureau exécutif de l'IE seront membres d'office du Bureau sans droits de vote.
  - (vi) les Présidents du Comité permanent de l'enseignement supérieur et la recherche et du Comité permanent pour l'égalité seront des membres d'office du Bureau sans droits de vote.
- (b) Aux fins de décision sur des matières qui de l'avis de la Présidence, se rapportent exclusivement à l'UE, seuls les dirigeants d'organisations de pays de l'UE et de l'AELE pourront voter sur ces matières.

### **9.2 Fonction et réunions**

#### **Le Bureau :**

- (i) mènera les affaires et activités du CSEE entre les réunions du Comité conformément aux décisions et politiques adoptées par ce dernier ;
- (ii) préparera les réunions et ordres du jour du Comité ;
- (iii) examinera pour approbation les états financiers et soumettra budgets et propositions de cotisations supplémentaires à la Conférence ;
- (iv) aura la responsabilité d'établir des comités permanents, des panels consultatifs, des réseaux et autres organes consultatifs conformément aux décisions du Comité ;
- (v) se réunira au moins quatre fois par an, y compris les réunions tenues conjointement avec la Conférence et le Comité.

## **10. CONFERENCE SPECIALE DU CSEE**

### **10.1 Fonction**

Le CSEE tiendra une Conférence spéciale deux ans après chaque Conférence ordinaire pour examiner et décider sur des matières liées aux politiques d'éducation et d'emploi du CSEE.

### **10.2 Composition**

La Conférence spéciale sera composée du Comité du CSEE et d'un maximum de deux représentants de chaque organisation membre.

### **10.3 Procédures**

Les procédures de présentation et de traitement des résolutions lors des Conférences spéciales seront les mêmes que celles d'application pour les Conférences quadriennales. Les règlements repris à l'Annexe 1 seront également d'application lors des Conférences spéciales

### **10.4 Vote**

Aux fins de décider à la Conférence spéciale sur des matières qui, de l'avis de la Présidence, se rapportent exclusivement à l'UE, seuls les représentants d'organisations de pays de l'UE et de l'AELE pourront voter sur ces matières. L'avis du Président sur ces questions peut être remis en cause conformément aux dispositions du Règlement.

## **11. COMITES CONSULTATIFS ET PERMANENTS, RESEAUX, PANELS et GROUPE DE TRAVAIL**

### **11.1 Etablissement**

Le Comité peut établir les comités consultatifs, réseaux, panels et groupes de travail qu'il estime nécessaires pour le conseiller de temps en temps sur des sujets ou secteurs spécifiques. Le Comité fixera la composition et les attributions de ces organes et la durée de leur fonctionnement.

### **11.2 Comité de la promotion des femmes du CSEE :**

- (a) Le Comité de la promotion des femmes du CSEE (CPFC) sera un comité consultatif permanent composé des membres féminins du Comité du CSEE.
- (b) Le CPFC se réunira juste avant chaque réunion ordinaire du Comité du CSEE.
- (c) Le CPFC conseillera le Comité du CSEE et le Bureau sur des sujets affectant les filles et les femmes en matière d'éducation
- (d) A sa première réunion après la Conférence quadriennale du CSEE, le CPFC élira une Présidente parmi ses membres. En cas de vacance au poste



de Présidente entre les Conférences, le poste sera pourvu par élection à la réunion suivante.

- (e) La Présidente rapportera au Comité toutes opinions ou tous avis que le CPFC souhaite faire connaître au Comité.

### **11.3 Comités permanents pour l'Enseignement supérieur et la Recherche et pour l'Égalité**

- (a) Deux comités permanents, l'un pour l'Enseignement supérieur et la Recherche et l'autre pour l'Égalité, seront mis sur pied.
- (b) Le Comité permanent pour l'enseignement supérieur et la recherche sera composé d'un représentant de chaque organisation membre qui représente le personnel de l'éducation travaillant dans les secteurs de l'enseignement post-secondaire et/ou de la recherche.
- (c) Le Comité permanent pour l'égalité sera composé d'un représentant de chaque organisation membre.
- (d) A la première réunion de chaque comité permanent après la Conférence du CSEE, les comités permanents éliront un président et des vice-présidents conformément aux procédures spécifiées ci-dessous.
- (e) Les réunions des Comités permanents devront se dérouler conformément au Règlement mentionné dans l'Annexe au présent Règlement intérieur.

### **11.4 Procédures pour l'Élection du Président et des Vice-Présidents de comités permanents**

- (a) Les élections se tiendront à des réunions dûment convoquées des comités permanents
- (b) La convocation de la réunion et l'ordre du jour feront référence aux élections.
- (c) Les procédures pour le déroulement des élections pour la présidence et la vice-présidence du Comité permanent sont précisées dans l'Annexe au présent Règlement intérieur.

## **12. PRÉSIDENT, VICE-PRÉSIDENTS ET TRÉSORIER**

- a) Le Président sera le principal représentant du CSEE.
- b) Le Président ou, en son absence, l'un des Vice-Présidents :
- (i) présidera les Conférences du CSEE ;
  - (ii) présidera les réunions du Comité et du Bureau du CSEE ;
  - (iii) représentera le CSEE à l'extérieur ;
  - (iv) entretiendra la liaison avec le Bureau exécutif de l'IE.

- c) Le Trésorier du CSEE sera responsable du Comité du CSEE pour les affaires financières, et plus particulièrement pour les recommandations concernant les cotisations supplémentaires et les frais y associés. Il/elle :
- supervisera la gestion par le Directeur européen des recettes et des dépenses ;
  - soumettra les états financiers au Comité du CSEE

## **13. SECRETARIAT**

### **13.1 Devoirs et responsabilités**

Le Directeur européen se chargera de promouvoir les buts et objectifs du CSEE, mentionnés à l'Article 5 du Règlement. Le Directeur européen soutiendra la structure du CSEE et exécutera les décisions de la Conférence, du Comité du CSEE et du Bureau du CSEE. Dans ce cadre, le Directeur européen :

- (a) fera rapport à la Conférence, au Comité et au Bureau ;
- (b) émettra des propositions pour examen par les organes du CSEE, dans toutes les matières liées aux politiques de ce dernier ;
- (c) mettra en œuvre les décisions des organes du CSEE ;
- (d) maintiendra la liaison avec les organisations membres ;
- (e) maintiendra la liaison avec la Confédération européenne des syndicats et sera désigné comme représentant du CSEE auprès de cet organe
- (f) maintiendra la liaison avec les institutions de l'Union européenne et représentera le CSEE, suivant le cas, aux réunions pertinentes de ces organes ;
- (g) convoquera et préparera les réunions des organes du CSEE ;
- (h) consignera les délibérations des organes du CSEE ;
- (i) soumettra des rapports d'activité aux organes du CSEE ;
- (j) gèrera, sous la supervision du Trésorier, les recettes et dépenses des organes du CSEE ;
- (k) s'assurera que les documents financiers et rapports adéquats sont à la disposition des commissaires aux comptes ;
- (l) gèrera le secrétariat du CSEE, tant au niveau de la désignation et de la gestion du personnel directement employé par le CSEE qu'au niveau de la gestion du personnel employé par l'IE lorsqu'il fournit des services au CSEE ;
- (m) coopèrera avec Secrétaire général de l'IE pour

faire le meilleur usage possible des ressources humaines et financières ;

- (n) soumettra des rapports sur les finances, programmes et activités du CSEE au Secrétaire général de l'IE et au Bureau exécutif de l'IE comme demandé.

### **13.2 Désignation du Directeur européen**

- (a) Le Comité du CSEE sera chargé de sélectionner un candidat possédant les qualités requises pour être désigné en tant que Directeur européen, par le biais d'une procédure ouverte, équitable et transparente qui sera définie par ce Comité. Le candidat sélectionné sera proposé au Secrétaire général de l'IE en vue de sa désignation, conformément aux dispositions des Statuts de l'IE.
- (b) Le Secrétaire général nommera le candidat proposé, sauf s'il estime que, pour des motifs jugés valables à son avis, le candidat proposé ne peut être accepté. Dans ce cas, le Secrétaire général renverra la proposition au Comité pour y être réexaminée. Le Secrétaire général enverra également au Comité une déclaration dans laquelle il précise les raisons justifiant son rejet du candidat proposé.

## **14. FINANCES**

### **14.1 Financement du CSEE**

Les opérations et activités du CSEE seront financées par

- (a) la partie des cotisations globales de l'IE allouées aux fins de soutenir les programmes et activités de l'IE et du CSEE en Europe ;
- (b) les cotisations supplémentaires imposées conformément à l'article 20 du Règlement intérieur de l'IE ; et
- (c) les fonds supplémentaires pour projets et programmes reçus de temps en temps de sponsors et donateurs externes et d'organisations membres.

### **14.2 Cotisations supplémentaires**

- (a) Les cotisations supplémentaires à payer par les organisations membres seront fixées par la Conférence sur une base par tête conformément à l'article 20 du Règlement intérieur de l'Internationale de l'Education.
- (b) Les taux des cotisations supplémentaires seront déterminés sur la base d'un pourcentage des cotisations globales de l'IE et seront différenciés entre organisations des pays de l'UE/AELE et ceux qui n'en font pas partie.
- (c) Toutes les cotisations supplémentaires seront payées à l'Internationale de l'Education avant le 30 juin de chaque année et seront calculées sur l'affiliation rapportée au 31 décembre de l'année précédente.

- (d) Toute organisation en retard de plus de douze (12) mois dans le paiement de ses cotisations supplémentaires, sans le consentement du Comité, pourra être signalée au Bureau exécutif de l'IE qui pourra suspendre l'organisation conformément aux dispositions de la Constitution de l'IE.
- (e) Si une organisation membre n'est pas en mesure de satisfaire à ses obligations financières par suite de circonstances extraordinaires, le Comité peut recommander au Bureau exécutif de l'Internationale de l'Education, conformément à l'article 19 (c) de sa Constitution, d'accorder un délai, une réduction temporaire ou dans des cas extrêmes, une exemption temporaire du paiement de ces cotisations supplémentaires.

### **14.3 Commissaires aux comptes**

- (a) Les comptes du CSEE seront contrôlés chaque année par une société externe d'audit professionnel, nommée par la Conférence du CSEE, qui présentera son rapport annuel au Comité du CSEE et un rapport quadriennal à la Conférence.
- (b) La Conférence désignera également deux représentants d'organisations membres pour agir comme réviseurs internes.
- (c) Ces représentants n'occuperont aucun autre mandat au sein des structures directrices du CSEE.
- (d) Ils examineront et feront rapport à la Conférence et au Comité sur les recettes et dépenses du CSEE et sur la mise en œuvre des politiques financières adoptées par les structures directrices du CSEE.
- (e) Ils feront rapport au Comité une fois par an et à chaque Conférence ordinaire.

## **15. LANGUES OFFICIELLES**

Les langues officielles du CSEE seront l'anglais, le français, l'espagnol, l'allemand et le russe. Les traductions en français et en anglais seront habituellement disponibles lors des activités du CSEE. Les traductions vers l'espagnol, l'allemand, le russe ou d'autres langues européennes seront disponibles lors des conférences ou des réunions si, d'une part, elles s'avèrent pertinentes compte tenu des participants ou du lieu où se déroulent ces réunions et conférences et si, d'autre part, les ressources financières mises à disposition pour l'organisation de ces réunions et conférences le permettent.

En règle générale, les documents seront publiés en anglais et en français, mais pourront également faire l'objet d'une traduction vers d'autres langues, si le contexte et les ressources financières le permettent.



## **16. INTERPRETATION DU REGLEMENT INTERIEUR OU DES REGLES DES DEBATS**

Ce règlement intérieur et les règles des débats seront publiés dans les langues officielles du CSEE. Toutefois en cas de litige survenant en rapport avec l'interprétation de ces documents, le texte anglais prévaudra.

### **ANNEXE :**

#### **1. REGLES DES DEBATS POUR LA CONFERENCE DU CSEE OU LES COMITES DU CSEE**

- 1) Un délégué ou membre du Comité ne pourra prendre la parole qu'une seule fois dans un débat, sauf décision contraire de la Conférence. Le représentant d'un Comité de Conférence présentant un rapport ou l'auteur d'une motion, résolution ou modification (ne concernant pas une motion de procédure) aura le droit de répondre à la clôture du débat sur un point.
- 2) La demande de prendre la parole sera adressée à la Présidence, sauf lorsqu'elle a trait à un rappel au règlement ou à la procédure. Une telle demande doit être présentée par écrit. Un délégué invité par la Présidence à prendre la parole peut laisser la parole à un autre délégué de sa propre délégation syndicale.
- 3) La Présidence décidera de l'ordre dans lequel les orateurs sont appelés à prendre la parole de manière à assurer un équilibre dans le débat sur tout point ou résolution.
- 4) A tout moment en cours de débat, la Présidence peut rappeler un orateur à l'ordre si les remarques de ce dernier ne sont pas pertinentes pour le sujet discuté ou si l'orateur dépasse le temps imparti, ou encore si l'orateur enfreint le présent règlement intérieur / les présentes règles de débat.
- 5) Le Directeur européen aura le droit de prendre la parole sur n'importe quel sujet.
- 6) Toute résolution ou autre proposition, émanant d'une organisation membre ou d'autres comités, doit être soumise par écrit au Comité.
- 7) Les résolutions (motions/ propositions) qui ont été soumises à la Conférence par des organisations membres ou par le Comité conformément aux procédures prescrites, doivent être proposées à la Conférence par des délégués accrédités ou par des membres du Comité en vue de les porter au débat devant la Conférence.
- 8) L'auteur de la motion doit prendre la parole en ce qui concerne la résolution lorsqu'elle a été portée devant la Conférence.
- 9) Les propositions de modifications de la résolution, qui ont été soumises à la Conférence par des organisations membres ou par le Comité conformément aux procédures prescrites, seront également soumises par des délégués accrédités ou par des membres du Comité, pour les porter devant la Conférence.
- 10) Les modifications d'une résolution seront votées tout de suite après que l'auteur de la motion ait pris la parole
- 11) Chaque modification sera résolue, avant de passer à la suivante.
- 12) Chaque délégué ne peut prendre la parole qu'une seule fois sur toute résolution ou modification portée devant la réunion, à l'exception de l'auteur de la résolution qui peut prendre la parole une fois sur la résolution et une fois sur toute modification de celle-ci. Le proposant peut également répondre au débat sur la résolution (ou résolution de fond) avant qu'elle soit soumise au vote.
- 13) L'auteur d'une résolution peut prendre la parole pendant un maximum de cinq minutes pour proposer la résolution. Toute contribution ultérieure au débat sur la résolution ou sur les modifications ne pourra non plus dépasser un maximum de trois minutes.
- 14) Dans l'intérêt du traitement de points particuliers, la Présidence peut, avec la permission de la Conférence, réduire la durée du temps imparti aux orateurs à trois minutes.
- 15) Après que l'auteur de la résolution ou de la modification a pris la parole, la Présidence choisira tour à tour des orateurs pour et contre la résolution ou la modification. Si en cours de débat, il n'y a plus de demandes de prendre la parole contre la résolution ou la modification, la Présidence peut immédiatement mettre la résolution ou la modification aux voix.
- 16) Le débat sur une question devant la Conférence peut être interrompu à tout moment par un rappel au règlement ou par une motion de procédure. La Présidence se prononcera immédiatement en réponse à un rappel au règlement.  
  
Une motion contestant la décision de la Présidence sera immédiatement mise aux voix.  
  
Une motion de procédure sera nécessaire pour :
  - ajourner la session ;
  - ajourner le débat ;
  - clôturer le débat et/ou voter sur le point discuté ;
  - procéder au point suivant de l'ordre du jour.Ce qui précède ou toute autre motion de procédure sera immédiatement mis(e) aux voix, sauf que la délégation soumettant la résolution discutée, peut exercer son droit de réponse.

## **2. PROCEDURES POUR LE DEROULEMENT DES ELECTIONS POUR LA PRESIDENCE ET LA VICE-PRESIDENCE AUX COMITES PERMANENTS**

- (i) La notification de la réunion devra encourager les propositions de candidats à la Présidence issus des organisations membres. Le nom des candidats proposés devra être notifié par écrit au secrétariat à une date devant être précisée par le Comité et précédant de deux semaines au moins le jour d'ouverture de la réunion.
- (ii) Au début de la réunion, le Président sortant ou, en l'absence de ce dernier, un membre du Bureau désigné pour occuper temporairement la Présidence, lira à voix haute la liste des candidats proposés à la Présidence, transmise par les organisations membres. Au cas où aucune proposition de candidat n'a été reçue avant la réunion, le nom des candidats proposés par les organisations membres peut être cité à voix haute au début de la réunion. Dans ce cas, lorsqu'il n'y a plus de propositions, le Président sortant clôturera les propositions.
- (iii) Si nécessaire, une heure sera fixée pour la tenue du vote et se situera au moins une heure après la clôture des propositions.
- (iv) Deux scrutateurs seront désignés par le Président pour mener l'élection au sein des membres du Comité qui ne sont pas proposés. Ils seront assistés par un membre du secrétariat.
- (v) Un bulletin de vote sera préparé avec une liste de tous les candidats proposés par ordre alphabétique des noms (noms de famille).
- (vi) Les scrutateurs donneront un bulletin de vote à chaque membre du Comité.
- (vii) Chaque membre du Comité mettra une X à côté du nom du candidat pour lequel il souhaite voter.
- (viii) Les scrutateurs collecteront les bulletins de vote complétés auprès des membres du Comité.
- (ix) Les scrutateurs compteront les bulletins et présenteront le résultat au Président sortant.
- (x) Le Président sortant annoncera les résultats.
- (xi) En cas d'égalité des voix, une élection éliminatoire se tiendra sur la même base entre les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix.
- (xii) Les mêmes procédures seront appliquées à l'élection des Vice-Présidents.

#####  
21.12.2010

#####

# By-laws

## Structure Interregionale pour les Pays Arabes (AC-CRS)

1. L'Article 13(e) des Statuts de l'IE prévoit l'établissement de structures interrégionales, qui auraient un rôle similaire à celui des structures régionales mais sans en avoir les Statuts, pour un groupe spécifique d'organisations membres de pays faisant partie de plus d'une région, qui sont liés par un héritage culturel et/ou linguistique. Les structures devraient être conçues pour faciliter le développement des organisations membres et leur donner l'occasion d'examiner des questions d'intérêt mutuel. Elles devraient également être conçues pour attirer la participation des dirigeant(e)s reconnu(e)s des organisations des pays concernés. Ces structures doivent être régies par un Règlement intérieur approuvé par le Bureau exécutif.
2. Les Statuts ne définissent pas les conditions requises pour l'établissement d'une structure interrégionale, mais cela implique qu'une telle structure doit ressembler à une structure régionale.
3. Dans ces circonstances, une structure interrégionale devrait:
  - (i) Être définie par le biais d'une liste des organisations membres éligibles pour être impliquées, des pays dans lesquels elles se trouvent, et des régions de l'IE auxquelles ces pays sont actuellement assignés;
  - (ii) Avoir une structure consultative définie comportant des dirigeants élus et un comité;
  - (iii) Avoir des liens formels avec les Structures des Régions de l'IE auxquelles les pays sont assignés;
  - (iv) Avoir des liens formels avec le Bureau exécutif de l'IE par le biais de l'implication des membres du Bureau exécutif issus des régions concernées;
  - (v) Recevoir un soutien en matière de secrétariat sous l'autorité du Secrétaire général de l'IE; et
  - (vi) Requérir l'approbation du Bureau exécutif ou du Secrétaire général pour toutes les activités qui occasionnent des dépenses à l'Internationale de l'Education.
4. Dans ce contexte, la Structure interrégionale pour les pays arabes aurait comme affiliés potentiels les organisations membres des pays figurant sur la liste; toute nouvelle organisation membre d'un de ces pays serait invitée automatiquement à se joindre à la structure interrégionale, ainsi qu'assignée à la Région appropriée de l'IE:

Algérie (Afrique), Arabie saoudite (Asie)\*, Bahreïn (Asie), Comores (Asie)\*, Djibouti (Afrique) Egypte (Afrique), Emirats arabes unis (Asie)\*, Irak (Asie), Jordanie (Asie), Koweït (Asie), Liban (Afrique), Libye (Afrique)\*, Mauritanie (Afrique), Maroc (Afrique), Oman (Asie)\*, Palestine (Afrique), Qatar (Asie)\*, Somalie (Afrique), Soudan du Nord (Afrique)\*, Syrie (Asie)\*, Tunisie (Afrique) et Yémen (Afrique)

(L'IE n'a pas d'organisation membre dans les pays marqués par un astérisque)
5. La Structure a été créée en 2012 sur base d'un Règlement intérieur approuvé par le Bureau exécutif. A la suite des premières élections organisées selon ce Règlement intérieur, des inquiétudes ont été exprimées quant au fait qu'elles ne garantissaient pas une représentation géographique équilibrée des organisations couvertes par la Structure. Des amendements au Règlement intérieur ont été préparés et, à l'heure de mettre ce Guide sous presse, font toujours l'objet de consultations entre le Comité permanent de la Structure et le Bureau exécutif. En conséquence, le Règlement intérieur amendé sera publié début 2017 dans la nouvelle version en ligne du Guide de l'IE, après avoir été approuvé par le Bureau exécutif et mis en œuvre.
6. L'IE offrira des subsides pour la participation de deux représentant(e)s de chaque organisation membre à la Conférence biennale, dont au moins un doit être une femme.

# Liste des pays et territoires par région

## AFRIQUE

Afrique du Sud	Djibouti	Madagascar	République centrafricaine	Tunisie
Algérie	Egypte	Malawi	Rwanda	Yémen
Angola	Erythrée	Mali	Sénégal	Zambie
Bénin	Gabon	Mauritanie	Sao Tome et Principe	Zimbabwe
Botswana	Gambie	Maurice	Sierra Leone	
Burkina Faso	Ghana	Maroc	Somalie	
Burundi	Guinée	Mozambique	Swaziland	
Cameroun	Guinée Bissau	Namibie	Tanzanie	
Cap-Vert	Kenya	Niger	Tchad	
Congo	Liban	Nigéria	Togo	
Congo (RDC)	Lesotho	Ouganda		
Côte d'Ivoire	Libéria	Palestine		

## ASIE-PACIFIQUE

Afghanistan	Iles Cook	Corée du Sud (Rép.)	Philippines	Tonga
Australie	Iles Salomon	Koweït	Samoa	Tuvalu
Bangladesh	Indie	Malaisie	Singapoure	Vanuatu
Barheïn	Indonésie	Mongolie	Sri Lanka	
Brunei	Iran	Népal	Taiwan	
Cambodge	Irak	Nouvelle-Zélande	Thaïlande	
Chine (Hong Kong SAR)	Japon	Pakistan	Timor-Oriental	
Fidji	Jordanie	Papouasie-Nouvelle- Guinée		
	Kiribati			

## EUROPE

Albanie	Danemark	Italie	Norvège	Suisse
Allemagne	Espagne	Kazakhstan	Pays-Bas	Tadjikistan
Arménie	Estonie	Kosovo	Pologne	Tchèque (Rép.)
Autriche	Finlande	Kirghizstan	Portugal	Turquie
Azerbaïdjan	France	Lettonie	Roumanie	Ukraine
Biélorussie	Géorgie	Lithuanie	Royaume-Uni	
Belgique	Grèce	Luxemburg	Russie	
Bosnie-Herzégovine	Hongrie	Macédoine (ARY)	Serbie	
Bulgarie	Irlande	Malte	Slovaquie	
Croatie	Islande	Moldavie	Slovénie	
Chypre	Israël	Monténégro	Suède	

## AMERIQUE DU NORD & CARAIBES

Anguilla	Bermudes	Guadeloupe	Montserrat	St. Vincent et les Grenadines
Antigua et Barbuda	Canada	Guyane	Saint-Christophe- et-Niévès	Suriname
Bahamas	Dominique	Haïti	Ste Lucie	Trinidad et Tobago
Barbade	Etats-Unis	Iles Vierges	Saint Marin	
Belize	Grenade	Jamaïque		

## AMERIQUE LATINE

Argentine	Colombie	Equateur	Mexique	Pérou
Bolivie	Costa Rica	El Salvador	Nicaragua	Uruguay
Brésil	Curaçao	Guatemala	Panama	Vénézuéla
Chili	Rép. Dominicaine	Honduras	Paraguay	

# Liste des membres

## Afghanistan

---

### **Afghanistan Teacher Support Association (ATSA)**

M. Amanullah Aman, President  
Dr. Daud Rawosh, General Secretary  
Street 7Char Rahi Masjid Mohammad Haji  
Mohammad DadDadTaiman  
Kabul  
Afghanistan  
Tel.: +93 (70) 28.36.37  
Fax.: +93 (70) 29.49.57  
Courriel: [atsa\\_kabul@yahoo.com](mailto:atsa_kabul@yahoo.com)

## Afrique du Sud

---

### **National Professional Teachers' Organisation of South Africa (NAPTOSA)**

M. Basil Manuel, President  
M. Henry Hendricks, General Secretary  
NAPTOSA House270 Princes Park Avenue  
Pretoria  
South Africa  
Tel.: +27 (12) 324.13.65  
Fax.: +27 (12) 324.13.66  
Courriel: [sylviae@naptosa.org.za](mailto:sylviae@naptosa.org.za)  
Site web: <http://www.naptosa.org.za>

### **South African Democratic Teachers' Union (SADTU)**

M. Magope Maphila, President  
M. Mugwena Maluleke, General Secretary  
Matthew Goniwe House49 Goud Street  
Johannesburg  
South Africa  
Tel.: +27 (11) 334.48.30  
Fax.: +27 (11) 334.48.36  
Site web: <http://www.sadtu.org.za>

### **Suid-Afrikaanse Onderwysersunie (SAOU)**

M. Josef Adriaan Breed, President  
M. Johannes Christaan Klopper, General Secretary  
P.O. Box 90120,  
Garsfontein 0042,  
South Africa  
Tel.: +27 (12) 348.96.41  
Fax.: +27 (12) 348.96.58  
Courriel: [saou@saou.co.za](mailto:saou@saou.co.za)  
Site web: <http://www.saou.co.za>

## Albanie

---

### **Independent Trade Union of Education of Albania (SPASH-ITUEA)**

M. Nevrus Kaptelli, President  
M. Defrim Spahiu, Vice President  
Rruga Dora D'IstriaPallati Perballe Fakultetit  
Juridik, Kati 3  
Tirana  
Albania  
Tel.: +355 (4) 227.81.38  
Fax.: +355 (4) 227.81.38  
Site web: <http://www.fsash-spash.com>

### **Trade Union Federation of Education and Science of Albania (FSASH)**

M. Xhafer Dobrush, President  
M. Stavri Liko, Federal Secretary  
Rruga Dora D'IstriaPallati Perballe Fakuktetit  
Juridik, Kati 3  
Tirana  
Albania  
Tel.: +355 (4) 225.65.32  
Fax.: +355 (4) 225.65.32  
Courriel: [fsash@abcom.al](mailto:fsash@abcom.al)  
Courriel: [fsash@icc-al.org](mailto:fsash@icc-al.org)  
Site web: <http://www.fsash-spash.com>

## Algérie

---

### **Syndicat National Autonome des Personnels de l'Administration Publique (SNAPAP)**

Mme Meriem Maarouf, Présidente  
Mme Nassira Ghozlane, General Secretary  
23, rue Belfort Zariat BoualemBelfortEl Harrache  
Alger  
Algeria  
Tel.: +213 (21) 52.03.72  
Fax.: +213 (21) 52.03.72  
Courriel: [snapap\\_snata@yahoo.com](mailto:snapap_snata@yahoo.com)  
Site web: <http://www.maisondessyndicats-dz.com/snapap.php>

## Syndicat National Autonome des Professeurs d'Enseignement Secondaire et Technique (SNAPEST)

M. Meriane Meziane, Président  
M. Toufik Boujeriou, Secrétaire général  
M. Djamel Rouani, Trésorier  
BP n°34  
Fouka ville  
Algeria  
Tel.: +213 (24) 40.10.39  
Fax.: +213 (21) 74.47.86  
Courriel: [snapestalger@yahoo.fr](mailto:snapestalger@yahoo.fr)  
Site web: <http://snapest.ning.com>

## Union Nationale des Travailleurs de l'Éducation et de la Formation (UNPEF)

M. Saddek Dziri, Président  
M. Hakim Hammad, Secrétaire général  
M. Amar Benali, Trésorier  
Rue Mohamed Mada n°1, Place du 1er Mai,  
Alger  
Algeria  
Tel.: +213 (21) 65.95.16  
Fax.: +213 (21) 65.95.16  
Courriel: [unpefnational@yahoo.fr](mailto:unpefnational@yahoo.fr)  
Site web: <http://www.unpef.com>

## Allemagne

### Bundesverband der Lehrerinnen und Lehrer an Beruflichen Schulen (BLBS)

M. Eugen Straubinger, Federal Chairman  
Friedrichstraße 169/170  
Berlin  
Germany  
Tel.: +49 (30) 40.81.66.50  
Fax.: +49 (30) 40.81.66.51  
Courriel: [verband@blbs.de](mailto:verband@blbs.de)  
Site web: <http://www.blbs.de>

### Gewerkschaft Erziehung und Wissenschaft (GEW)

Mme Marlis Tepe, President  
Mme Marianne Demmer, Vice President  
Postfach 90-04-09  
Frankfurt am Main  
Germany  
Tel.: +49 (69) 78.97.30  
Fax.: +49 (69) 78.97.32.01  
Courriel: [gew-international@gew.de](mailto:gew-international@gew.de)  
Site web: <http://www.gew.de>

### Verband Bildung und Erziehung (VBE)

M. Udo Beckmann, President  
M. Gerhard Brand, General Secretary  
Bundesgeschäftsstelle - Behrenstrasse 23/24  
Berlin  
Germany  
Tel.: +49 (511) 357.76.50  
Fax.: +49 (511) 357.76.89  
Courriel: [bundesverband@vbe.de](mailto:bundesverband@vbe.de)  
Site web: <http://www.vbe.de>

## Angola

### Federação dos Sindicatos dos Trabalhadores da Educação, Cultura, Desporto e Comunicação Social de Angola (FSTECDCSA)

M. José Joaquim Laurindo, Presidente  
Avenida Rainha Ginga n°23  
Luanda  
Angola  
Tel.: +244 (2) 22.33.46.70  
Fax.: +244 (2) 22.39.35.90  
Courriel: [untadis@netangola.com](mailto:untadis@netangola.com)

### Sindicato Nacional de Professores (SINPROF)

M. Guilherme Silva, Presidente  
Mme Hermínia Nascimento, Secretaria General  
Rua da Missão No. 71, 4° andar, apt° 407  
Luanda  
Angola  
Tel.: +244 (2) 22.37.17.80  
Courriel: [sinprof\\_angola@yahoo.com.br](mailto:sinprof_angola@yahoo.com.br)  
Site web: <http://www.sinprof.org>

## Anguilla

### Anguilla Teachers' Union (ATU)

Mme Emma Ferguson, President  
Mme Wenonah Hughes, General Secretary  
P.O. Box 196  
The Valley  
Anguilla  
Tel.: +1 (264) 497.70.60  
Fax.: +1 (707) 929.29.09  
Courriel: [info@atu.ai](mailto:info@atu.ai)  
Site web: <http://www.atu.ai>

## Antigua et Barbuda

### Antigua and Barbuda Union of Teachers (A&BUT)

M. Ashworth Azille, President  
Mme Anetta Alexander, General Secretary  
P.O. Box 853  
St. John's  
Antigua and Barbuda  
Tel.: +1 (268) 462.37.50  
Fax.: +1 (268) 462.37.50  
Courriel: [teachersunion@candw.ag](mailto:teachersunion@candw.ag)  
Courriel: [abteachersunion@yahoo.com](mailto:abteachersunion@yahoo.com)  
Site web: <http://www.abut.edu.ag>

## Argentine

---

### Confederación de Educadores Argentinos (CEA)

M. Leonardo Fabian Felman, General Secretary

Paraná 135, Piso 1° Of.6  
Buenos Aires - Cap. Federal  
Argentina  
Tel.: +54 011 43.71.28.63  
Fax.: +54 11. 43.72.94.78  
Courriel: [info@cearg.org.ar](mailto:info@cearg.org.ar)  
Courriel: [sec.general@cearg.org.ar](mailto:sec.general@cearg.org.ar)  
Site web: <http://www.cearg.org.ar>

### Confederación de Trabajadores de la Educación de la República Argentina (CTERA)

Mme Sonia Alesso, Secretaria General

M. Eduardo Pereyra,

Chile 654  
Buenos Aires  
Argentina  
Tel.: +54 11.43.00.86.94  
Fax.: +54 114.30.08.69.41.06  
Courriel: [internacionales@ctera.org.ar](mailto:internacionales@ctera.org.ar)  
Courriel: [ctera@ctera.org.ar](mailto:ctera@ctera.org.ar)  
Site web: <http://www.ctera.org.ar>

### Federación Nacional de Docentes Universitarios (CONADU)

M. Pedro Maria Sanllorenti, Secretario General

Pasco 255  
Buenos Aires  
Argentina  
Tel.: +54 11.49.53.50.37  
Fax.: +54 11.49.53.50.37  
Courriel: [conadu@conadu.org.ar](mailto:conadu@conadu.org.ar)  
Courriel: [secgeneral@conadu.org.ar](mailto:secgeneral@conadu.org.ar)  
Site web: <http://www.conadu.org.ar>

## Arménie

---

### Branch Republican Union of Trade Union Organizations Workers of Education and Science of Armenia (CRSTESA)

M. Grigor Gharibyan, Président

Mme Khlgatyan Siranush,

Maison des Unions ch. 611V. Sargsyan 26/3,  
place de la République  
Erevan  
Armenia  
Tel.: +374 (1) 058.99.13  
Fax.: +374 (1) 056.15.44  
Courriel: [armeducate@gmail.com](mailto:armeducate@gmail.com)  
Site web: [http://www.hamk.am/members.php?lang=eng&member\\_id=15&parent=1](http://www.hamk.am/members.php?lang=eng&member_id=15&parent=1)

### Comité Syndical National des Travailleurs de la Culture Physique, du Sport et du Tourisme (CPCST)

M. Karlen Harutyunyan, Président

M. Samuel Harutunian, Secrétaire général

Maison des Unions ch. 608-609 V.Sargsian 26/3  
place de la République  
Erevan  
Armenia  
Tel.: +374 (1) 56.79.14  
Fax.: +374 (1) 56.79.14  
Courriel: [cpcst@mail.ru](mailto:cpcst@mail.ru)

## Australie

---

### Australian Education Union (AEU)

Mme Correna Haythorpe, Federal President

Mme Susan Hopgood, Federal Secretary

PO Box 1158  
Melbourne  
Australie  
Tel.: +61 (3) 96.93.18.00  
Fax.: +61 (3) 96.93.18.05  
Courriel: [aeu@aeufederal.org.au](mailto:aeu@aeufederal.org.au)  
Site web: <http://www.aeufederal.org.au>

### Independent Education Union of Australia (IEU)

M. John Quessy, Federal President

M. Chris Watt, Federal Secretary

Unit 1040 Brisbane Ave ACT 2600  
Barton  
Australie  
Tel.: +61 (2) 62.73.31.07  
Fax.: +61 (2) 62.73.37.10  
Courriel: [ieu@ieu.org.au](mailto:ieu@ieu.org.au)  
Site web: <http://www.ieu.org.au>

### National Tertiary Education Union (NTEU)

Mme Jeannie Rea, President

M. Grahame McCulloch, General Secretary

P.O. Box 1323 City Road Post Office VIC 3006  
South Melbourne  
Australie  
Tel.: +61 (3) 92.54.19.10  
Fax.: +61 (3) 92.54.19.15  
Courriel: [national@nteu.org.au](mailto:national@nteu.org.au)  
Site web: <http://www.nteu.org.au>



## Autriche

---

### Gewerkschaft Öffentlicher Dienst (GÖD-Lehrer)

M. Fritz Neugebauer, President  
M. Helmut Skala, International Secretary  
Teinfaltstraße 7  
Wien  
Austria  
Tel.: +43 (1) 53.45.44.35  
Fax.: +43 (1) 53.45.44.52  
Courriel: [juergen.rainer@bmukk.gv.at](mailto:juergen.rainer@bmukk.gv.at)  
Site web: <http://www.goed.at>

## Azerbaïdjan

---

### Independent Trade Union of Education Workers of the Azerbaijan Republic AITUCEW)

M. Sattar Mehbaliyev, President  
M. Naghiyev Humbat, Vice President  
Youth Square, 3  
Baku  
Azerbaijan  
Tel.: +994 (12) 492.45.53  
Fax.: +994 (12) 437.32.54  
Courriel: [atiahir@mail.ru](mailto:atiahir@mail.ru)

## Bahamas

---

### Bahamas Union of Teachers (BUT)

Mme Belinda M. Wilson, President  
M. John Musgrove, General Secretary  
104 Bethel Avenue P.O. Box N-3482  
Stapledon Gardens, Nassau  
Bahamas  
Tel.: +1 (242) 323.44.91  
Fax.: +1 (242) 323.70.86  
Site web: <http://www.teachersvoicebahamas.com/>

## Bahreïn

---

### Bahrain Teachers Society (BTA)

M. Mahdi Abu Deeb, President  
Mme Jalila Al-Salman, Vice President  
P.O.Box : 32530  
Bahrain  
Tel.: +973-39763676  
Fax.:  
Courriel: [um\\_amjad@yahoo.com](mailto:um_amjad@yahoo.com)

## Bangladesh

---

### Bangladesh Teachers' Federation (BTF)

Mme Rahima Parvin, President  
M. Azad Rahman, General Secretary  
148/1 Abed Dhali Road (1st floor) Kalabagan  
Dhaka  
Bangladesh  
Tel.: +880 (2) 805.23.54  
Fax.: +880 (2) 805.23.54  
Courriel: [flysky12@hotmail.com](mailto:flysky12@hotmail.com)

## Barbade

---

### Barbados Secondary Teachers' Union (BSTU)

Mme MaryAnne Redman, President  
M. Andrew Brathwaite, General Secretary  
The Patrick Frost Centre 8th Avenue Belleville  
St. Michael  
Barbados  
Tel.: +1 (246) 429.76.76  
Fax.: +1 (246) 429.76.76  
Courriel: [bstu.org1946@yahoo.com](mailto:bstu.org1946@yahoo.com)  
Courriel:  
Site web: <http://www.bstu.org>

### Barbados Union of Teachers (BUT)

M. Pedro Shepherd, President  
M. Herbert Gittens, General Secretary  
P.O. Box 58 Welches  
St Michael  
Barbados  
Tel.: +1 (246) 427.85.10  
Fax.: +1 (246) 426.98.90  
Courriel: [but4@hotmail.com](mailto:but4@hotmail.com)  
Courriel: [but@caribsurf.com](mailto:but@caribsurf.com)  
Site web: <http://www.butbarbados.org>

## Belgique

---

### ACOD-Onderwijs (ACOD)

M. Willy Vermorgen, President  
M. Hugo Deckers, General Secretary  
9-11 Fontainasplein  
Brussels  
Belgium  
Tel.: +32 (2) 508.58.80  
Fax.: +32 (2) 508.59.32  
Courriel: [onderwijs@acod.be](mailto:onderwijs@acod.be)  
Site web: <http://www.acodonderwijs.be>

### **ACV-Openbare Diensten-CSC Service Publics (ACVOD-CSCSP)**

M. Luc Hamelinck, Président  
M. Dominique Cabiaux, Vice-Président  
Helihavenlaan 21  
Brussels  
Belgium  
Tel.: +32 (2) 208.23.11  
Fax.: +32 (2) 208.23.30  
Site web: <http://openbarediensten.acv-online.be>

### **Centrale générale des services publics - Enseignement (CGSP-FGTB)**

M. Pascal Chardome, Président  
9-11, place Fontainas  
Brussels  
Belgium  
Tel.: +32 (2) 508.58.79  
Fax.: +32 (2) 508.59.35  
Courriel: [enseignement@cgsp.be](mailto:enseignement@cgsp.be)  
Site web: <http://www.cgsp-enseignement.be/>

### **Christelijk Onderwijzersverbond (COV)**

M. Bert Verhaegen, President  
Mrs. Marianne Coopman, General Secretary  
Koningsstraat 203  
Brussel  
Belgium  
Tel.: +32 (2) 227.41.62  
Fax.: +32 (2) 219.47.61  
Courriel: [cov@acv-csc.be](mailto:cov@acv-csc.be)  
Site web: <http://www.cov.be>

### **Christelijke Onderwijscentrale (COC)**

M. Serge Vrancken, President  
M. Rene Lemmens, General Secretary  
Trierstraat 33  
Brussels  
Belgium  
Tel.: +32 (2) 285.04.40  
Fax.: +32 (2) 230.28.22  
Courriel: [coc.brussel@acv-csc.be](mailto:coc.brussel@acv-csc.be)  
Site web: <http://www.coc.be>

### **Confédération des Syndicats Chrétiens de l'Enseignement (CSC-Enseignement)**

Mme Françoise Wibrin, Présidente  
M. Eugène Ernst, Secrétaire général  
Christian Piron,  
Rue de la Victoire, 16  
Bruxelles  
Belgium  
Tel.: +32 (2) 543.43.43  
Fax.: +32 (2) 543.43.44  
Courriel: [csc.enseignement@acv-csc.be](mailto:csc.enseignement@acv-csc.be)  
Site web: <http://www.csc-enseignement.be>

### **Syndicat Libre de la Fonction Publique - Vrij Syndicaat van het Openbaar Ambt (SLFP-VSOA)**

M. François Fernandez Corrales, Président général  
Henk Herman, Secrétaire général  
Rue Longue Vie, 27-29  
Bruxelles  
Belgium  
Tel.: +32 (2) 549.52.00  
Fax.: +32 (2) 514.16.95  
Courriel: [slfp@slfp.eu](mailto:slfp@slfp.eu)  
Site web: <http://www.slfp.be>

## **Bélize**

---

Belize National Teachers' Union (BNTU)

M. Luke Palacio, President  
M. Lois Barber, National Secretary  
P.O. Box 382  
Belize City  
Belize  
Tel.: +501 (2) 23.48.11  
Fax.: +501 (2) 23.52.33  
Courriel: [bntu@btl.net](mailto:bntu@btl.net)

## **Bénin**

---

### **Syndicat National des Enseignants des Ecoles Maternelles du Bénin (SYNAEM)**

M. Hector B. Fanou, Secrétaire général  
BP 155  
Benin  
Tel.: +229 96.04.85.17

### **Syndicat National des Enseignants et Employés du Secondaire Privé (SYNESP)**

M. Idelphonse Atindehou, Secrétaire général  
05 B.P. 560  
Cotonou  
Benin  
Tel.: +229 21.33.27.18  
Fax.: +229 21.33.67.98  
Courriel: [cosieb.benin@yahoo.fr](mailto:cosieb.benin@yahoo.fr)

### **Syndicat National des Enseignements Secondaire Technique et Professionnels (SYNESTP)**

Prof. Noël Chadare, Secrétaire général  
07 B.P. 484  
Cotonou  
Benin  
Tel.: +229 21.30.88.30  
Courriel: [synestp@yahoo.fr](mailto:synestp@yahoo.fr)

## Syndicat National des Professeurs des Enseignements Secondaires (SYNAPES)

M. Gaston K. Azoua, Secrétaire général

03 B.P. 932  
Cotonou  
Benin  
Tel.: +229 21.30.78.49  
Fax.: +229 21.30.78.49  
Courriel: [synapesbenin@yahoo.fr](mailto:synapesbenin@yahoo.fr)

## Syndicat National des Professeurs des Lycées et Collèges (SYNAPROLYC)

M. Kossi Thomas Cakpo, Secrétaire général

Mme Laure Sylvie Adda

01 B.P. 261  
Porto-Novo  
Benin  
Tel.: +229 20.01.02.82  
Courriel: [dhoundonougbo@yahoo.fr](mailto:dhoundonougbo@yahoo.fr)

## Syndicat National des Travailleurs du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (SYNTRA-MESRS)

M. Sosthène Abahoumba, Secrétaire général

B.P. 1383  
Abomey-Calavi  
Benin  
Tel.: +229 95.71.73.83  
Fax.: +229 21.32.62.14  
Courriel: [sostheneaba@yahoo.fr](mailto:sostheneaba@yahoo.fr)

## Bermudes

### Bermuda Union of Teachers (BUT)

M. James Shannon, President

M. Michael Charles, General Secretary

P.O. Box HM 726  
Hamilton HM CX  
Bermuda  
Tel.: +1 (441) 292.65.15  
Fax.: +1 (441) 292.06.97  
Courriel: [butunion@logic.bm](mailto:butunion@logic.bm)  
Courriel: [butunion@ibl.bm](mailto:butunion@ibl.bm)  
Site web: <http://www.but.bm>

## Biélorussie

### Belarusian Trade Union of Workers of Education and Science (BTUWES)

M. Aliaksandr Boika, Président

Av. Pobeditelej, 21-1307  
Minsk  
Belarus  
Tel.: +375 (17) 203.81.34  
Fax.: +375 (17) 203.81.34  
Courriel: [wr@estu.by](mailto:wr@estu.by)  
Courriel: [inter@estu.by](mailto:inter@estu.by)  
Site web: <http://www.estu.by/>

## Bolivie

### Confederación de Trabajadores de Educación Urbana de Bolivia (CTEUB)

M. Adrian Quelca Tarqui, Secretario Ejecutivo Nacional

Calle Heriberto GutierrezN° 2439 entre Pedro Salazar y Belisario Salinas  
La Paz  
Bolivia  
Tel.: +59-12-291.15.971  
Fax.: +59-12-291.15.98  
Courriel: [info@cteub.org](mailto:info@cteub.org)  
Courriel: [bagajo2363@hotmail.com](mailto:bagajo2363@hotmail.com)  
Site web: <http://cteub.org>

## Bosnie-Herzégovine

### Higher Education and Science Union of Employees in Bosnia and Herzegovina (HESUEBH)

M. Derviš Pihura, President

Sarajevo  
Bosnia-Herzegovina

### Independent Trade Union of Primary Schools Education of Bosnia and Herzegovina (ITUPSEBH)

M. Selvedin Šatorović, President

Obala Kulina bana broj 1  
Sarajevo  
Bosnia-Herzegovina  
Tel.: +387 (33) 20.52.79  
Fax.: +387 (33) 21.32.56  
Courriel: [schools@bih.net.ba](mailto:schools@bih.net.ba)  
Site web: <http://www.sobih.ba>

### Trade Union of Education, Science and Culture of Republika Srpska (TUESCRS)

M. Dragan Gnjatic, President

Mme Biljana Škrbic, Head of International Department

Srpska 32  
Banja Luka  
Bosnia-Herzegovina  
Tel.: +387 (51) 30.41.28  
Fax.: +387 (51) 30.41.28  
Courriel: [bskrbic@savezsindikatars.org](mailto:bskrbic@savezsindikatars.org)  
Courriel: [ssrs-bl@blic.net](mailto:ssrs-bl@blic.net)

## **Trade Union of Secondary and Higher Education, Nurture, Science and Culture of Bosnia and Herzegovina (TUSHENSC BiH)**

M. Đevad Hadžić, President

Obala Kulina bana broj 1/1  
Sarajevo  
Bosnia-Herzegovina  
Tel.: +387 (33) 21.35.88  
Fax.: +387 (33) 21.35.88  
Courriel: [ssvoonkbih@bih.net.ba](mailto:ssvoonkbih@bih.net.ba)  
Site web: <http://www.sobih.ba>

## **Botswana**

### **Botswana Sectors of Educators Trade Union (BOSETU)**

M. Kwenasebele Cavin Modukanele, President

M. Tobokani Nicholas Rari, Secretary General

Robinson Road  
Gaborone  
Botswana  
Tel.: +267 (39) 374.72  
Fax.: +267 (31) 708.45  
Courriel: [bosetu@bosetu.org.bw](mailto:bosetu@bosetu.org.bw)  
Site web: <http://bofesete.org.bw>

### **Botswana Teachers' Union (BTU)**

M. Johannes Phalaagae Tshukudu, President

M. Ibo Nana Kenosi, General Secretary

Private Bag 0019  
Mogoditshane  
Botswana  
Tel.: +267 (39) 067.74  
Fax.: +267 (39) 098.38  
Courriel: [btu@it.bw](mailto:btu@it.bw)  
Courriel: [headoffice@btu.org.bw](mailto:headoffice@btu.org.bw)  
Site web: <http://www.botswanateachersunion.org/>

### **Trainers and Allied Workers Union (TAWU)**

M. Allan Seatla Keitseng, President

M. Setso Ntsuke, General Secretary

Plot 908, Phalane Close, Extension2, African Mall  
Gaborone  
Botswana  
Tel.: +267 (39) 573.58  
Fax.: +267 (39) 573.54  
Courriel: [tawu@botsnet.bw](mailto:tawu@botsnet.bw)

## **Brésil**

Confederação Nacional dos Trabalhadores em Educação (CNTE)

M. Roberto Franklin de Leão, Presidente

Mme Marta Vanelli, Secretario General

SDS-Ed. Venâncio III, Salas 101/106  
Brasilia DF  
Brazil  
Tel.: +55 (61) 32.25.10.03  
Fax.: +55 (61) 32.25.26.85  
Courriel: [cnte@cnte.org.br](mailto:cnte@cnte.org.br)  
Site web: <http://www.cnte.org.br>

### **Confederação Nacional dos Trabalhadores em Estabelecimentos de Ensino (CONTEE)**

Mme Madalena Guasco Peixoto, Presidenta

Mme Cristina de Castro, Secretaria General

Setor de Rádio e TV Sul Qd. 701 Edifício Assis  
Chateaubriand, Bloco 2, Sala 436  
Brasilia DF  
Brazil  
Tel.: +55 61 (3) 226.12.78  
Fax.: +55 61 (3) 223.21.94  
Courriel: [contee@contee.org.br](mailto:contee@contee.org.br)  
Site web: <http://www.contee.org.br>

### **PROIFES Federação (PROIFES)**

M. Eduardo Rolim de Oliveira, Presidente

M. Paulo Roberto Haidamus, Secretario

SCS Quadra 01 Bloco I Sala 803/804 Edifício  
Central  
Brasilia DF  
Brazil  
Tel.: +55 (61) 33.22.41.62  
Fax.: +55 (61) 33.22.41.62  
Courriel: [proifes.sindicato@gmail.com](mailto:proifes.sindicato@gmail.com)  
Courriel: [secretaria@proifes.org.br](mailto:secretaria@proifes.org.br)  
Site web: <http://www.proifes.org.br>

## **Brunei (Darussalam)**

### **Brunei Malay Teachers' Association (BMTA)**

M. Hj. Antin Bin Ahad, President

M. Haji Zainie Bin Abd Hamid, General Secretary

P.O. Box 2230  
Bandar Seri Begawan  
Brunei (Darussalam)  
Tel.: +222 19.99  
Fax.: +63 (72) 22.28.03  
Courriel: [antin@pggmb.org.bn](mailto:antin@pggmb.org.bn)  
Site web: <http://www.pggmb.com>

## Bulgarie

---

### Syndicat des Enseignants Bulgares (SEB)

Mme Janka Takeva, Présidente

11, rue Gen. Parensov  
Sofia  
Bulgarie  
Tel.: +359 (2) 987.78.18  
Fax.: +359 (2) 988.17.94  
Courriel: [sbu\\_centrala@abv.bg](mailto:sbu_centrala@abv.bg)  
Courriel: [seb@infotel.bg](mailto:seb@infotel.bg)  
Site web: <http://www.sbug.info>

### Syndicat des Enseignants Podkrepa (SEP-Podkrepa)

M. Julian Petrov, President

M. Lioubomir Paskoulov, Vice-Président

2, Angel Kanchev Street  
Sofia  
Bulgarie  
Tel.: +359 (2) 986.33.38  
Fax.: +359 (2) 981.57.49  
Courriel: [teachers@podkrepa.org](mailto:teachers@podkrepa.org)  
Site web: <http://www.podkrepa-obrazovanie.com>

## Burkina Faso

---

### Fédération des Syndicats de l'Enseignement du Burkina (FESEB)

M. Pascal Dabal, Secrétaire général

01 B.P. 445  
Ouagadougou  
Burkina Faso  
Tel.: +226 78.81.85.17  
Fax.: +226 50.30.31.40

### Fédération des Syndicats Nationaux des Travailleurs de l'Education et de la Recherche (F-SYNTER)

M. Mamadou Barro, Secrétaire général

01 BP 547  
Ouagadougou  
Burkina Faso  
Tel.: +226 50.31.36.71  
Fax.: +226 50.31.36.71  
Courriel: [syntercgtb@yahoo.fr](mailto:syntercgtb@yahoo.fr)

### Syndicat national des enseignants africains du Burkina (SNEAB)

M. Gregoire Guissou, Président

M. Sema Blegne, Secrétaire général

01 B.P. 553  
Ouagadougou  
Burkina Faso  
Tel.: +226 50.31.60.55  
Fax.: +226 50.31.60.55  
Courriel: [sneab@fasonet.bf](mailto:sneab@fasonet.bf)

### Syndicat national des enseignants du secondaire et du supérieur (SNESS)

M. Samuel Dembele, Secrétaire général

B.P. 113  
Ouagadougou  
Burkina Faso  
Tel.: +222 524.73.00  
Fax.: +226 50.33.71.71

## Burundi

---

### Syndicat Libre des Travailleurs de l'Enseignement du Burundi (STEB)

M. Déo Nzeyimana, Président ad interim

M. Jérôme Bizindavyi,

Avenue de la J.R.R.Immeuble FVS/AMADE bureau n°9  
Bujumbura  
Burundi  
Tel.: +257 (22) 21.51.42  
Fax.: +257 (22) 21.51.42  
Courriel: [steb\\_bur@ymail.com](mailto:steb_bur@ymail.com)

## Cambodge

---

### Cambodia Independent Teachers' Association (CITA)

Mme Chhayavy Ouk, Acting President

M. Kourn Ngoun, General Secretary

54 Eo, St.95, Sangkat Boeung Kengkang 3Khan  
Chamkamon  
Phnom Penh  
Cambodia  
Tel.: +855 (23) 21.75.44  
Fax.: +855 12.93.07.06  
Courriel: [cita@online.com.kh](mailto:cita@online.com.kh)  
Site web: <http://www.cita.org.kh>

### National Educators' Association for Development (NEAD)

M. Soung Houts, President

M. Sim Kimsan, General Secretary

# 13L, Off St. 2004 (Meyda Road),SK. Toekthla,  
Khan Russeykeo  
Phnom Penh  
Cambodia  
Tel.: +855 (23) 21.29.06  
Fax.: +855 (23) 21.29.06  
Courriel: [nead.edu@gmail.com](mailto:nead.edu@gmail.com)

## Cameroun

---

### Fédération Camerounaise des Syndicats de l'Éducation (FECASE)

M. Thobie Emanuel Mbassi Ondo, Secrétaire national exécutif

B.P. 12708  
Yaoundé  
Cameroun  
Tel.: +237-242 040 521  
Fax.: +237 (22) 262.62  
Courriel: [ffecase@yahoo.com](mailto:ffecase@yahoo.com)

### Fédération des Syndicats de l'Enseignement et de la Recherche (FESER)

M. Jean Kamdem, Secrétaire général fédéral  
M. Roger Kaffo Fokou, Secrétaire général adjoint

B.P. 30283  
Yaoundé  
Cameroun  
Tel.: +237 954.23.54  
Fax.: +237 (231) 11.37

### Syndicat des Travailleurs des Établissements Scolaires Privés du Cameroun (SYNTESPRIC)

M. Joseph Longo Massango, Président national  
Mme Yonga Ngondutu, Trésorière

Akwa BP 12837  
Douala  
Cameroun  
Tel.: +237 (34) 226.11  
Fax.: +237 (34) 311.85  
Courriel: [syntespric@yahoo.fr](mailto:syntespric@yahoo.fr)

## Canada

---

### Canadian Association of University Teachers (CAUT/ACCPU)

M. Robin Vose, President  
M. David Robinson, Executive Director  
2705 Promenade Queensview Drive  
Ottawa, Ontario K2B 8K2  
Canada  
Tel.: +1 (613) 820.22.70  
Fax.: +1 (613) 820.72.44  
Courriel: [acppu@caut.ca](mailto:acppu@caut.ca)  
Site web: <http://www.caut.ca>

### Canadian Teachers' Federation/ Fédération canadienne des enseignants et des enseignants (CTF/FCE)

Mme Heather Smith, President  
Mme Cassandra Hallett DaSilva, General Secretary  
2490, promenade Don Reid Drive  
Ottawa, Ontario  
Canada  
Tel.: +1 (613) 232.15.05  
Fax.: +1 (613) 232.18.86  
Site web: <http://www.ctf-fce.ca>

### Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Mme Louise Chabot, Présidente  
M. Daniel B. Lafrenière, Secrétaire-trésorier  
9405, rue Sherbrooke Est  
Montréal, Québec  
Canada  
Tel.: +1 (514) 356.88.88  
Fax.: +1 (514) 356.99.99  
Courriel: [direction\\_generale@lacsq.org](mailto:direction_generale@lacsq.org)  
Site web: <http://www.lacsq.org>

### Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche (FPPU)

M. Bernard Gaucher, Président  
Mme Marie Duval, Vice-présidente  
873 rue du Haut-Boc  
Trois-Rivières  
Canada  
Tel.: +1 (819) 840.45.44  
Fax.: +1 (819) 840.45.79  
Courriel: [info@fppu.ca](mailto:info@fppu.ca)  
Site web: <http://www.fppu.ca>

### Fédération Nationale des Enseignantes et Enseignants du Québec (FNEEQ-CSN)

Mme Caroline Senneville, Présidente  
M. Jean Murdock, Secrétaire-Trésorier  
1601, avenue De Lorimier  
Montréal, Québec  
Canada  
Tel.: +1 (514) 598.22.41  
Fax.: +1 (514) 598.21.90  
Courriel: [fneeq.reception@csn.qc.ca](mailto:fneeq.reception@csn.qc.ca)  
Site web: <http://fneeq.qc.ca>

### Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)

M. Jean-Marie Lafortune, President  
M. Sylvain Beaudry, Secrétaire-trésorier  
666, rue Sherbrooke ouest, # 300  
Montréal, Québec  
Canada  
Tel.: +1 (514) 843.59.53  
Fax.: +1 (514) 843.69.28  
Courriel: [federation@fqppu.org](mailto:federation@fqppu.org)  
Site web: <http://www.fqppu.org>

### Federação Caboverdiana dos Professores (FECAP)

M. Joao Pedro Cardoso, Presidente  
M. Abraão António Tavares Borges, General Secretary  
Rua 5 de Julho, N° 9  
Praia  
Cape Verde  
Tel.: +238 261.96.98  
Fax.: +238 261.63.19  
Courriel: [fecap.cv1993@hotmail.com](mailto:fecap.cv1993@hotmail.com)

### Sindicato Nacional dos Professores (SINDEP)

M. Nicolau Mendes Furtado, Presidente  
M. Isidoro Gomes Rodrigues Tavares, Secretario General  
C.P. N° 347/CFazenda  
Praia  
Cape Verde  
Tel.: +238 261.80.99  
Courriel: [sindep@cvtelecom.cv](mailto:sindep@cvtelecom.cv)  
Site web: <http://www.sindep.cv>

## Chili

---

### Colegio de Profesores de Chile (CPC)

M. Jaime Gajardo Orellana, Presidente  
M. Dario Vasquez Salazar, Secretario General  
Casilla 2223 Moneda 2394 con Bulnes  
Santiago  
Chile  
Tel.: +56 (2) 470.42.00  
Fax.: +56 (2) 470.42.90  
Courriel: [contacto@colegiodeprofesores.cl](mailto:contacto@colegiodeprofesores.cl)  
Courriel: [cpch@colegiodeprofesores.cl](mailto:cpch@colegiodeprofesores.cl)  
Site web: <http://www.colegiodeprofesores.cl>

### Federación Nacional de Asociaciones de Académicos de Universidades Estatales (FAUECH)

Prof. Carlos Fernando Gómez Díaz, Presidente  
M. Antonio Orellana Lobos, Secretario General  
Avenida Ecuador 3555 Estacion Central  
Santiago de Chile  
Chile  
Tel.: +56 (2) 718.08.36  
Courriel: [fauech@gmail.com](mailto:fauech@gmail.com)  
Site web: <http://www.fauach.cl>

### Sindicato Nacional de Trabajadores N°2 de Integra (SINDI2)

Mme Yobana Salinas Arancibia, Presidenta  
Mme Sabina Troncoso Monneal, Secretaria General  
Alameda 1302 Oficina 70, 7° piso  
Santiago  
Chile  
Tel.: +56 (2) 697.17.33  
Fax.: +56 (2) 697.17.33  
Courriel: [sindi2integra@hotmail.com](mailto:sindi2integra@hotmail.com)  
Site web: <http://www.trabajadoresdeintegra.cl>

## Chine (RAE de Hong Kong)

---

### Hong Kong Professional Teachers' Union (HKPTU)

M. Wai-wah Fung, President  
M. Sau-leung Cheng, General Secretary  
9/F Goodhope Building 618 Nathan Road  
Mong Kok  
Kowloon, Hong Kong  
China  
Tel.: +852 27.80.93.37  
Fax.: +852 27.70.22.09  
Courriel: [feedback@hkptu.org](mailto:feedback@hkptu.org)  
Site web: <http://www.hkptu.org.hk>

### Hong Kong Teachers' Association (HKTA)

M. Gra Yee Go, President  
M. Poon Yeung Choy, General Secretary  
National Court, 7<sup>th</sup> Floor, Flats A-C242 Nathan Road  
Kowloon, Hong Kong  
China  
Tel.: +852 23.67.34.20  
Fax.: +852 27.22.48.13  
Courriel: [hkta1934@yahoo.com.hk](mailto:hkta1934@yahoo.com.hk)  
Courriel: [chupochee@yahoo.com](mailto:chupochee@yahoo.com)  
Site web: <http://www.hkta.hk>

## Chypre

---

### Association of Teachers of Technical Education Cyprus (OLTEK)

M. George Kollyfas, President  
M. Konstantinos Georgiou, General Secretary  
Chrysanthou Mylona 7  
Strovolos, Nicosia  
Cyprus  
Tel.: +357 (22) 49.91.27  
Fax.: +357 (22) 49.91.56  
Courriel: [oltek.t@cytanet.com.cy](mailto:oltek.t@cytanet.com.cy)



## Cyprus Greek Teachers' Organisation (POED)

M. Filios Fylaktou, President  
M. Apostolos Apostolidis, General Secretary  
18, Makarios III Avenue  
Nicosia  
Cyprus  
Tel.: +357 (22) 81.75.93  
Fax.: +357 (22) 81.75.99  
Courriel: [poed@cytanet.com.cy](mailto:poed@cytanet.com.cy)

## Cyprus Turkish Secondary Education Teachers' Union (KTOEOS)

M. Tahir Gokçebel, President  
M. Mehmet Taşker, General Secretary  
Abdullah Parla Sokak, 5through Mersin 10  
(Turkey)  
Lefkosa-Kibris  
Cyprus  
Tel.: +90 39.22.28.86.49  
Fax.: +90 39.22.28.86.48  
Courriel: [info@ktoeos.org](mailto:info@ktoeos.org)  
Site web: <http://www.ktoeos.org>

## Cyprus Turkish Teachers' Trade Union (KTOS)

M. Guven Varoglu, President  
M. Sener Hassan Elcil, General Secretary  
1, Sair Nedim Street, Caglayan  
Nicosia  
Cyprus  
Tel.: +90 39.22.27.11.75  
Fax.: +90 39.22.28.38.70  
Courriel: [ktos@ktos.org](mailto:ktos@ktos.org)  
Courriel: [ktos.basin@gmail.com](mailto:ktos.basin@gmail.com)  
Site web: <http://www.ktos.org>

## Eastern Mediterranean University Union of Academic Staff (DAÜ-SEN)

M. Hasan Ulas Altioik, President  
M. Ulas Gökçe, President  
Mechanical Engineering Via Mersin 10 (Turkey)  
Famagusta  
Cyprus  
Tel.: +90 39.26.30.12.44  
Fax.: +90 39.26.30.22.43  
Courriel: [info@dausen.org](mailto:info@dausen.org)  
Courriel: [dausen@emu.edu.tr](mailto:dausen@emu.edu.tr)  
Site web: <http://www.dausen.org>

## Organisation of Secondary School Teachers of Cyprus (OELMEK)

M. Eleni Semelidou, President  
M. Costas Hadjisavvas,  
P.O. Box 22159  
Nicosia  
Cyprus  
Tel.: +357 (22) 37.84.80  
Fax.: +357 (22) 37.94.30  
Courriel: [info@oelmek.com.cy](mailto:info@oelmek.com.cy)  
Site web: <http://www.oelmek.com.cy>

## Colombie

---

### Asociación Sindical de Profesores Universitarios (ASPU)

M. Pedro Hernandez Castillo, Presidente  
M. Jorge Perea Gonzalez, Secretario General  
Calle 44 45-67 Bloque B-3 Nivel 7Unidad Camilo  
TorresUniversidad Nacional de Colombia  
Bogotá  
Colombia  
Tel.: +57 12.22.97.18  
Fax.: +57 12.22.97.18  
Courriel: [asospu.bog@gmail.com](mailto:asospu.bog@gmail.com)  
Site web: <http://www.aspuco.org>

### Federación Colombiana de Educadores (FECODE)

Prof. Luis Alberto Grubert Ibarra, Presidente  
Carrera 13A No. 34-54  
Santafé de Bogotá D.C.  
Colombia  
Tel.: +57-1-285.12.21  
Fax.: +57-1-285.32.45  
Courriel: [fecode@fecode.edu.co](mailto:fecode@fecode.edu.co)  
Site web: <http://www.fecode.edu.co>

## Congo

---

### Fédération des Travailleurs de la Science, des Sports, de l'Enseignement, de l'Information et de la Culture (FETRASSEIC)

M. Basile Ngoli, Secrétaire général  
M. Germain Mpandzou, Responsable des questions pédagogiques  
B.P. 108  
Brazzaville  
Congo  
Tel.: +242 560.34.36  
Fax.: +242 81.50.88  
Courriel: [fetrasseic\\_congobzv@yahoo.fr](mailto:fetrasseic_congobzv@yahoo.fr)

## Congo (RDC)

---

### Centrale de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique (CSC-Enseignement)

M. Valéry Nsumpi Kamunga, Secrétaire général  
B.P. 3107  
Kinshasa-Gombe  
Democratic Republic of the Congo  
Tel.: +243 (998) 61.59.42  
Site web: <http://www.csc.cd>

## Fédération nationale des enseignants du Congo (FENECO-UNTC)

M. Augustin Tumba Nzuji, Secrétaire général  
B.P. 8814  
Kinshasa 1  
Democratic Republic of the Congo  
Tel.: +243 994.13.67.76  
Courriel: [fenecosyndic@yahoo.fr](mailto:fenecosyndic@yahoo.fr)

## Syndicat des Enseignants du Congo (SYECO)

M. Jean-Pierre Kimbuya Lutonadio, Secrétaire général  
B.P. 14611  
Kinshasa  
Democratic Republic of the Congo  
Tel.: +32 (89) 250.59  
Fax.: +1 23.35.63  
Courriel: [syecordc1@yahoo.fr](mailto:syecordc1@yahoo.fr)

## Corée du Sud (Rép.)

---

### Korean Federation of Teachers' Associations (KFTA)

Prof. Yang-Ok Ahn, President  
114, Teobongno, Seocho-ku  
Seoul  
Korea (Rep of)  
Tel.: +82 (2) 573.69.04  
Fax.: +82 (2) 577.74.87  
Courriel: [kfta21@gmail.com](mailto:kfta21@gmail.com)  
Site web: <http://eng.kfta.or.kr>

### Korean Teachers and Education Workers' Union (KTU)

M. Byun Sungho, President  
M. Noh Byung-seop, General secretary  
2F Hyun-Dai Plaza Bldg Youngdeungpo-dong 5ga  
49-1 Youngdeungpo-gu  
Seoul  
Korea (Rep of)  
Tel.: +82 (2) 26.70.93.00  
Fax.: +82 (2) 26.70.93.05  
Courriel: [chambb@ktu.or.kr](mailto:chambb@ktu.or.kr)  
Site web: <http://english.eduhope.net>

## Costa Rica

---

### Asociación Nacional de Educadores (ANDE)

M. Gilberto Cascante Montero, Presidente  
Mme Carmen Brenes Pérez, Secretaria General  
Av. 5, Calle 0-2 Apartado 2938  
San José  
Costa Rica  
Tel.: +506 2257.98.98  
Fax.: +506 2233.19.30  
Courriel: [info@ande.cr](mailto:info@ande.cr)  
Courriel: [psicoande@gmail.com](mailto:psicoande@gmail.com)  
Site web: <http://www.ande.cr>

### Asociación Sindical de Profesores y Funcionarios Universitarios (ASPROFU)

M. Héctor Aguilar Rojas, Presidente  
M. Mainor Ulate Azofeifa, Vicepresidente  
Apartado 79-2060 Correo Universidad de Costa Rica, San Pedro de Montes de Oca  
San José  
Costa Rica  
Tel.: +506 22.53.72.23  
Fax.: +506 22.53.72.23  
Courriel: [asprofu@ucr.ac.cr](mailto:asprofu@ucr.ac.cr)  
Site web: <http://asprofu.ucr.ac.cr/>

### Sindicato de Trabajadores de la Educación Costarricense (SEC)

Gilberth Díaz Vásquez, Presidente  
M. Edgardo Morales Romero, Secretaria General  
Lourdes de Montes de Oca, Apartado 6534  
San José  
Costa Rica  
Tel.: +506 2 283.53.60  
Fax.: +506 2 283.70.79  
Courriel: [general@seccr.com](mailto:general@seccr.com)  
Courriel: [presidencia@seccr.com](mailto:presidencia@seccr.com)  
Site web: <http://www.seccr.com>

## Côte d'Ivoire

---

### Centrale Professionnelle de l'Enseignement - Côte d'Ivoire (CEPENS-CI)

M. David Bli Blé, Secrétaire général  
M. Christian Gnagbo Djékou  
03 B.P. 2031  
Abidjan 03  
Ivory Coast  
Tel.: +225 22.48.88.42  
Fax.: +225 20.37.85.00

### Coordination Nationale des Enseignants du Supérieur et des Chercheurs (CNEC)

Prof. Mamadou Ouattara, Secrétaire général  
M. Jean Baptiste Ettien, Trésorier Général Adjoint  
22, BP 582  
Abidjan  
Ivory Coast  
Tel.: +225 586.78.62

### Syndicat National de l'Enseignement Primaire Public de Côte d'Ivoire (SNEPPCI)

M. Paul Gnelou, Secrétaire général  
01-B.P. 3928  
Abidjan  
Ivory Coast  
Tel.: +225 21.26.34.04  
Fax.: +225 21.26.82.04  
Courriel: [sneppci@avisoci](mailto:sneppci@avisoci)  
Courriel: [sneppci@gmail.com](mailto:sneppci@gmail.com)  
Site web: <http://www.sneppci.org>

### **Syndicat national des enseignants d'éducation permanente de Côte d'Ivoire (SYNADEEPCI)**

Mme Marie-Jeanne Nzore Kombo, Secrétaire générale

20 BP 590  
Abidjan  
Ivory Coast  
Tel.: +225 780.35.48  
Courriel: [synadeepci@yahoo.fr](mailto:synadeepci@yahoo.fr)

### **Syndicat national des enseignants du second degré de Côte d'Ivoire (SYNESCI)**

M. Traoré Siaka, Secrétaire général

09 B.P. 1807  
Abidjan  
Ivory Coast  
Tel.: +225 359.25.73  
Courriel: [synesciben@yahoo.fr](mailto:synesciben@yahoo.fr)  
Site web: <http://www.synesci.csfef.org>

### **Syndicat National des Formateurs de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (SYNAFETPC-Cl)**

M. Jean Yves Koutouan Abonga, Secrétaire général national

31 BP 135  
Abidjan  
Ivory Coast  
Tel.: +225 07 610 905  
Fax.: +225 23.45.72.16  
Courriel: [synafetpciben@yahoo.fr](mailto:synafetpciben@yahoo.fr)  
Courriel: [synafetpciben@gmail.com](mailto:synafetpciben@gmail.com)  
Site web: <http://www.synafetpci.org>

### **Independent Union of Research and Higher Education Employees of Croatia (IURHEEC)**

M. Igor Radeka, President  
Ulica Florijana Andrašeca 18A / VI kat  
Zagreb  
Croatia  
Tel.: +385 (1) 484.73.37  
Fax.: +385 (1) 484.73.38  
Courriel: [uprava@nsz.hr](mailto:uprava@nsz.hr)  
Site web: <http://www.nsz.hr>

### **Trade Union of Workers in Pre-School Education of Croatia (TUWPSEC)**

Mme Bozena Strugar, President

Trg. Marsala Tita 4  
Zagreb  
Croatia  
Tel.: +385 (1) 485.57.14  
Fax.: +385 (1) 485.57.95  
Courriel: [tulpsec@zg.htnet.hr](mailto:tulpsec@zg.htnet.hr)

## **Curaçao**

---

### **Sindikato di Trahadu den Edukashon na Korsou (SITEK)**

M. D.C.F. Plantijn, President

P.O. Box 3545  
Landhuis Steenen Koraal  
Curaçao  
Tel.: +599 98.68.29.02  
Fax.: +599 98.69.05.52  
Courriel: [sitek@onenet.an](mailto:sitek@onenet.an)  
Site web: <http://www.sitek.an>

## **Croatie**

---

### **Croatian Teachers' Union (CTU)**

Mme Sanja Sprem, President

Mme Izabela Kin, Secretary General

Trg. Marsala Tita 4/II  
Zagreb  
Croatia  
Tel.: +385 (1) 485.57.22  
Fax.: +385 (1) 485.57.22  
Courriel: [sindikato@shu.hr](mailto:sindikato@shu.hr)  
Courriel: [uprava@nsz.hr](mailto:uprava@nsz.hr)  
Site web: <http://www.shu.hr/>

### **Independent Trade Union of Workers in Secondary Education of Croatia (ITUWEC)**

M. Branimir Mihalinec, President

Trg. Marsala Tita 4/II  
Zagreb  
Croatia  
Tel.: +385 (1) 485.57.98  
Fax.: +385 (1) 485.57.98  
Courriel: [nszssh@nszssh.hr](mailto:nszssh@nszssh.hr)  
Site web: <http://www.nszssh.hr>

## **Danemark**

---

### **Danish National Federation of Early Childhood and Youth Educators (BUPL)**

Mme Elisa Rimpler Bergman, President

M. Martin Isenbecker, General Secretary

Blegdamsvej 124  
Copenhagen O  
Denmark  
Tel.: +45 35.46.50.00  
Fax.: +45 35.46.50.39  
Courriel: [international@bupl.dk](mailto:international@bupl.dk)  
Courriel: [bupl@bupl.dk](mailto:bupl@bupl.dk)  
Site web: <http://www.bupl.dk>

### **Danish Union of Teachers (DLF)**

M. Anders Bondo Christensen, President  
M. Bo Holmsgaard, General Secretary  
Mme Annette Bjerring, Assistant to General Secretary  
Vandkunsten 12  
Copenhagen K  
Denmark  
Tel.: +45 33.69.63.00  
Fax.: +45 33.69.63.33  
Courriel: [dlf@dlf.org](mailto:dlf@dlf.org)  
Site web: <http://www.dlf.org>

## Dansk Magisterforening (DM)

Mme Ingrid Stage, President  
M. Christian Strom, Acting General secretary  
Peter Bangs Vej 30  
Frederiksberg  
Denmark  
Tel.: +45 38.15.66.00  
Fax.: +45 38.15.66.66  
Courriel: [dm@dm.dk](mailto:dm@dm.dk)  
Site web: <http://www.dm.dk>

## Gymnasieskolernes Laererforening (GL)

Mme Anette Nordstrom Hansen, President  
M. Hans Laugesen, International Secretary  
Vesterbrogade 16  
Copenhagen V  
Denmark  
Tel.: +45 33.29.09.00  
Fax.: +45 33.29.09.01  
Courriel: [gl@gl.org](mailto:gl@gl.org)  
Site web: <http://www.gl.org>

## Union of Education Denmark (UED)

Mme Hanne Pontoppidan, President  
Mme Birgitte Johansen, General Secretary  
Norre Farimagsgade 15  
København K  
Denmark  
Tel.: +45 70.70.27.22  
Fax.:  
Courriel: [info@uddannelsesforbundet.dk](mailto:info@uddannelsesforbundet.dk)  
Site web: <http://www.uddannelsesforbundet.dk>

## Djibouti

### Syndicat des Enseignants du Premier Degré (SEP)

M. Mohammed-Nasser Abass, Président  
M. Ahmed Kadar Nour Ismail, Secrétaire général  
B.P. 3522  
Djibouti  
Djibouti  
Tel.: +253 87.78.47  
Fax.: +253 (35) 12.22  
Courriel: [akn1965@hotmail.fr](mailto:akn1965@hotmail.fr)

### Syndicat des professeurs des collèges et lycées de Djibouti (SYNESED)

M. Farah Abdillahi Miguil, Secrétaire General  
B.P. 2811  
Djibouti  
Djibouti  
Tel.: +253 (34) 31.88  
Fax.: +253 (35) 59.24  
Courriel: [synesed.djibouti@gmail.com](mailto:synesed.djibouti@gmail.com)  
Courriel: [synesed@yahoo.fr](mailto:synesed@yahoo.fr)

## Dominique

### Dominica Association of Teachers (DAT)

Mme Celia Nicholas, President  
Mme Isabella Prentice, General Secretary  
P.O. Box 3417 Boyd's Avenue  
Roseau  
Dominica  
Tel.: +1 (767) 448.81.77  
Fax.: +1 (767) 448.81.77  
Courriel: [dateachers@yahoo.com](mailto:dateachers@yahoo.com)  
Courriel: [dat@cwdom.dm](mailto:dat@cwdom.dm)  
Site web: <http://www.dateachers.org/>

## Egypte

### Independent Teachers Union of Egypt (ISTT)

M. Hassan Ahmed, President  
M. Abdulhafeez Tayel, General Secretary  
Hadayek Al-quba81 Badre street near Nokrashy  
secondary school  
Cairo  
Egypt  
Tel.: +20 (2) 24.87.41.33  
Courriel: [isttegypt@gmail.com](mailto:isttegypt@gmail.com)

## El Salvador

### Asociación Nacional de Educadores Salvadoreños 21 DE JUNIO (ANDES)

M. Israel Montano Osono, Secretario General  
4a Calle Oriente No. 620  
San Salvador  
El Salvador  
Tel.: +503 221.32.76  
Fax.: +503 221.32.76  
Courriel: [andes21dejuni@yahoo.com](mailto:andes21dejuni@yahoo.com)  
Courriel: [secretario@andes21dejuni.net](mailto:secretario@andes21dejuni.net)  
Site web: <http://www.andes21dejuni.net>

## Equateur

### Unión Nacional de Educadores (UNE)

Mme Mariana Pallasco, Presidenta  
Mme Paulina Quispe, Secretaria General  
Ascazubi entre 9 de Octubre y Av. 10 de Agosto  
Quito  
Ecuador  
Tel.: +593 (2) 252.76.66  
Fax.: +593 (2) 252.76.66  
Courriel: [une\\_nacional@yahoo.es](mailto:une_nacional@yahoo.es)  
Site web: <http://www.une.org.ec>

## Erythrée

---

### Teachers' Association of Eritrea (TAE)

M. Isaac Tesfaghiorghis, President  
P.O. Box 954  
Asmara  
Eritrea  
Tel.: +291 (1) 12.55.44  
Fax.: +291 (1) 12.55.44  
Courriel: [t-a-e@tse.com.er](mailto:t-a-e@tse.com.er)

## Espagne

---

### Central Sindical Independiente de Funcionarios. Sector de Enseñanza (CSI-F Enseñanza)

M. Adrián Vivas Galán, Presidente  
Mme Carmen Bretones Lopez, Secretaria General  
C/ Fernando El Santo, 17, planta 1ª  
Madrid  
Spain  
Tel.: +34 (91) 567.59.79  
Fax.: +34 (91) 598.72.78  
Courriel: [ense.csme@csi-f.es](mailto:ense.csme@csi-f.es)  
Courriel: [ense76@csi-f.es](mailto:ense76@csi-f.es)  
Site web: <http://www.csi-f.es>

### Confederación de Sindicatos de Trabajadoras y Trabajadores de la Enseñanza - Intersindical (STEs-Intersindical)

Calle Carretas No. 14, 7-EF  
Madrid  
Spain  
Tel.: +34 (91) 532.22.64  
Fax.: +34 (91) 532.22.80  
Courriel: [stes@stes.es](mailto:stes@stes.es)  
Site web: <http://www.stes.es>

### Confederación Intersindical Galega (CIG-ENSINO)

M. Anxo louzao Rodriguez, Secretario Nacional  
Rúa Miguel Ferro Caaveiro nº10, 1º  
Santiago de Compostela  
Spain  
Tel.: +34 (981) 57.68.00  
Fax.: +34 (981) 57.58.39  
Courriel: [galiza@cig-ensino.com](mailto:galiza@cig-ensino.com)  
Site web: <http://www.cig-ensino.com>

### Federación de Enseñanza CC.OO. (F.E.CC.OO.)

M. Francisco García Suárez, Secretario General  
Mme Isabel Vera Belmonte, Responsable Internacional  
Pza. Cristino Martos, 4, 4o  
Madrid  
Spain  
Tel.: +34 (91) 540.92.03  
Fax.: +34 (91) 548.03.20  
Courriel: [fe@fe.ccoo.es](mailto:fe@fe.ccoo.es)  
Courriel: [internacional@fe.ccoo.es](mailto:internacional@fe.ccoo.es)  
Site web: <http://www.fe.ccoo.es>

### Federación de Enseñanza de la Unión Sindical Obrera (FE-USO)

M. Antonio Amate, Secretario General  
Principe de Vergara, 13-7  
Madrid  
Spain  
Tel.: +34 99.15.77.41.13  
Fax.: +34 99.15.77.29.59  
Courriel: [f.ense@feuso.es](mailto:f.ense@feuso.es)  
Site web: <http://www.feuso.es>

### Federación de la Enseñanza del Sindkato ELA/STV (IFE-ELA)

M. Xabier Irastorza Garmendia, Secretaria General  
Barrainkua 13  
Bilbao  
Spain  
Tel.: +34 (94) 403.77.00  
Fax.: +34 (94) 403.77.77  
Courriel: [irakasbilbo@elasind.org](mailto:irakasbilbo@elasind.org)

### Federación de Trabajadores de la Enseñanza de la UGT (FETE-UGT)

M. Carlos Lopez Cortiñas, Secretario General  
Avenida de América 25, 4A Planta  
Madrid  
Spain  
Tel.: +34 (91) 589.71.95  
Fax.: +34 (91) 589.71.98  
Courriel: [internacional@fete.ugt.org](mailto:internacional@fete.ugt.org)  
Site web: <http://www.feteugt.es>

## Estonie

---

### Estonian Educational Personnel Union (EEMU)

M. Reemo Voltri, President  
Mme Kaja Land, International Secretary  
Masina Street 22  
Tallinn  
Estonia  
Tel.: +372 641.98.03  
Fax.: +372 641.98.02  
Courriel: [ehl@ehl.org.ee](mailto:ehl@ehl.org.ee)  
Site web: <http://www.ehl.org.ee>

## **Federation of the Estonian Universities, Institutions of Science, Research and Development (UNIVERSITAS)**

M. Toivo Roosimaa, President

Ehitajate tee 5  
Tallinn  
Estonia  
Tel.: +372 620.36.17  
Fax.: +372 661.24.34  
Courriel: [universitas@universitas.ee](mailto:universitas@universitas.ee)  
Site web: <http://www.universitas.ee>

## **Ethiopian Teachers Association (ETA)**

M. Yohannes Benti Chokorso, President

M. Tilahun Tarekegn Yimame, General Secretary

P.O. Box 13205  
Addis Ababa  
Ethiopia  
Tel.: +251 (1) 15.52.42.35  
Fax.: +251 (1) 15.52.41.41  
Courriel: [eta@ethionet.et](mailto:eta@ethionet.et)  
Site web: <http://www.ethiopianteachers.org>

## **National Teachers' Association (NTA)**

M. Gemoraw Kassa, General Secretary

P.O. Box 12220  
Addis Abeba  
Ethiopia  
Tel.: +251 (1) 15.52.46.68  
Fax.: +251 (1) 15.51.28.26

## **Etats-Unis**

### **American Federation of Teachers (AFT)**

Mme Randi Weingarten, President

M. Jewell Gould, Director of Research

555 New Jersey Ave. N.W.  
Washington D.C.  
United States of America  
Tel.: +1 (202) 879.44.00  
Fax.: +1 (202) 879.45.02  
Courriel: [pkefer@aft.org](mailto:pkefer@aft.org)  
Site web: <http://www.aft.org>

### **National Education Association (NEA)**

Lily Eskelsen Garcia, President

Mme Princess Moss, Secretary-Treasurer

Office of International Relations  
1201 Sixteenth Street N.W.  
Washington, D.C.  
United States of America  
Tel.: +1 (202) 833.40.00  
Fax.: +1 (202) 822.70.23  
Courriel: [oir@nea.org](mailto:oir@nea.org)  
Site web: <http://www.nea.org>

## **Fidji**

### **Association of the University of the South Pacific Staff (AUSPS)**

Mme Krishna Sami Raghunwaiya, General Secretary

P.O. Box U49 University of the South  
Pacific Laucala Campus  
Suva  
Fiji  
Tel.: +679 323.21.60  
Fax.: +679 323.15.12  
Courriel: [ausps@usp.ac.fj](mailto:ausps@usp.ac.fj)  
Site web: <http://www.usp.ac.fj>

### **Fiji Teachers' Union (FTU)**

M. Muniappa Goundar, National President

M. Agni Deo Singh, General Secretary

Mme Basundra Kumar,  
P.O. Box 2203 Government Building  
Suva  
Fiji  
Tel.: +679 331.40.99  
Fax.: +679 330.59.62  
Courriel: [ftu@connect.com.fj](mailto:ftu@connect.com.fj)

### **Fijian Teachers' Association (FTA)**

M. Gauna Bera Halofaki, President

M. Maika Namudu, General Secretary

P.O. Box 14464  
Suva  
Fiji  
Tel.: +679 331.51.80  
Fax.: +679 330.49.78  
Courriel: [fta@connect.com.fj](mailto:fta@connect.com.fj)  
Site web: <http://www.fta.org.fj>

## **Finlande**

### **Finnish Union of University Professors (FUUP)**

M. Risto Laitinen, President

M. Jorma Virkkala, General Secretary

Erottajankatu 7 A  
Helsinki  
Finland  
Tel.: +358 (9) 425.07.00  
Fax.: +358 (9) 42.50.70.30  
Courriel: [professoriliitto@professoriliitto.fi](mailto:professoriliitto@professoriliitto.fi)  
Site web: <http://www.professoriliitto.fi>



## **Finnish Union of University Researchers and Teachers (FUURT)**

M. Petri Koikkalainen, President  
Mme Eeva Rantala, General Manager  
Asemapäälikönkatu 12 B  
Helsinki  
Finland  
Tel.: +358 (2) 07.58.96.10  
Fax.: +358 (2) 07.58.96.11  
Courriel: [eeva.rantala@tieteentekijoidenliitto.fi](mailto:eeva.rantala@tieteentekijoidenliitto.fi)  
Site web: <http://www.tieteentekijoidenliitto.fi>

## **Opetusalan Ammattijärjestö (OAJ)**

M. Olli Luukkainen, President  
Rautatieläisenkatu 6  
Helsinki  
Finland  
Tel.: +358 (2) 07.48.96.00  
Fax.: +358 (9) 14.58.21  
Courriel: [ooj@ooj.fi](mailto:ooj@ooj.fi)  
Site web: <http://www.ooj.fi>

## **France**

---

## **Fédération CGT de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture (FERC-CGT)**

M. Hervé Basire, Secrétaire général  
Case 544  
Montreuil Cedex  
France  
Tel.: +33 (1) 48.18.82.44  
Fax.: +33 (1) 49.88.07.43  
Courriel: [ferc@cgt.fr](mailto:ferc@cgt.fr)  
Site web: <http://www.ferc.cgt.fr>

## **Fédération des syndicats généraux de l'Éducation nationale et de la recherche (SGEN-CFDT)**

M. Frédéric Sève, Secrétaire général  
47-49, avenue Simon Bolivar  
Paris Cedex 19  
France  
Tel.: +33 (1) 56.41.51.00  
Fax.: +33 (1) 56.41.51.11  
Courriel: [secretariatgeneral@sgen.cfdt.fr](mailto:secretariatgeneral@sgen.cfdt.fr)  
Site web: <http://www.sgen.cfdt.fr>

## **Fédération Formation et Enseignement Privés (FEP-CFDT)**

M. Bruno Lamour, Secrétaire général  
Mme Mado Eeckeloo  
47/49, avenue Simon Bolivar  
Paris Cedex 19  
France  
Tel.: +33 (1) 56.41.54.70  
Fax.: +33 (1) 56.41.54.71  
Courriel: [fep@fep.cfdt.fr](mailto:fep@fep.cfdt.fr)  
Courriel: [contact@fep.cfdt.fr](mailto:contact@fep.cfdt.fr)  
Site web: <http://www.fep.cfdt.fr/>

## **Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle - Force Ouvrière (FNEC.FP-FO)**

M. Hubert Raguin, Secrétaire général  
6-8 Rue Gaston Lauriau  
Montreuil Cedex  
France  
Tel.: +33 (1) 56.93.22.22  
Fax.: +33 (1) 56.93.22.20  
Courriel: [fnecfp@fo-fnecfp.fr](mailto:fnecfp@fo-fnecfp.fr)  
Courriel: [fnecfpfosecteurinternational@gmail.com](mailto:fnecfpfosecteurinternational@gmail.com)  
Site web: <http://www.fo-fnecfp.fr>

## **Syndicat National de l'enseignement Supérieur (SNESUP-FSU)**

Mme Claudine Kahane, Co-Secrétaire générale  
78, rue du Faubourg Saint- Denis  
Paris  
France  
Tel.: +33 (1) 44.79.96.10  
Fax.: +33 (1) 42.46.26.56  
Courriel: [international@snesup.fr](mailto:international@snesup.fr)  
Site web: <http://www.snesup.fr>

## **Syndicat National de l'Enseignement Technique Action Autonome (SNETA-FO)**

M. Christian Lage, Secrétaire général  
24 rue d'Aumale  
Paris  
France  
Tel.: +33 (1) 53.58.00.30  
Fax.: +33 (1) 47.83.26.69  
Courriel: [snetaanat@aol.com](mailto:snetaanat@aol.com)  
Site web: <http://www.snetaa.org/>

## **Syndicat National des Chercheurs Scientifiques (SNCS-FSU)**

M. Patrick Monfort, Secrétaire général  
1, place Aristide Briand  
Meudon Cedex  
France  
Tel.: +33 (1) 45.07.58.70  
Fax.: +33 (1) 45.07.58.51  
Courriel: [secretariat\\_international@sncs.ouvaton.org](mailto:secretariat_international@sncs.ouvaton.org)  
Site web: <http://www.sncs.fr/>

## **Syndicat national des enseignements de second degré (SNES-FSU)**

Mme Frédérique Rolet, Co-Secrétaire générale en charge des questions internationales  
Mme Odile Cordelier, Secrétaire nationale  
46, Avenue d'Ivry  
Paris Cedex 13  
France  
Tel.: +33 (1) 40.63.27.45  
Fax.: +33 (1) 40.63.29.68  
Courriel: [internat@snes.edu](mailto:internat@snes.edu)  
Courriel: [odile.cordelier@snes.edu](mailto:odile.cordelier@snes.edu)  
Site web: <http://www.snes.edu>



## Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC (SNUipp-FSU)

M. Sébastien Sihr, Secrétaire général

Michelle Olivier, Secrétaire nationale en charge des questions internationales

128, Bd Auguste Blanqui

Paris

France

Tel.: +33 (1) 44.08.69.30

Fax.: +33 (1) 44.08.69.40

Courriel: [snuipp@snuipp.fr](mailto:snuipp@snuipp.fr)

Site web: <http://www.snuipp.fr/>

## Union nationale des syndicats autonomes - Education (UNSA Education)

M. Laurent Escure, Secrétaire général

Mme Héléne Hemet, Secrétaire nationale (Europe et International)

87 bis, Av. Georges Gosnat

Ivry-sur-Seine Cedex

France

Tel.: +33 (1) 56.20.29.51

Fax.: +33 (1) 56.20.29.53

Courriel: [national@unsa-education.org](mailto:national@unsa-education.org)

Site web: <http://www.unsa-education.org>

## Gabon

### Syndicat de l'Education Nationale (SENA)

M. Fridolin Mve Messa, Secrétaire général

Mme Lea Georgina Eyeng Mefane, Secrétaire Nationale aux relations extérieures et Présidente du comité des femmes

B.P. 9117

Libreville

Gabon

Tel.: +241 72.23.02

Fax.: +241 72.23.03

Courriel: [senadolin@yahoo.fr](mailto:senadolin@yahoo.fr)

## Gambie

### Gambia Teachers' Union (GTU)

M. Martin Gomez, President

Mme Marie Antoinette Corr-Jack, General Secretary

P.O. Box 133

Banjul

Gambia

Tel.: +220 439.20.75

Fax.: +220 439.20.75

Courriel: [gtu@gtu.gm](mailto:gtu@gtu.gm)

Site web: <http://www.gtu.gm>

## Géorgie

### Educators and Scientists Free Trade Union of Georgia (ESFTUG)

Mme Maia Kobakhidze, President

Mme Sophie Chkareuli, International Relations Coordinator

Z. Zhvania Sq. 5 Arshba St, 0160

Tbilisi

Georgia

Tel.: +995 (32) 237.30.67

Fax.: +995 (32) 237.30.67

Courriel: [esftuggeorgia@gmail.com](mailto:esftuggeorgia@gmail.com)

Site web: <http://www.educator.ge>

## Ghana

### Ghana National Association of Teachers (GNAT)

M. Alexander Mawusi Kofi Baudi, National President

M. Veni Vienyo Demanya, General Secretary

P.O. Box 209

Accra

Ghana

Tel.: +233 (302) 22.15.15

Fax.: +233 (21) 25.35.35

Courriel: [info@ghanateachers.org](mailto:info@ghanateachers.org)

Site web: <http://www.ghanateachers.org>

### National Association of Graduate Teachers (NAGRAT)

M. Christian Addai-Poku, President

M. Stanislaus Nabome, General Secretary

P. O. Box NM 329

Accra

Ghana

Tel.: +233 (21) 22.21.17

Fax.: +233 03.02.40.34.54

Courriel: [nagratonline@yahoo.com](mailto:nagratonline@yahoo.com)

Site web: <http://www.nagratonline.org>

### Teachers and Educational Workers' Union (TEWU)

M. Peter Kwaku Lumor, National Chair

M. Apaaya Raphael Ayimbillah, General Secretary

Hall of Trade Unions, Barnes P.O. Box GP 701

Accra

Ghana

Tel.: +233 302.66.21.00

Fax.: +233 302.66.71.61

Courriel: [tewu@vodafone.com.gh](mailto:tewu@vodafone.com.gh)

## Grèce

---

### **Greek Federation of Secondary State School Teachers (OLME)**

M. Themistoklis Kotsifikis, President  
M. Nikolaos Papachristos, General Secretary  
2, Ermou and Kornarou Street  
Athens  
Greece  
Tel.: +30 (21) 03.31.13.54  
Fax.: +30 (21) 03.22.73.82  
Courriel: [olme@otenet.gr](mailto:olme@otenet.gr)  
Courriel: [interolme@yahoo.gr](mailto:interolme@yahoo.gr)  
Site web: <http://olme-attik.att.sch.gr/new/>

### **Greek Primary Teachers Federation (DOE)**

M. Athanasios Kikinis, President  
M. Stavros Petrakis, General Secretary  
15a, Xenofontos Street  
Athens  
Greece  
Tel.: +30 (21) 03.23.65.47  
Fax.: +30 (21) 03.23.19.77  
Courriel: [secretariat@doe.gr](mailto:secretariat@doe.gr)  
Site web: <http://www.doe.gr>

## Grenade

---

### **Grenada Union of Teachers( GUT)**

M. Lydon Lewis, President  
Mme Tessa Mc Quilkin, General Secretary  
P.O. Box 452  
Marine Villa, St. Georges  
Grenada  
Tel.: +1 (473) 440.29.92  
Fax.: +1 (473) 440.90.19  
Courriel: [gut@spiceisle.com](mailto:gut@spiceisle.com)  
Courriel: [gut@caribsurf.com](mailto:gut@caribsurf.com)  
Site web: <http://gutgrenada.org/>

## Guadeloupe

---

### **Syndicat des Personnels de l'Éducation en Guadeloupe (SPEG)**

M. Marie-Emile Mirval, Secrétaire général  
Pointe-à-Pitre (FW.I.)  
Guadeloupe  
Tel.: +33 (5) 90.91.05.32  
Fax.: +33 (5) 90.83.90.42  
Courriel: [speg@wanadoo.fr](mailto:speg@wanadoo.fr)  
Site web: <http://www.speg-guadeloupe.org>

## Guatemala

---

### **Sindicato de Trabajadores de la Educación de Guatemala (STEG)**

M. Joviel Acevedo, Secretario General  
4a Av. 5-54 Zona 1, 2do Nivel  
Guatemala C.A.  
Guatemala  
Tel.: +502 22.51.04.84  
Fax.: +502 22.51.04.84  
Courriel: [steg@itelgua.com](mailto:steg@itelgua.com)

## Guinée

---

### **Syndicat Libre des Enseignants et Chercheurs de Guinée (SLECG)**

M. Souleymane Sy Savane, Secrétaire général  
B.P. 1019  
Conakry  
Guinée  
Tel.: +224 (46) 55.97  
Fax.: +224 (41) 34.41  
Courriel: [slecg\\_syndicat@yahoo.fr](mailto:slecg_syndicat@yahoo.fr)

## Guinée Bissau

---

### **Sindicato Nacional dos Professores (SINAPROF)**

M. Luis Nancassa, Président  
M. Mussa Djalo, Secrétaire général  
Rua Hermam Gmeiner Bairro Missira-2 fase  
Bissau  
Guinea Bissau  
Tel.: +245 660.90.66  
Fax.: +245 (20) 40.71  
Courriel: [sinaprof@hotmail.com](mailto:sinaprof@hotmail.com)

## Guyane

---

### **Guyana Teachers' Union (GTU)**

M. Colin Bynoe, President  
Mme Coretta Mc Donald, General Secretary  
P.O. Box 10996  
Georgetown  
Guyana  
Tel.: +592 (226) 31.83  
Fax.: +592 (227) 04.03  
Courriel: [guyteachunion@yahoo.com](mailto:guyteachunion@yahoo.com)  
Site web: <http://guyanateachersunion.wordpress.com/>

### Confédération Nationale des Educateurs d'Haïti (CNEH)

Mme Lourdes Edith Delouis Joseph, Secrétaire générale

M. René Jolibois, Secrétaire général adjoint

54, Bois patate, Canapé-Vert P.O. Box 482  
Port-au-Prince  
Haiti  
Tel.: +509 31.15.31.13  
Fax.: +509 224.44.86  
Courriel: [cneh2001@yahoo.fr](mailto:cneh2001@yahoo.fr)

### Fédération Nationale des Travailleurs en Education et en Culture (FENATEC)

M. Joseph René Prévil, Président

M. Auguste Décéreste, Secrétaire général

Chenet Julmice, Secrétaire aux relations  
nationales et internationales  
117, Rue des Miracles B.P. 1659  
Port-au-Prince  
Haiti  
Tel.: +509 36.95.98.10  
Courriel: [fenatehaiti@yahoo.fr](mailto:fenatehaiti@yahoo.fr)

### Union Nationale des Normaliens d'Haïti (UNNOH)

M. Josué Mérielien, Coordonnateur Général

M. Panel Lindor, Coordonnateur Général Adjoint

B.P. 19010  
Port-au-Prince  
Haiti  
Tel.: +509 33.61.74.54  
Courriel: [unnohhaiti.educ@yahoo.fr](mailto:unnohhaiti.educ@yahoo.fr)

### Union Nationale des Normaliens/ Normaliennes et Educateurs/ Educatrices d'Haïti (UNNOEH)

M. Georges Wilbert Franck, Coordonnateur général

M. Ecol Renoit, Coordonnateur aux affaires internationales

N°10 rue de la Montagne, limite Avenue N. Pacot  
Port-au-Prince  
Haiti  
Tel.: +509-34.46.15.47  
Courriel: [unnoeh@yahoo.fr](mailto:unnoeh@yahoo.fr)  
Site web: <http://unnoeh.e-monsite.com/>

### Colegio de Pedagogos de Honduras (COLPEDAGOGOSH)

M. Oscar Joel Espinal Lainez, Presidente

Mme Bianca Lidia Maradiaga Maradiaga,  
Secretaria General

Residencial Quezadadetrás de la calle principal  
del Prado Bloque 5, Casa 1223  
Tegucigalpa  
Honduras  
Tel.: +504 22.35.49.04  
Fax.: +504 22.39.93.21  
Courriel: [colpedagogosh@yahoo.es](mailto:colpedagogosh@yahoo.es)

### Colegio de Profesores de Educación Media de Honduras (COPEMH)

M. Óscar Recarte, Presidente

M. Wilfredo Avila, Secretario General

Bvd Centro América Primera Entrada Colonia las  
Colinas  
Tegucigalpa M.D.C.  
Honduras  
Tel.: +504 235.93.15  
Fax.: +504 232.38.31  
Courriel: [copemh@yahoo.com](mailto:copemh@yahoo.com)

### Colegio Profesional Superación Magisterial (COLPROSUMAH)

M. Edwin Emilio Oliva, Presidente

M. Elías Muñoz Varela, Secretario General

Plaza COLPROSUMAH Boulevard Juan Pablo  
II Apartado Postal No. 154  
Tegucigalpa D.C.  
Honduras  
Tel.: +504 239.49.13  
Fax.: +504 239.72.56

### Colegio Profesional Union Magisterial de Honduras (COPRUMH)

M. Edgardo Casaña

Residencial Las Colinas 7a Calle, Bloque H, Casa  
31-05  
Tegucigalpa  
Honduras  
Tel.: +504 232.29.45  
Fax.: +504 239.65.30  
Courriel: [coprumh@hotmail.com](mailto:coprumh@hotmail.com)  
Site web: <http://www.coprumh.net/>

### El Primer Colegio Profesional Hondureño de Maestros (PRICPHMA)

M. Armando Gómez Torres, Presidente

M. Orlando Mejía Velásquez, Secretario General

Boulevard Centro América, 1a. Entrada  
residencial Las Colinas, Casa No. 2838,  
Tegucigalpa  
Honduras  
Tel.: +504 232.33.40  
Fax.: +504 22.90.56.00

## Hongrie

---

### **Democratic Trade Union of Scientific Workers (TDDSZ)**

M. Tibor Szecsenyi, President  
Böszörményi út 20-22. III.em.  
Budapest  
Hungary  
Tel.: +36 (1) 349.29.42  
Fax.: +36 (1) 349.29.42  
Site web: <http://www.tddsz.hu/>

### **Syndicat des Enseignants de Hongrie (SEH)**

Mme Istvan Miklosne Galló, Présidente  
Dr. Péter Horváth, Director  
Mme Tünde Vajna, Relations internationales  
Varosligeti Fasor 101068  
Budapest  
Hungary  
Tel.: +36 (1) 322.84.52  
Fax.: +36 (1) 342.81.22  
Courriel: [psz@pedagogusok.hu](mailto:psz@pedagogusok.hu)  
Site web: <http://www.pedagogusok.hu>

### **Teachers' Democratic Union of Hungary (PDSZ)**

M. Laszlo Mendrey, President  
Somogyi Béla u. 20.  
Budapest  
Hungary  
Tel.: +36 (1) 395.70.15  
Fax.: +36 (1) 266.34.64  
Courriel: [pdsz@t-online.hu](mailto:pdsz@t-online.hu)  
Site web: <http://www.pdsz.hu>

### **Trade Union of Employees in Higher Education (FDSZ)**

Szilárd Törös, President  
Dr. Andrea Kiraly, International Rapporteur  
P.O. Box 911146  
Budapest  
Hungary  
Tel.: +36 (1) 322.85.50  
Fax.: +36 (1) 322.84.51  
Courriel: [fdsz@fdsz.hu](mailto:fdsz@fdsz.hu)  
Site web: <http://www.fdsz.hu/>

### **Workers Councils' Teacher Branch (KPSZ-KPT)**

Dr. Andras Bardocz-Todor, Joint President  
Szarvas Gábor út 9/B  
Budapest  
Hungary  
Tel.: +36 (1) 275.14.45  
Fax.: +36 (1) 176.28.02  
Site web: <http://www.kpsz.net>

## Iles Cook

---

### **Cook Islands Teachers' Institute (CITI)**

M. Jack Gelling,  
Mme Nga Charlie, General Secretary  
P.O. Box 774  
Rarotonga  
Cook Islands  
Tel.: +682 233.57  
Fax.: +682 230.18  
Courriel: [avatea@oyster.net.ck](mailto:avatea@oyster.net.ck)

## Iles Salomon

---

### **Solomon Island National Teachers Association (SINTA)**

M. Samson Faisi, President  
M. Walter Tesuatai, General Secretary  
P.O. Box 967  
Honiara, Guadalcanal  
Solomon Islands  
Tel.: +677 28.87.60  
Fax.: +677 249.97  
Courriel: [sintadata@yahoo.com](mailto:sintadata@yahoo.com)  
Courriel: [sinta@solomon.com.sb](mailto:sinta@solomon.com.sb)

## Iles Vierges

---

### **British Virgin Islands Teachers' Union (BVITU)**

M. Cecil Hodge, President  
Mme Beverly Dunovan, General Secretary  
P.O. Box 588Cane Garden Bay  
Tortola  
British Virgin Islands  
Tel.: +1 (284) 494.75.44  
Fax.: +1 (284) 494.54.21  
Courriel: [bvitu@surfbvi.com](mailto:bvitu@surfbvi.com)  
Courriel: [bviteachersunion@hotmail.com](mailto:bviteachersunion@hotmail.com)  
Site web: <http://www.caribbeanteachers.com/index.php/the-community/57-british-virgin-islands>

## Inde

---

### **All India Association for Christian Higher Education (AIACHE)**

Prof. Leslie Moras, President  
M. Daniel Ezhilarasu, General Secretary  
Ecumenical Centre 39, Institutional Area D-Block  
Janakpuri, New Delhi  
India  
Tel.: +91 (11) 25.50.61.90  
Fax.: +91 (11) 25.55.50.33

Courriel: [aiache2011@gmail.com](mailto:aiache2011@gmail.com)  
Site web: <http://www.aiache.in>

### All India Federation of Educational Associations (AIFEA)

M. Brajnandan Sharma, President  
M. Bibekananda Dash, General Secretary  
Mahantypara  
Cuttack  
India  
Tel.: +91 67.21.60.35.56  
Fax.: +91 67.21.60.29.53

### All India Federation of Teachers Organisations (AIFTO)

M. Shivkishre Sanadhya, President  
M. Pandit Dharamchand Vijay Vijaysingh, General Secretary  
C-225, Radhe Bungalows-Part- INr Khokkara  
Circle, Maninagar (East),  
Ahmedabad  
India  
Tel.: +91 (11) 22.51.24.35  
Fax.: +91 (79) 22.92.73.01  
Courriel: [aiftoindia@gmail.com](mailto:aiftoindia@gmail.com)

### All India Primary Teachers Federation (AIPTF)

M. Ram Pal Singh, President  
M. Kamalakanta Tripathy, Secretary General  
41, Institutional Area, D-Block  
Janakpuri, New Delhi  
India  
Tel.: +91 (11) 28.52.20.39  
Fax.: +91 (11) 28.52.52.71  
Courriel: [aiptfindia@yahoo.com](mailto:aiptfindia@yahoo.com)  
Site web: <http://aiptfindia.org>

### All India Secondary Teachers' Federation (AISTF)

M. Feroz Badshah, President  
M. Indrashekhar Mishra, General Secretary  
C/o Bihar Secondary Teachers' Association Jamal  
Road  
Patna  
India  
Tel.: +91 (612) 268.34.15  
Fax.: +91 (612) 222.15.62  
Courriel: [aistfindia@gmail.com](mailto:aistfindia@gmail.com)

## Indonésie

---

### Federasi Serikat Buruh Pendidikan, Pelatihan & Pegawai Negeri Sipil (FESDIKARI SBSI)

M. Markus S. Sidauruk, President  
M. Paulus Ginting, General Secretary  
SIMARMATA Kryst-Jln Cipinang Muara Raya No.  
33Jatinegara Jakarta Timur  
Jakarta  
Indonesia  
Tel.: +62 (21) 70.98.46.71  
Fax.: +62 (21) 857.76.46  
Courriel: [fesdikari@gmail.com](mailto:fesdikari@gmail.com)  
Site web: <http://www.ksbsi.or.id/page.php5>

### Teachers' Association of the Republic of Indonesia (PGRI)

Dr. H. Sulistiyono, President  
M. Muhammad Qudrat Nugraha, General Secretary  
Jalan Tanah Abang III, 24  
Jakarta-Timur  
Indonesia  
Tel.: +62 (21) 384.11.21  
Fax.: +62 (21) 344.65.04  
Courriel: [pb.pgri@yahoo.com](mailto:pb.pgri@yahoo.com)  
Courriel: [pbpgri@pgri.or.id](mailto:pbpgri@pgri.or.id)  
Site web: <http://www.pgri.or.id>

## Iran

---

### Cooperative Council of Iranian Teachers Trade Associations (CCITTA)

M. Mohammad Khaksari, International secretary  
2<sup>nd</sup> floor, No.4, 21 Azar Al. Miriam St. East of  
Emamzade Ghasem sq. tajrish sq. P.O. Box  
193953543  
Tehran  
Iran  
Tel.: +98 (21) 22.73.97.55  
Fax.: +98 (21) 22.73.97.55  
Courriel: [peyman.nodinian@gmail.com](mailto:peyman.nodinian@gmail.com)  
Site web: <http://www.ksmt.blogfa.com>

## Irak

---

### Iraqi Teachers Union (ITU)

M. Abbas Soudani, President  
M. Haidar Al Saidi, International Relations  
Iraq  
Tel.: +964 78.02.14.22.55  
Courriel: [nakaba.center@gmail.com](mailto:nakaba.center@gmail.com)  
Site web: <http://www.iraqi-teachers.org/ar>

## **Kurdistan Teachers Union (KTU)**

M. Abdulwahid Mohammad Haji, President  
M. Yousif Aziz Salih, General Secretary  
Erbil, Kurdistan  
Iraq  
Tel.: +964 662.22.25.41

## *Irlande*

---

### **Association of Secondary Teachers Ireland (ASTI)**

M. Philip Irwin, President  
M. Patrick King, General Secretary  
Thomas MacDonagh House Winetavern Street  
Dublin 8  
Ireland  
Tel.: +353 (1) 604.01.60  
Fax.: +353 (1) 897.27.60  
Courriel: [info@asti.ie](mailto:info@asti.ie)  
Site web: <http://www.asti.ie>

### **Irish Federation of University Teachers (IFUT)**

M. Michael Delargey, President  
M. Mike Jennings, General secretary  
11 Merrion Square  
Dublin  
Ireland  
Tel.: +353 (1) 661.09.10  
Fax.: +353 (1) 661.09.09  
Courriel: [generalsecretary@ifut.ie](mailto:generalsecretary@ifut.ie)  
Site web: <http://www.ifut.ie>

### **Irish National Teachers' Organisation (INTO)**

Mme Emma Dineen, President  
Mme Sheila Nunan, General Secretary  
35 Parnell Square  
Dublin  
Ireland  
Tel.: +353 (1) 872.25.33  
Fax.: +353 (1) 872.24.62  
Courriel: [info@into.ie](mailto:info@into.ie)  
Site web: <http://www.into.ie>

### **Teachers' Union of Ireland (TUI)**

M. Gerry Quinn, President  
M. John MacGabhann, General Secretary  
73 Orwell Road, Rathgar  
Dublin  
Ireland  
Tel.: +353 (1) 492.25.88  
Fax.: +353 (1) 492.29.53  
Courriel: [tui@tui.ie](mailto:tui@tui.ie)  
Site web: <http://www.tui.ie>

## *Islande*

---

### **Kennarasamband Islands (KI)**

M. Thordur Hjaltested, President  
M. Hannes Thorsteinsson, General Secretary  
Laufasvegi 81  
Reykjavik  
Iceland  
Tel.: +354 595.11.11  
Fax.: +354 595.11.12  
Courriel: [ki@ki.is](mailto:ki@ki.is)  
Site web: <http://www.ki.is>

## *Israël*

---

### **Association of Secondary School Teachers in Israel (ASSTI)**

M. Ran Erez, President  
Mme Nitza Barel, International Secretary  
23 Derech Menahem Begin Street  
Tel Aviv  
Israel  
Tel.: +972 (3) 710.67.56  
Fax.: +972 (3) 566.77.04  
Courriel: [kerens@igm.org.il](mailto:kerens@igm.org.il)  
Site web: <http://www.igm.org.il>

### **Israel Teachers Union (ITU)**

M. Joseph Wasserman, General Secretary  
8 Ben-Saruk Street  
Tel Aviv  
Israel  
Tel.: +972 (3) 692.29.73  
Fax.: +972 (3) 691.82.50  
Courriel: [international@itu.org.il](mailto:international@itu.org.il)  
Courriel:  
Site web: <http://www.itu.org.il>

## *Italie*

---

### **CISL-Scuola (CISL-S)**

Mme Maddalena Gissi, General Secretary  
Mme Maria Lucia Dal Pino,  
Via Angelo Bargoni 8  
Roma  
Italy  
Tel.: +39 (06) 58.31.11  
Fax.: +39 (06) 588.17.13  
Courriel: [cisl.scuola@cisl.it](mailto:cisl.scuola@cisl.it)  
Courriel: [cislscuola.amministrazione@cisl.it](mailto:cislscuola.amministrazione@cisl.it)  
Site web: <http://www.cislscuola.it>

## Federazione Lavoratori della Conoscenza CGIL (FLC-CGIL)

M. Domenico Pantaleo, Secrétaire général

Via Leopoldo Serra 31  
Roma  
Italy  
Tel.: +39 (06) 58.54.80  
Fax.: +39 (06) 58.54.84.34  
Courriel: [organizzazione@flcgil.it](mailto:organizzazione@flcgil.it)  
Site web: <http://www.flcgil.it/>

## UIL-Scuola (UIL-S)

M. Giuseppe Turi, General Secretary

M. Lello Macro, Secrétaire international

Via Marino Laziale 44  
Roma  
Italy  
Tel.: +39 (06) 784.69.41  
Fax.: +39 (06) 784.28.58  
Courriel: [uilscuola@uilscuola.it](mailto:uilscuola@uilscuola.it)  
Site web: <http://www.uilscuola.it>

## Jamaïque

### Jamaica Teachers' Association (JTA)

M. Doran Dixon, President

M. Byron Farquharson, Secretary General

97B Church Street  
Kingston  
Jamaica  
Tel.: +1 (876) 922.13.85  
Fax.: +1 (876) 922.32.57  
Courriel: [jta@cwjamaica.com](mailto:jta@cwjamaica.com)  
Courriel: [jtateacher@gmail.com](mailto:jtateacher@gmail.com)  
Site web: <http://www.jta.org.jm/>

## Japon

### Japan Teachers' Union (JTU - NIKKYOSO)

M. Ryosuke Kato, President

M. Yasunaga Okamoto, General Secretary

Sohei Eto,  
C/O Japan Education Hall, Nihon Kyoiku  
Kaikan2-6-2 Hitotsubashi, Chiyoda-Ku  
Tokyo  
Japan  
Tel.: +81 (3) 32.65.21.92  
Fax.: +81 (3) 32.30.01.72  
Courriel: [international@jtu-net.or.jp](mailto:international@jtu-net.or.jp)  
Site web: <http://www.jtu-net.or.jp>

## Jordanie

### General Union of Workers in Teaching (GUWT)

M. Mazen Al-Maaytah, President

M. Khaled Ragheb, General Secretary

P.O. Box 1065 Shmeisani-Qadi Iyas Street  
Amman  
Jordan  
Tel.: +962 (6) 567.55.33  
Fax.: +962 (6) 568.79.11  
Courriel: [gjtu@go.com.jo](mailto:gjtu@go.com.jo)

### Jordanian Teachers Association (JTA)

M. Mustafa Naser Al-Rawashdeh, President

M. Feras Al-kteeb, General Secretary

Airport Street beside Everest resort  
Amman  
Jordan  
Tel.: +962 (6) 571.38.86  
Fax.: +962 (6) 571.10.41  
Courriel: [j.t.u@hotmail.com](mailto:j.t.u@hotmail.com)  
Site web: <http://www.jta.org.jo>

## Kazakhstan

### Kazakhstan branch Trade Union of Education and Science Workers (KTUESW)

Mme Maira Amantayeva, President

Prospect Abai, 38 Office 308  
Astana  
Kazakhstan  
Tel.: +7 (717) 220.12.82  
Fax.: +7 (717) 221.04.54  
Courriel: [interdepkz@gmail.com](mailto:interdepkz@gmail.com)  
Site web: <http://www.edu-tradeunion.kz>

## Kenya

### Kenya National Union of Teachers (KNUT)

M. Mudzo Kuhenderwa Nzili, National Chairman

M. Wilson Sossion, Secretary General

P.O. Box 30407  
Nairobi  
Kenya  
Tel.: +254 (20) 224.13.89  
Fax.: +254 (20) 222.27.01  
Courriel: [knut@knut.or.ke](mailto:knut@knut.or.ke)  
Site web: <http://www.knut.or.ke>



## **Kenya Union of Domestic, Hotels, Educational Institutions, Hospitals and Allied Workers (KUDHEIHA)**

M. Joseph Ole Keyua, President  
M. Albert Njeru, General Secretary  
P.O. Box 41763  
Nairobi  
Kenya  
Tel.: +254 (20) 224.15.09  
Fax.:  
Courriel: [wkudheiha@ymail.com](mailto:wkudheiha@ymail.com)  
Courriel: [info@kudheiha.org](mailto:info@kudheiha.org)

## **Kenya Union of Post Primary Education Teachers (KUPPET)**

M. Maurice T. Akelo Misori, Secretary General  
P.O. Box 30412  
Nairobi  
Kenya  
Tel.: +254 (20) 224.41.17  
Courriel: [info@kuppet.or.ke](mailto:info@kuppet.or.ke)

## **Universities' Academic Staff Union (UASU)**

M. Samuel Kubasu Shimenga, Chairman  
M. Muga K'Olale, General Secretary  
P.O. Box 30198  
Nairobi  
Kenya  
Tel.: +254 (20) 34.02.92  
Courriel: [uasunational@yahoo.com](mailto:uasunational@yahoo.com)

## **Kirghizstan**

---

### **Trade Union of Education and Science Workers of Kyrgyztan (TUESWK)**

M. Asylbek T. Toktogulov, President  
Chui Prospect, 207, Room 51  
Bishkek City  
Kyrgyzstan  
Tel.: +996 (312) 62.57.46  
Fax.: +996 (312) 66.58.11  
Courriel: [kama822000@yahoo.com](mailto:kama822000@yahoo.com)

## **Kiribati**

---

### **Kiribati Union of Teachers (KUT)**

Mme Bakoaua Kirion, President  
M. Tanua Pine, General Secretary  
P.O. Box 140  
Bikenibeu, Tarawa  
Kiribati  
Tel.: +686 297.24  
Fax.: +686 280.62  
Courriel: [kiribatinet@gmail.com](mailto:kiribatinet@gmail.com)

## **Kosovo**

---

### **Union of Education, Science and Culture of Kosova (UESCK-SBASHK)**

M. Rrahman Jasharaj, President  
Mme Jehona Oruqi, General Secretary  
Str. Agim Ramadani n/a, Student's Centre  
Prishtine  
Prishtine  
Kosovo  
Tel.: +381 (38) 269.40  
Fax.: +381 (38) 54.22.16  
Courriel: [sbashk2004@yahoo.com](mailto:sbashk2004@yahoo.com)

## **Koweït**

---

### **Kuwait Teachers' Society (KTS)**

M. Muteea Alajmi, President  
M. Abdullah Al-Kandari, General Secretary  
P.O. Box 3208  
Safat  
Kuwait  
Tel.: +965 182.00.00  
Fax.: +965 22.57.10.28  
Courriel: [ashraf@moalem.org](mailto:ashraf@moalem.org)  
Site web: <http://www.moalem.org>

## **Lettonie**

---

### **Latvian Educational and Scientific Workers' Trade Union (LIZDA)**

Mme Inga Vanaga, President  
Mme Ilze Trapenciere, International Secretary  
29/31 Bruninieku Iela, 5.stāvā  
Riga  
Latvia  
Tel.: +371 (67) 27.02.73  
Fax.: +371 (67) 03.59.57  
Courriel: [lizda@lizda.lv](mailto:lizda@lizda.lv)  
Site web: <http://www.lizda.lv>

## **Lesotho**

---

### **Lesotho Association of Teachers (LAT)**

M. Kuleile Mosaletsane, President  
Mme Makanono Mofammere, Secretary General  
P.O. Box 12528  
Maseru  
Lesotho  
Tel.: +266 22.31.74.63  
Fax.: +266 22.32.40.91  
Courriel: [lesothoassociationofteachers@gmail.com](mailto:lesothoassociationofteachers@gmail.com)

## Lesotho Teachers' Trade Union (LTTU)

M. Alexis Ntsimana Lesia, President  
M. Vuyani Tyhali, General Secretary  
P.O. Box 0509  
Maseru West  
Lesotho  
Tel.: +266 22.32.27.74  
Fax.: +266 22.32.19.51  
Courriel: [lttu@leo.co.ls](mailto:lttu@leo.co.ls)

## Liban

---

### League of Public Technical and Vocational Teachers (CETO)

M. Abdel Rahman Berjawi, President  
Mme Grace Aoun, General Secretary  
Direction générale de l'enseignement technique  
Dekwaneh  
Beirut  
Lebanon  
Tel.: +961 (1) 69.37.07  
Fax.: +961 (1) 69.37.07  
Courriel: [ceto-lb@hotmail.com](mailto:ceto-lb@hotmail.com)  
Site web: <http://www.ceto-edu-lb.net>

### Ligue des Professeurs de l'Enseignement Secondaire Public du Liban (LPESPL)

M. Abdo Khater, President  
M. Fouad Abdel-Sater, Secrétaire général  
Centre de la ligue des professeurs de l'enseignement secondaire public du Liban  
Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, UNESCO  
Beyrouth  
Lebanon  
Tel.: +961 (1) 80.32.05  
Fax.: +961 (1) 80.32.05  
Courriel: [lpespl@gmail.com](mailto:lpespl@gmail.com)  
Site web: <http://www.lpespl.com>

### Public Primary Schools Teachers League in Lebanon (PPSTLL)

M. Mahmoud Ayoub, President  
M. Bahaa Tadmory, General Secretary  
UNESCO Street  
Block of Ministry of Culture near UNESCO palace  
2<sup>nd</sup> floor  
Beirut  
Lebanon  
Tel.: +961 (1) 80.34.96  
Fax.: +961 (1) 80.34.96  
Courriel: [teachersunionleb@gmail.com](mailto:teachersunionleb@gmail.com)  
Site web: <http://www.frtah.net>

## Teachers Syndicate of Lebanon (TSL)

M. Nehme Mahfoud, President  
M. Ahamad Walid Ezzedine Jradi, General Secretary  
Badaro, behind Al Iskan bldg  
Romeo & Juliette, 4<sup>th</sup> floor  
Beirut  
Lebanon  
Tel.: +961 (1) 61.46.66  
Fax.: +961 (1) 61.63.76  
Courriel: [info@teacherssyndicatelb.com](mailto:info@teacherssyndicatelb.com)  
Site web: <http://www.teacherssyndicatelb.com>

## Libéria

---

### Association of Liberian Professional Organizations (ALPO)

M. Philip-Joe Saa, President  
M. David Okai, General Secretary  
P.O. Box 3148  
Monrovia  
Liberia  
Tel.: +231 651.29.17  
Fax.:  
Courriel: [speedy3148@yahoo.com](mailto:speedy3148@yahoo.com)

### National Teachers' Association of Liberia (NTAL)

Mme Ellen Farfu Gerring Varfley, President  
M. Samuel Y. Johnson, General Secretary  
P.O. Box 4824  
Monrovia  
Liberia  
Tel.: +231 655.87.46  
Fax.: +231 78.38  
Courriel: [teachersassocliberia@gmail.com](mailto:teachersassocliberia@gmail.com)

## Lithuanie

---

### Christian Trade Union of Education Workers (CTUEW)

Mme Aldona Kinduriene, President  
Virsuliskiu g. 89-66  
Vilnius  
Lithuania  
Tel.: +370 (523) 120.29  
Fax.: +370 (523) 120.29  
Courriel: [lksdps@gmail.com](mailto:lksdps@gmail.com)  
Site web: <http://www.ldf.lt>

### Federation of Lithuanian Education and Science Trade Unions (FLESTU)

Mme Ruta Osipaviciute, President  
J. Jasinskio 9-413  
Vilnius  
Lithuania  
Tel.: +370 (521) 302.52  
Fax.: +370 (521) 302.52  
Courriel: [info@svietimoprofsajunga.lt](mailto:info@svietimoprofsajunga.lt)  
Site web: <http://www.svietimoprofsajunga.lt>

## Lithuanian Education Employees Trade Union (LEETU)

M. Andrius Navickas, Chairman

Vingrių str. 6A  
Vilnius  
Lithuania  
Tel.: +370 (526) 175.10  
Fax.: +370 (526) 280.96  
Courriel: [vk@lsdps.lt](mailto:vk@lsdps.lt)  
Site web: <http://www.lsdps.lt>

## Lithuanian Teachers' Union (LMPS)

Mme Jurate Voloskeviciene, President

Mme Ingrida Pagradiene, Vice President

J. Jasinskio g.9-402,  
Vilnius  
Lithuania  
Tel.: +370 (526) 201.03  
Fax.: +370 (526) 152.46  
Courriel: [lmeps@takas.lt](mailto:lmeps@takas.lt)  
Site web: <http://www.lmeps.lt>

## Luxembourg

### Syndicat Education et Sciences / Onofhange Gewerkschaftsbond Letzebuerg (SEW-OGBL)

M. Patrick Arendt, Président

Mme Danièle Nieves, Secrétaire général

1 rue J.P. Sauvage  
Luxembourg  
Luxembourg  
Tel.: +352 260.96.91  
Fax.: +352 26.09.69.69  
Courriel: [sew@ogb-l.lu](mailto:sew@ogb-l.lu)  
Site web: <http://www.sew.lu>

### Syndicat National des Enseignants (SNE)

M. Patrick Remakel, Président

Luxembourg  
Luxembourg  
Tel.: +352 48.11.18  
Fax.: +352 40.73.56  
Courriel: [sne@education.lu](mailto:sne@education.lu)  
Site web: <http://www.sne.lu>

## Macédoine

### Trade Union for Education, Science and Culture in the Republic of Macedonia (SONK)

M. Jakim Nedelkov, President

Mme Vesna Nedelkavska, General Secretary

Postenski fah 450Boul: Koco Racin 72 G  
Skopje  
Macedonia (FYR of)  
Tel.: +389 (2) 316.51.29  
Fax.: +389 (2) 322.46.38  
Courriel: [sonk@sonk.org.mk](mailto:sonk@sonk.org.mk)  
Courriel: [pretsedatel@sonk.org.mk](mailto:pretsedatel@sonk.org.mk)  
Site web: <http://www.sonk.org.mk>

## 4Madagascar

### Fédération Chrétienne des Enseignants et Employés de l'Éducation (FEKRIMPAMA)

M. Jean-Gabin Razanadratsimba, Président

M. Jean-Paul Emile Rakotozafi, Secrétaire général

Lot IV E 101 SoaranoB.P. 1035  
Antananarivo 101  
Madagascar  
Tel.: +261 (20) 222.87.17  
Courriel: [fekrimpama@yahoo.fr](mailto:fekrimpama@yahoo.fr)

## Malawi

### Private Schools Employees Union of Malawi (PSEUM)

M. Isaac Zimba, President

M. Hendrix Staford Banda, General Secretary

P/Bag A210  
Lilongwe  
Malawi  
Tel.: +265 172.52.70  
Fax.: +265 172.52.70  
Courriel: [pseummalawi@gmail.com](mailto:pseummalawi@gmail.com)

### Teachers' Union of Malawi (TUM)

M. Chauluka Kandiyero Muwake, President

M. Denis Chalera Kalekeni, General Secretary

P.O. Box 1271Aphunzitsi Centre, Private Bag 11  
Lilongwe  
Malawi  
Tel.: +265 172.70.06  
Fax.: +265 172.70.06  
Courriel: [tum@sdpn.org.mw](mailto:tum@sdpn.org.mw)

# Malaisie

---

## Malaysian Academic Movement (MOVE)

M. Wan Abdul Manan Wan Muda, President

M. Rosli H. Mahat, General Secretary

c/o Physics Department University of Malaya  
Kuala Lumpur  
Malaysia  
Tel.: +60 (16) 620.52.42  
Fax.: +60 (3) 79.67.41.46  
Courriel: [akademikmalaysia@gmail.com](mailto:akademikmalaysia@gmail.com)  
Site web: <http://blogakademikmalaysia.blogspot.com>

## Malaysian Association for Education (MAE)

M. Ibrahim Ahmad Bajunid,

M. Perianan Ramanathan, General Secretary

1011, Block E, Pusat dagangan Phileo  
Damansara 1 No. 9, Jalan 16/11, Off Jalan  
Damansara Petaling Jaya  
Selangor  
Malaysia  
Tel.: +60 (3) 79.58.38.30  
Fax.: +60 (3) 79.57.08.46  
Courriel: [iabajunid@gmail.com](mailto:iabajunid@gmail.com)  
Courriel: [secretary@mae-malaysia.com](mailto:secretary@mae-malaysia.com)  
Site web: <http://www.mae.org.my/>

## National Union of the Teaching Profession (NUTP)

M. Lt. KDr. Hashim Bin Adnan, President

Mme Lok Yim Pheng, General Secretary

13 & 15 Jalan Murai Dua, Kompleks Batu, off Jalan  
Ipoh  
Kuala Lumpur  
Malaysia  
Tel.: +60 (3) 62.51.06.21  
Fax.: +60 (3) 62.51.10.60  
Courriel: [nutphq@gmail.com](mailto:nutphq@gmail.com)  
Courriel: [mail@nutp.org](mailto:mail@nutp.org)  
Site web: <http://www.nutp.org>

## Sabah Teachers' Union (STU-Sabah)

M. Suhaimi Hj. Othman, President

Mme Susan Attau, General Secretary

Utama Court Apartment Block C3-3-3A Bandar  
Utama  
Sandakan  
Malaysia  
Tel.: +60 (13) 881.88.40  
Fax.: +60 (8) 951.10.59  
Courriel: [nurfah73@yahoo.com.my](mailto:nurfah73@yahoo.com.my)

## Sarawak Teachers' Union (STU)

M. Jisin Anak Nyud, President

M. Yong Ing Thung, Secretary-General

Mme Diana Tay, Vice President  
Wisma STUP.O. Box 916  
Kuching, Sarawak  
Malaysia  
Tel.: +60 (8) 257.51.20  
Fax.: +60 (8) 257.41.20  
Courriel: [admin@stu.org.my](mailto:admin@stu.org.my)  
Courriel: [swktu@streamyx.com](mailto:swktu@streamyx.com)  
Site web: <http://www.stu.org.my>

# Mali

---

## Syndicat National de l'Education et de la Culture UNTM (SNEC-UNTM)

M. Maouloud Ben Kattrra, Secrétaire général

Boulevard de l'indépendance B.P. 1316  
Bamako  
Mali  
Tel.: +223 20.22.61.46  
Courriel: [s.snec@yahoo.fr](mailto:s.snec@yahoo.fr)

# Malte

---

## Malta Union of Teachers (MUT)

M. Kevin Bonello, President

M. Franklin Barbara, General Secretary

Teachers' Institute 213 Republic Street  
Valletta  
Malta  
Tel.: +356 21.23.78.15  
Fax.: +356 21.24.40.74  
Courriel: [info@mut.org.mt](mailto:info@mut.org.mt)  
Site web: <http://www.mut.org.mt>

# Maroc

---

## Fédération Autonome de l'Enseignement (FAE)

M. Mohamed Shaimed, Secrétaire général

8 Rue Birmania Marassa  
Rabat  
Morocco  
Tel.: +212 (37) 73.61.32  
Fax.: +212 537.20.28.63  
Courriel: [ugtm\\_fae@yahoo.fr](mailto:ugtm_fae@yahoo.fr)  
Courriel: [br.ya@hotmail.fr](mailto:br.ya@hotmail.fr)  
Site web: <http://www.fae-ugtm.ma>

## **Syndicat National de l'Enseignement - Confédération Démocratique du Travail (SNE-CDT)**

M. Allal Ben Alarabi, Secrétaire général  
3, Passage Tolédano Avenue Homane Elfatouaki  
Derb Omar  
Casablanca  
Morocco  
Tel.: +212 522.48.74.83  
Fax.: +212 522.48.74.85  
Courriel: [bnsnecdt@yahoo.fr](mailto:bnsnecdt@yahoo.fr)

## **Syndicat National de l'Enseignement - Fédération Démocratique du Travail (SNE-FDT)**

M. Abdelaziz Iouy, Secrétaire général  
10 rue Mohamed Diouri B.P. 11116 Bandoeng  
Casablanca  
Morocco  
Tel.: +212 522.44.47.39  
Fax.: +212 522.25.44.47.64  
Courriel: [bureau.national.sne@gmail.com](mailto:bureau.national.sne@gmail.com)  
Courriel: [sne@menara.ma](mailto:sne@menara.ma)  
Site web: <http://www.ar.sne-fdt.org/>

## **Syndicat National de l'Enseignement Supérieur (SNESup)**

Prof. AbdelKarim Madoun, Secrétaire général  
28, rue Assad Ibn Al Forate Agdal  
Rabat  
Morocco  
Tel.: +212 537.77.60.74  
Fax.: +212 537.77.60.74  
Courriel: [snesup.maroc@gmail.com](mailto:snesup.maroc@gmail.com)  
Site web: <http://www.snesup.ma/>

## **Mauritanie**

---

### **Syndicat National de l'Enseignement Fondamental (SNEF)**

M. Diallo Hamady Yero, President  
BP 6164  
Nouakchott  
Mauritania  
Tel.: +222 647.07.86  
Fax.: +222 525.80.57  
Courriel: [snefrim@yahoo.fr](mailto:snefrim@yahoo.fr)

### **Syndicat National de l'Enseignement Secondaire (SNES-Mauritania)**

M. Sidi Idoumou Boudide, President  
M. Mohamed M. Abderrahmane, Secrétaire  
général adjoint  
B.P. 6164  
Nouakchott  
Mauritania  
Tel.: +222 524.73.00  
Courriel: [snesmie@yahoo.fr](mailto:snesmie@yahoo.fr)

## **Syndicat National des Enseignants de Mauritanie (SNEM)**

M. Abdallah Laghman, Président  
M. Mohamed Abderrahmane Cheikh Mohamed  
Vadell, Secrétaire général  
BP 4730  
Nouakchott  
Mauritania  
Tel.: +222 524.30.02  
Fax.: +222 524.30.02  
Courriel: [snem\\_mr@yahoo.com](mailto:snem_mr@yahoo.com)  
Courriel: [snem1993@gmail.com](mailto:snem1993@gmail.com)

## **Maurice**

---

### **Government Teachers' Union (GTU)**

M. Jugduth Vinod Seegum, President  
M. Choolun M. Saleem, General Secretary  
P.O. Box 1111  
Port Louis  
Mauritius  
Tel.: +230 208.00.47  
Fax.: +230 208.49.43  
Courriel: [gtunrs@intnet.mu](mailto:gtunrs@intnet.mu)  
Site web: <http://www.gtu.mu>

## **Mexique**

---

### **Sindicato Nacional de Trabajadores de la Educación (SNTE)**

M. Juan Díaz de la Torre, Presidente  
Mme María Antonieta García Lascurain, Consejo  
de Relaciones Internacionales  
República de Venezuela 44, Colonia Centro,  
Delegación Cuauhtémoc Apartado Postal 45-691  
México DF  
Mexico  
Tel.: +52 (55) 55.70.21.26  
Fax.: +52 (55) 557.02.53.79  
Courriel: [presidencia@snte.org.mx](mailto:presidencia@snte.org.mx)  
Courriel: [cdri.snte@gmail.com](mailto:cdri.snte@gmail.com)  
Site web: <http://www.snte.org.mx>

## **Moldavie**

---

### **Education and Science Trade Union Federation from Moldova (ESTUFM)**

M. Dumitru Ivanov  
Mme Nadejda Lavric, Vice-présidente  
129, 31 August 1989 street  
Chisinau  
Moldova  
Tel.: +373 (22) 23.70.15  
Fax.: +373 (22) 23.70.15  
Courriel: [sinded@mail.ru](mailto:sinded@mail.ru)  
Site web: <http://www.estu.md>

## Mongolie

---

### Federation of Mongolian Education and Science Unions (FMESU)

M. Jalkhar Batzorig, President  
M. Dondov Altantsetseg, General-Secretary  
325 Sukhbaatar Square 3  
Ulaanbaatar  
Mongolia  
Tel.: +976 (11) 31.36.09  
Fax.: +976 (11) 32.35.55  
Courriel: [mtu@mongol.net](mailto:mtu@mongol.net)  
Courriel: [seema.tu28@yahoo.com.au](mailto:seema.tu28@yahoo.com.au)

## Monténégro

---

### Trade Union of Education of Montenegro (TUEM)

M. Zvonko Pavicevic, President  
City kvart 2-8,  
Podgorica  
Montenegro  
Tel.: +382 20.51.10.21  
Fax.: +382 81.21.06.11  
Courriel: [spcg@spcg.me](mailto:spcg@spcg.me)  
Site web: <http://www.prosvjetasind.co.me>

## Montserrat

---

### Montserrat Union of Teachers (MUT)

Mme Hyacinth Bramble Browne, President  
P.O. Box 460  
Plymouth  
Montserrat  
Tel.: +1 (664) 491.24.12  
Fax.: +1 (664) 491.57.79

## Mozambique

---

### Organização Nacional dos Professores (ONP)

M. Jose Pascoal Zandamela, Presidente  
M. Francisco Teodosio Nogueira, Secretario General  
Caixa Postal 4643  
Maputo  
Mozambique  
Tel.: +258 149.04.00  
Fax.: +258 149.04.00  
Courriel: [onp.snpm@gmail.com](mailto:onp.snpm@gmail.com)  
Courriel: [onpsnpm@tvocabo.co.mz](mailto:onpsnpm@tvocabo.co.mz)

## Namibie

---

### Namibia National Teachers' Union (NANTU)

M. Simeon Shaanika Kavila, President  
M. Basilius G.M. Haingura, Secretary-General  
P.O.Box 61009Katutura  
Windhoek  
Namibia  
Tel.: +264 61.26.22.47  
Fax.: +264 61.26.19.26  
Courriel: [nantusg@nantu.org.na](mailto:nantusg@nantu.org.na)  
Courriel: [nantu@nantu.org.na](mailto:nantu@nantu.org.na)  
Site web: <http://www.nantu.org.na>

## Népal

---

### Institutional School Teachers' Union of Nepal (ISTU)

M. Mukunda Gautam, President  
M. Bhola Nath Chalise, General Secretary  
P.O. Box 20612  
Kathmandu  
Nepal  
Tel.: +977 (1) 481.00.65

### Nepal National Teachers' Association (NNTA)

M. Baburam Thapa, President  
M. Laxmankumar Sharma, General Secretary  
P.O. Box 107  
Lalitpur, Kathmandu  
Nepal  
Tel.: +977 (1) 552.75.81  
Fax.: +977 (1) 553.84.18  
Courriel: [nnta@hons.com.np](mailto:nnta@hons.com.np)

### Nepal Teachers' Association (NTA)

M. Keshab Niroula, President  
M. Rajendra Raj Paudel, General Secretary  
Mme Indira Sapkota,  
P.O. Box 12302  
Kathmandu  
Nepal  
Tel.: +977 (1) 437.52.98  
Fax.: +977 (1) 437.52.99  
Courriel: [nta.nta11@gmail.com](mailto:nta.nta11@gmail.com)  
Site web: <http://nta-nepal.org>

## Nicaragua

---

### Confederación General de Trabajadores de la Educación de Nicaragua (CGTEN-ANDEN)

M. José Antonio Zepeda Lopez, Secretario General

Casa del Maestro Aptdo postal N°413  
Managua  
Nicaragua  
Tel.: +505 (22) 66.14.71  
Fax.: +505 (22) 66.28.71  
Courriel: [anden@cablenet.com.ni](mailto:anden@cablenet.com.ni)  
Courriel: [anden@ibw.com.ni](mailto:anden@ibw.com.ni)

## Niger

---

### Syndicat National des Agents de la Formation et de l'Education du Niger (SYNAFEN)

M. Almoustapha Moussa Idé, Secrétaire général

M. Garba Illou Al Moctar, Secrétaire chargé des projets de Développement

B.P. 12400  
Niamey  
Niger  
Tel.: +227 21.79.33.50  
Fax.: +227 20.74.09.84  
Courriel: [synafen@yahoo.fr](mailto:synafen@yahoo.fr)

### Syndicat National des Enseignants de Base (SNEB)

M. Aliou Hassane Samna, Secrétaire général

B.P. 11893  
Niamey  
Niger  
Tel.: +227 27.38.32  
Fax.: +227 74.29.98  
Courriel: [sneb\\_syndicat@yahoo.fr](mailto:sneb_syndicat@yahoo.fr)

### Syndicat National des Enseignants du Niger (SNEN)

M. Abdourahamane Abdou, Secrétaire général

B.P. 576  
Niamey  
Niger  
Tel.: +227 74.20.73  
Fax.: +227 74.28.55  
Courriel: [snen@intnet.ne](mailto:snen@intnet.ne)

### Syndicat National des Travailleurs de l'Education du Niger (SYNTEN)

M. Mamadou Saidou, General Secretary

B.P. 388  
Niamey  
Niger  
Tel.: +227 23.39.69  
Fax.: +227 73.33.67  
Courriel: [synten2000@yahoo.fr](mailto:synten2000@yahoo.fr)

### Syndicat National des Travailleurs de l'Enseignement de Base (SYNATREB)

M. Boureima Harouna Seydou, Secrétaire général

B.P. 13 331  
Niamey  
Niger  
Tel.: +227 96.99.26.26  
Fax.: +227 74.21.65  
Courriel: [synatreb\\_niger@yahoo.fr](mailto:synatreb_niger@yahoo.fr)

## Nigéria

---

### Nigeria Union of Teachers (NUT)

M. Michael Alogba Olukoya, President

M. Ikpe Johnny Obong, General Secretary

National Teachers' House, Airport Road,  
Lugbe, F.C.T. Abuja  
Garki, Abuja  
Nigeria  
Tel.: +234 (9) 671.37.10  
Fax.: +234 (9) 672.44.81  
Courriel: [nutnigeria\\_hqtrs@hotmail.com](mailto:nutnigeria_hqtrs@hotmail.com)  
Courriel: [info@nutnigeria.org](mailto:info@nutnigeria.org)  
Site web: <http://www.nutnigeria.org>

## Norvège

---

### Norwegian Association of Researchers (NAR)

M. Petter Aaslestad, President

Mme Hilde Gunn Avloyp, General Secretary

Postboks 1025 Sentrum  
Oslo  
Norway  
Tel.: +47 21.02.34.00  
Fax.: +47 21.02.34.01  
Courriel: [post@forskerforbundet.no](mailto:post@forskerforbundet.no)  
Site web: <http://www.forskerforbundet.no>

### Skolenes Landsforbund (SL)

Mme Anne Finborud, President

Mme Kristine Hansen, Vice-President

Postboks 8783, Youngstorget  
Oslo  
Norway  
Tel.: +47 99.35.60.60  
Fax.: +47 23.06.13.83  
Courriel: [skolenes@skolenes.no](mailto:skolenes@skolenes.no)  
Site web: <http://www.skoleneslandsforbund.no>



## Union of Education Norway (UEN)

Mme Ragnhild Lied, President  
M. Lars Erik Warstad, General Secretary  
PB 9191 Gronland  
Oslo  
Norway  
Tel.: +47 24.14.20.00  
Fax.: +47 24.14.21.00  
Courriel: [post@udf.no](mailto:post@udf.no)  
Courriel: [post@utdanningsforbundet.no](mailto:post@utdanningsforbundet.no)  
Site web: <http://www.utdanningsforbundet.no>

## Nouvelle-Zélande

### Independent Schools Education Association Inc. (ISEA)

M. Malcolm Walker, President  
M. Matthew Fitzsimons, General Secretary  
PO Box 47 665 Ponsonby  
Auckland 1144  
New Zealand  
Tel.: +64 (9) 378.96.28  
Fax.: +64 (9) 833.98.00  
Courriel: [admin@isea.org.nz](mailto:admin@isea.org.nz)  
Site web: <http://www.isea.org.nz>

### New Zealand Educational Institute - Te Riu Roa (NZEI Te Riu Roa)

Mme Louise Green, National President  
M. Paul Goulter, National Secretary  
P.O. Box 466  
Wellington  
New Zealand  
Tel.: +64 (4) 384.96.89  
Fax.: +64 (4) 385.17.72  
Courriel: [nzei@nzei.org.nz](mailto:nzei@nzei.org.nz)  
Site web: <http://www.nzei.org.nz>

### New Zealand Post Primary Teachers' Association (NZPPTA)

Mme Angela Roberts, President  
M. Michael Stevenson, General Secretary  
P.O. Box 2119  
Wellington  
New Zealand  
Tel.: +64 (4) 384.99.64  
Fax.: +64 (4) 382.87.63  
Courriel: [gensec@ppta.org.nz](mailto:gensec@ppta.org.nz)  
Site web: <http://www.ppta.org.nz>

### New Zealand Tertiary Education Union (NZTEU)

Mme Sandra Grey, National President  
Mme Sharn Riggs, National Secretary  
PO Box 11 767  
Wellington  
New Zealand  
Tel.: +64 (4) 801.50.98  
Fax.: +64 (4) 385.88.26  
Courriel: [teu@teu.ac.nz](mailto:teu@teu.ac.nz)  
Site web: <http://www.teu.ac.nz>

## Ouganda

### Uganda National Teachers Union (UNATU)

Mme Margaret Rwabushaija, National Chairperson  
M. James Tweheyo, General Secretary  
Teacher's House Plot 28/30 Bombo Road  
Kampala  
Uganda  
Tel.: +256-414-34.69.17  
Fax.: +256-41-425.92.73  
Courriel: [headoffice@unatu.org](mailto:headoffice@unatu.org)  
Site web: <http://www.unatu.org/>

## Pakistan

### All Pakistan Government School Teachers Associations (APGSTA)

M. Khawaja Shamsudlin, President  
M. Abrar Hussain, General Secretary  
R 521/16, Federal "B" Area  
Karachi  
Pakistan  
Tel.: +92 (21) 631.76.18  
Fax.: +92 (21) 772.74.64

### Central Organization of Teachers (COT)

Mme Rashida Nusrat Rafiq, President  
M. Shujat Ali, General Secretary  
P.O. Box 1004 GPO  
Karachi  
Pakistan  
Tel.: +92 (21) 225.37.10  
Fax.: +92 (21) 225.47.56  
Courriel: [cotpakistan@yahoo.com](mailto:cotpakistan@yahoo.com)

### Pakistan Teachers Organization's Council (PTOC)

M. Khan Faraz Khan, President  
M. Rana Muhammad Arshad Khan, General Secretary  
House Nr. 942 Al-Quresh street Gulberg 1  
Peshawar  
Pakistan  
Tel.: +92 521.27.61.51  
Fax.: +92 (91) 27.68.22  
Courriel: [takhleeqinternational@yahoo.com](mailto:takhleeqinternational@yahoo.com)

## Palestine

---

### General Union of Palestinian Teachers (GUPT)

M. Ahmet Sehweil, General Secretary  
Mme Nadim Makhalfa, International Secretary  
P.O. Box 20081  
Jerusalem  
Palestine  
Tel.: +970 224 201 47  
Fax.: +970 224 201 49  
Courriel: [gupt\\_palestine@hotmail.com](mailto:gupt_palestine@hotmail.com)  
Courriel: [gupt\\_palestine@yahoo.com](mailto:gupt_palestine@yahoo.com)

### General Union of Workers in Kindergarten and Private Schools (GUWKPS)

Mme Maryam Ali, President  
M. Kefah Mohmad, General Secretary  
Mme Mais Jamalla,  
P.O. Box 1216  
Nablus  
Palestine  
Tel.: +970-9-238.51.36  
Fax.: +970-9-384.374  
Courriel: [guwkps@pgftu.org](mailto:guwkps@pgftu.org)  
Courriel: [pgftu@pgftu.org](mailto:pgftu@pgftu.org)

### Palestinian Federation of Unions of University Professors and Employees (PFUPE)

M. Amjad Dababat, President  
M. Mousa Ajwa, General Secretary  
Mme Rawan Haddad, Committee Member  
Palestine Polytechnic University P.O. Box 182  
Hebron  
Palestine  
Tel.: +972 (2) 223.30.50  
Fax.: +970 (2) 223.96.41

## Panama

---

### Magisterio Panameño Unido (MPU)

Mme Rosa Fernandez, Coordinadora General  
Apartado Postal 1733  
Panama  
Panama  
Tel.: +507 264.92.05  
Fax.: +507 223.10.96  
Courriel: [magisteriopu@hotmail.com](mailto:magisteriopu@hotmail.com)

## Papouasie-Nouvelle-Guinée

---

### Papua New Guinea Teachers' Association (PNGTA)

M. Tommy Hecko, President  
M. Ugwalubu Mikes Mowana, National General Secretary  
P.O. Box 1027  
Waigani NCD, Port Moresby  
Papua New Guinea  
Tel.: +675 326.25.86  
Fax.: +675 326.15.14  
Courriel: [pngtahq@gmail.com](mailto:pngtahq@gmail.com)

## Paraguay

---

### Organización de Trabajadores de la Educación del Paraguay (OTEP-SN)

Mme Blanca Avalos, Secretaria General  
Avenida del Pueblo N°845 e/ 1ra y 2da, Barrio Santa Lucia  
Lambaré  
Paraguay  
Tel.: +595 (21) 55.73.67  
Fax.: +595 (21) 55.55.25  
Courriel: [otepsn@gmail.com](mailto:otepsn@gmail.com)  
Site web: <http://otepsn.blogspot.com>

### Unión Nacional de Educadores. Sindicato Nacional (UNE-SN)

M. Eladio Benítez Núñez, Secretario General  
Sicilia N°630 Entre 15 de Agosto y J.E. O'Leary  
Asunción  
Paraguay  
Tel.: +595 (21) 44.67.77  
Fax.: +595 (21) 44.67.77  
Courriel: [unesn@unesn.org.py](mailto:unesn@unesn.org.py)  
Courriel: [info@une.com.py](mailto:info@une.com.py)  
Site web: <http://www.unesn.org.py>

## Pays-Bas

---

### Algemene Onderwijsbond (AOB)

Mme Liesbeth Verheggen, President  
M. Martin Knoop, Secretary-Treasurer  
Postbus 2875  
Utrecht  
Netherlands  
Tel.: +31 (30) 298.98.98  
Fax.: +31 (30) 298.98.82  
Courriel: [beleid@aob.nl](mailto:beleid@aob.nl)  
Site web: <http://www.aob.nl>

## CNV Onderwijs (CNV-O)

Mme Helen van den Berg, President

M. Cees Kuiper, General Secretary

Postbus 2510  
Utrecht  
Netherlands  
Tel.: +31 (30) 751.10.03  
Fax.: +31 (30) 751.17.19  
Courriel: [info@cnv.nl](mailto:info@cnv.nl)  
Site web: <http://www.cnvo.nl>

## Pérou

### Sindicato Unitario de Trabajadores en la Educación del Peru (SUTEP)

M. Hamer Villena Zúñiga, Secretario General

Gladys Pajuelo, Secretaria de Relaciones Internacionales

Jirón Camana 550  
Lima Centro  
Peru  
Tel.: +51 (14) 27.66.77  
Fax.: +51 (14) 26.86.92  
Courriel: [sec-internacional@sutep.org.pe](mailto:sec-internacional@sutep.org.pe)  
Courriel: [sec-general@sutep.org.pe](mailto:sec-general@sutep.org.pe)  
Site web: <http://www.sutep.org.pe>

## Philippines

### Alliance of Concerned Teachers (ACT)

M. Benjamin G. Valbuena, Chairperson  
Mme Francisca L. Castro, General Secretary  
2/F Teachers' Center, Mines St. cor. Dipolog St., Bgy. VASRA  
Quezon City, Manila  
Philippines  
Tel.: +63 (9) 209.22.08.17  
Fax.: +63 (2) 453.91.16  
Courriel: [act\\_philippines@yahoo.com](mailto:act_philippines@yahoo.com)  
Site web: <http://www.actphils.org/>

### Basic Education Sector Teachers Federation (BESTFED)

M. Artemio Maboloc, President

Mme Violeta Fernandez, Vice President

c/o N°15 Clarion Lily Street, St. Dominic Subd.  
IBarangay Bahay Toro, Congressional Avenue  
Proj. 6 Quezon City  
Metro Manila  
Philippines  
Tel.: +63 (2) 924.47.10  
Fax.: +63 (2) 924.47.10  
Courriel: [bestfed\\_philippines@yahoo.com.ph](mailto:bestfed_philippines@yahoo.com.ph)

### Federation of Free Workers - Trade Federation VIII (FFW)

M. Jose Sonny Matula, National President

FFW Building 1943 Taft Avenue  
Malate, Manila  
Philippines  
Tel.: +63 (2) 521.94.35  
Fax.: +63 (2) 400.66.56  
Courriel: [bethski\\_2000@yahoo.com](mailto:bethski_2000@yahoo.com)

### National Alliance of Teachers and Office Workers (SMP-NATOW)

M. Joseph Jovellanos, President

Mme Milagros C. Ogalinda, General Secretary

236, J. Romualdez Street  
Mandaluyong City  
Philippines  
Tel.: +63 (2) 661.31.33  
Fax.: +63 (2) 531.60.87  
Courriel: [smpnatow@gmail.com](mailto:smpnatow@gmail.com)  
Site web: <http://smpnatow.org.ph/>

### Philippine Public School Teachers' Association (PPSTA)

Dr. Kahar H. Macasayon, President

M. Oscar C. Peñaflorida, Vice President

245-249 Banawe St. Box 4517  
Quezon City, Manila  
Philippines  
Tel.: +63 (2) 711.44.40  
Fax.: +63 (2) 711.44.63  
Courriel: [support@ppsta.com](mailto:support@ppsta.com)  
Site web: <http://www.ppsta.net>

### Teachers' Organisation of the Philippine Public Sector (TOPPS)

Mme Maarilou C. Pantaleon, President

Mme Michaela Marvie P. Sagun, General secretary

961 J&F Divino Arcade Unit 404 Barangay Duyan-Duyan Aurora Blvd. Quezon city  
Quezon city  
Philippines  
Tel.: +63 (2) 436.65.38  
Fax.: +63 (2) 436.65.38  
Courriel: [philtopps@yahoo.com.ph](mailto:philtopps@yahoo.com.ph)

## Pologne

### National Education Section NSZZ Solidarnosc (SKOIW "Solidarność")

M. Ryszard Proksa, President

Ul. Waly Piastowskie 24  
Gdansk  
Poland  
Tel.: +48 (58) 308.44.59  
Fax.: +48 (58) 308.42.77  
Courriel: [edukacja@solidarnosc.org.pl](mailto:edukacja@solidarnosc.org.pl)

## National Science Section NSZZ "Solidarność" (KSN "Solidarność")

M. Boguslaw Dolega, President  
M. Ryszard Mosakowski, Vice President &  
International Secretary  
Ul. Waryńskiego 12, p. lok. A221  
Warszawa  
Poland  
Tel.: +48 (22) 660.98.78  
Fax.: +48 (22) 825.73.63  
Courriel: [ksn@interia.pl](mailto:ksn@interia.pl)  
Site web: <http://www.solidarnosc.org.pl/~ksn/>

## Związek Nauczycielstwa Polskiego (ZNP)

M. Sławomir Broniarz, President  
Mme Janina Jura, Vice President  
ul. Juliana Smulikowskiego 6/8  
Warszawa  
Poland  
Tel.: +48 (22) 318.92.17  
Fax.: +48 (22) 318.92.19  
Courriel: [znp@znp.edu.pl](mailto:znp@znp.edu.pl)  
Site web: <http://www.znp.edu.pl>

## Portugal

### Federação Nacional da Educação (FNE)

M. Jorge Gomes dos Santos, President  
M. Joaquim João Martins Dias da Silva, General  
Secretary  
Rua de Costa Cabral, 1035  
Porto  
Portugal  
Tel.: +351 22.50.17.38.80  
Fax.: +351 225.09.29.06  
Courriel: [secretariado@fne.pt](mailto:secretariado@fne.pt)  
Courriel: [secretario.geral@fne.pt](mailto:secretario.geral@fne.pt)  
Site web: <http://www.fne.pt>

### Federação Nacional dos Professores (FENPROF)

M. João Cunha Serra, Président  
M. Mario Nogueira, Secrétaire général  
Mme Manuela Mendonça,  
R. Fialho de Almeida 3  
Lisboa  
Portugal  
Tel.: +351 213.81.91.90  
Fax.: +351 213.81.91.98  
Courriel: [fenprof@fenprof.pt](mailto:fenprof@fenprof.pt)  
Site web: <http://www.fenprof.pt>

### Sindicato Nacional e Democrático dos Professores (SINDEP)

M. João Rios, General Secretary  
Avenida Almirante Reis, nº75 Piso -1º Dto  
Lisboa  
Portugal  
Tel.: +351 218.06.01.98  
Fax.: +351 218.28.33.17  
Courriel: [sindep@zonmail.pt](mailto:sindep@zonmail.pt)  
Site web: <http://www.sindep.pt>

## Rép. centrafricaine

### Syndicat National des Enseignants Autonomes de Centrafrique (SYNEAC)

M. Etienne-Paulin Songoli, General Secretary  
B.P. 386 KM 5  
Bangui  
Central African Republic  
Tel.: +236 06.19.15  
Fax.: +236 61.35.61

## Rép. Dominicaine

### Asociación Dominicana de Profesores (ADP)

M. Eduardo Hidalgo, Presidente  
Mme Primitiva Medina, Secretaria General  
Mme Maria Teresa Cabrera,  
Calle Cervantes No. 57  
Santo Domingo  
Dominican Republic  
Tel.: +1 (809) 687.32.68  
Fax.: +1 (809) 687.58.00  
Courriel: [adpinstitucion@gmail.com](mailto:adpinstitucion@gmail.com)  
Courriel: [asociaciondominicanadeprofesores@hotmail.com](mailto:asociaciondominicanadeprofesores@hotmail.com)  
Site web: <http://adpماجستير.org/>

### Asociación Nacional de Profesionales y Técnicos de la Educación (ANPROTED)

M. Etanislao Castillo Reynoso, President  
M. Juan Ramón Santana Pérez, Secretario General  
Ave. V Centenario Edificio No.2, apto. 2B Sector  
Villa Juana, Distrito Nacional  
Santo Domingo  
Dominican Republic  
Tel.: +1 (809) 684.18.48  
Fax.: +1 (809) 221.32.17  
Courriel: [anproted.03org@hotmail.com](mailto:anproted.03org@hotmail.com)  
Courriel: [anproted\\_org@hotmail.com](mailto:anproted_org@hotmail.com)  
Site web: <http://www.anproted.blogspot.com>

### Federación de Asociaciones de Profesores de la Universidad Autónoma de Santo Domingo (FAPROUASD)

M. Santiago Guillermo, Presidente  
M. Rafael Cisneros, Secretario General  
Edificio FAPROUASD y ASODEMU, 3er. Piso Calle  
Cristóbal de Llerena Esquina Juan Sánchez  
Ramírez Ciudad Universitaria  
Santo Domingo  
Dominican Republic  
Tel.: +1 (809) 686.12.41  
Fax.: +1 (809) 686.13.47  
Courriel: [faprouasd@hotmail.com](mailto:faprouasd@hotmail.com)

### Czech and Moravian Trade Union of Workers in Education (CMOS-PS)

M. Frantisek Dobsik, President

Mme Gabriela Tlapová

Senovážné náměstí 23,  
Prague 1  
Czech Republic  
Tel.: +420 222.72.17.21  
Fax.: +420 222.72.26.85  
Courriel: [cmos.skolstvi@cmkos.cz](mailto:cmos.skolstvi@cmkos.cz)

## Roumanie

### Federația Națională Sindicală ALMA MATER (ALMA-MATER)

M. Anton Hadar, Président

Prof. Aurel Alecu, Secrétaire général

1 Schitul Măgureanu Str.,  
Bucarest  
Romania  
Tel.: +40 (21) 312.29.57  
Fax.: +40 (21) 312.25.97  
Courriel: [secretaram@ucp.ro](mailto:secretaram@ucp.ro)  
Site web: <http://www.almamater.ro>

### Fédération des Syndicats de l'Éducation SPIRU-HARET (FSE "SPIRU HARET")

M. Marius Ovidiu Nistor, Président

M. Tudor Spiridon, Secrétaire général

Str. Tunari nr. 41 sector 2  
Bucarest  
Romania  
Tel.: +40 (21) 210.24.09  
Fax.: +40 (21) 210.41.65  
Courriel: [office@fsespiruharet.ro](mailto:office@fsespiruharet.ro)  
Courriel: [fsespiruharet@fsespiruharet.ro](mailto:fsespiruharet@fsespiruharet.ro)  
Site web: <http://www.fsispiruharet.ro>

### Fédération des Syndicats Libres de l'Enseignement (FSLE)

M. Simion Hancescu, Président

Mme Alexandra Cornea, Director, International Relations

Bd. Regina Elisabeta, 32  
Bucharest  
Romania  
Tel.: +40 (21) 315.78.70  
Fax.: +40 (21) 312.58.37  
Courriel: [fsli@upcmail.ro](mailto:fsli@upcmail.ro)  
Courriel: [fsli@fsli.ro](mailto:fsli@fsli.ro)  
Site web: <http://www.fsli.ro>

### Association of Teachers and Lecturers (ATL)

M. Mark Baker, President

Mme Mary Bousted, General Secretary

7 Northumberland Street  
London  
United Kingdom  
Tel.: +44 20.79.30.64.41  
Fax.: +44 20.79.30.13.59  
Site web: <http://www.atl.org.uk>

### Educational Institute of Scotland (EIS)

M. Pat Flanagan, President

M. Larry Flanagan, General Secretary

46 Moray Place  
Edinburgh, Scotland  
United Kingdom  
Tel.: +44 13.12.25.62.44  
Fax.: +44 13.12.20.31.51  
Courriel: [enquiries@eis.org.uk](mailto:enquiries@eis.org.uk)  
Site web: <http://www.eis.org.uk>

### NASUWT - The Teachers' Union (NASUWT)

M. Graham Dawson, President

Mme Chris Keates, General Secretary

Hillscourt Education Centre  
Rosehill  
Rednal  
Birmingham  
United Kingdom  
Tel.: +44 12.14.53.61.50  
Fax.: +44 12.14.57.62.09  
Courriel: [nasuwt@mail.nasuwt.org.uk](mailto:nasuwt@mail.nasuwt.org.uk)  
Site web: <http://www.teachersunion.org.uk>

### National Union of Teachers (NUT-UK)

Mme Philpa Harvey, President

Mme Christine Blower, General Secretary

Mme Samidha Garg, Principal Officer, Race, Equality and International Relations  
Hamilton House, Mabledon Place  
London  
United Kingdom  
Tel.: +44 20.73.88.61.91  
Fax.: +44 20.73.87.84.58  
Courriel: [enquiries@nut.org.uk](mailto:enquiries@nut.org.uk)  
Courriel: [r.baxter@nut.org.uk](mailto:r.baxter@nut.org.uk)  
Site web: <http://www.teachers.org.uk>

### Scottish Secondary Teachers' Association (SSTA)

M. Robert MacMillan, Acting-President

M. Seamus Searson, General Secretary

14 West End Place  
Edinburgh, Scotland  
United Kingdom  
Tel.: +44 13.13.13.73.00  
Fax.: +44 13.13.46.80.57  
Courriel: [info@ssta.org.uk](mailto:info@ssta.org.uk)  
Site web: <http://ssta.org.uk>

## **Ulster Teachers' Union (UTU-UK)**

Mme Julie Orr, President  
Prof. Avril Hall Callaghan, General Secretary  
94 Malone Road  
Belfast, Northern Ireland  
United Kingdom  
Tel.: +44 28.90.66.22.16  
Fax.: +44 28.90.68.32.96  
Courriel: [office@utu.edu](mailto:office@utu.edu)  
Site web: <http://www.utu.edu>

## **University and College Union (UCU)**

Mme Elizabeth Lawrence, President  
Mme Sally Hunt, General Secretary  
Carlow Street  
London  
United Kingdom  
Tel.: +44 20.77.56.25.00  
Fax.: +44 20.77.56.25.01  
Courriel: [hq@ucu.org.uk](mailto:hq@ucu.org.uk)  
Site web: <http://www.ucu.org.uk>

## **Russie**

---

### **Education and Science Employees' Union of Russia (ESEUR)**

Mme Galina Merkulova, President  
M. Nikolai Kolobashkin, International Secretary  
Leninski Prospekt 42 - room 31-09  
Moscow  
Russia  
Tel.: +7 (495) 938.87.77  
Fax.: +7 (495) 930.68.15  
Courriel: [eseur15@gmail.com](mailto:eseur15@gmail.com)  
Courriel: [eseur@thebat.net](mailto:eseur@thebat.net)  
Site web: <http://www.ed-union.ru>

## **Rwanda**

---

### **Syndicat des Enseignants et Autres Personnels de l'Éducation (SYNEDUC)**

M. Jean Bosco Mbonabucya, President  
M. Abdon Faustin Nkotanyi, General Secretary  
P.O. Box 6512  
Rwanda  
Tel.: +250 788.59.60.15  
Courriel: [syneducrw@yahoo.fr](mailto:syneducrw@yahoo.fr)

### **Syndicat du Personnel de l'Éducation (SYPERWA)**

M. Sylvestre Vuguziga, Président  
M. Faustin Kanamugire, Secrétaire Général  
B.P. 400  
Kigali  
Rwanda  
Tel.: +250 788.48.95.81  
Courriel: [syperwa@yahoo.fr](mailto:syperwa@yahoo.fr)

## **Syndicat National des Enseignants du Primaire (SNEP-Rwanda)**

M. Narcisse Kayiranga, Président  
M. Faustin Harelimana, Secrétaire général  
BP 2382  
Kigali  
Rwanda  
Tel.: +250 855.80.91  
Fax.: +250 772.77  
Courriel: [snep.rwanda@yahoo.com](mailto:snep.rwanda@yahoo.com)

## **Saint-Christophe-et-Nièves**

---

### **Nevis Teachers' Union (NTU)**

Mme Ornette Webbe, President  
P.O. Box 599  
Charlestown  
Saint Kitts and Nevis  
Tel.: +1 (869) 469.56.63  
Fax.: +1 (869) 469.57.06  
Courriel: [ntu@nevisteachersunion.com](mailto:ntu@nevisteachersunion.com)  
Courriel: [dbee12@gmail.com](mailto:dbee12@gmail.com)  
Site web: <http://www.nevisteachersunion.com>

### **St. Kitts Teachers' Union (SKTU)**

M. Ron Dublin Collins, President  
Mme Carlene Henry-Morton, General Secretary  
P.O. Box 545  
Basseterre  
Saint Kitts and Nevis  
Tel.: +1 (869) 465.19.21  
Fax.: +1 (869) 465.19.21  
Courriel: [stkittsteachersunion@yahoo.com](mailto:stkittsteachersunion@yahoo.com)  
Courriel: [info@stkittsteachersunion.org](mailto:info@stkittsteachersunion.org)  
Site web: <http://stkittsteachersunion.org>

## **Sainte Lucie**

---

### **St. Lucia Teachers' Union (SLTU)**

M. Julian Monroe, President  
M. Wayne Cumberbatch, General Secretary  
P.O. Box 821  
Castries  
Saint Lucia  
Tel.: +1758 452.44.69  
Fax.: +1758 453.66.68  
Courriel: [sltu@candw.lc](mailto:sltu@candw.lc)  
Courriel: [info@stluciateachersunion.com](mailto:info@stluciateachersunion.com)  
Site web: <http://www.stluciateachersunion.com>



## Saint Martin

---

### Windward Islands Teachers Union (WITU)

Mme Claire Elshot-Aventurin, President  
Mme Roxsana Pantophlet, General Secretary  
P.O. Box 1101 Madame Estate Rembrandt plein #39  
Philipsburg, St. Maarten  
Saint Martin  
Tel.: +1-721-542.26.94  
Fax.: +1-721-542.26.94  
Courriel: [winslanteach@yahoo.com](mailto:winslanteach@yahoo.com)  
Site web: <http://www.witu.info>

## Saint Vincent et les Grenadines

---

### St. Vincent and the Grenadines Teachers' Union (SVGTU)

M. Trevor Oswald Robinson, President  
Mme Margaret Lewis-Jackson, General Secretary  
P.O. Box 304  
Kingstown  
Saint Vincent and the Grenadines  
Tel.: +1 (784) 457.10.62  
Fax.: +1 (784) 456.10.98  
Courriel: [svgtu@vincysurf.com](mailto:svgtu@vincysurf.com)

## Samoa

---

### Samoa National Teachers' Association (SNTA)

Mme Laititi Belford Su'a Alaifea, President  
Mme Epenesa Esera,  
P.O.Box 1133  
Apia  
Samoa  
Tel.: +685 246.14  
Fax.: +685 209.38

## Sao Tome et Principe

---

### Sindicato dos Professores e Educadores de Sao Tome e Principe (SINPRESTEP)

M. Gastão Da Graça Ferreira, Secrétaire général  
Avenida Kwama Nkuma no. 2 P.O. Box 41  
Sao Tome  
Sao Tome and Principe  
Tel.: +239 990.47.26  
Courriel: [sinprestep@cstome.net](mailto:sinprestep@cstome.net)

## Sénégal

---

### Syndicat Autonome de l'Enseignement Supérieur (SAES)

M. Seydi Ababacar Sy Ndiaye, Secrétaire général  
B.P. 5432  
Dakar-Fann  
Senegal  
Tel.: +221 338.25.29.00  
Fax.: +221 338.25.24.06  
Courriel: [saes@saes.sn](mailto:saes@saes.sn)  
Site web: <http://www.saes.sn>

### Syndicat des Professeurs du Sénégal (SYPROS)

Mrs. Marième Sakho Dansokho, Secrétaire générale  
Bourse du Travail CNTS 7 Avenue du Président  
Lamine Guèye  
Dakar  
Senegal  
Tel.: +221 338.21.83.81  
Fax.: +221 338.21.77.71  
Courriel: [pfesypros@yahoo.fr](mailto:pfesypros@yahoo.fr)  
Courriel: [sypros@orange.sn](mailto:sypros@orange.sn)

### Syndicat National de l'Enseignement Élémentaire (SNEEL-CNTS)

Mme Fatoumata Bintou Yafa, Secrétaire générale  
Mme Amy Sarr, Secrétaire chargée de l'administration  
B.P. 937  
Dakar  
Senegal  
Tel.: +221 338.21.04.91  
Fax.: +221 338.21.77.71  
Courriel: [sneel-cnts@orange.sn](mailto:sneel-cnts@orange.sn)  
Courriel: [cnts@sentoo.sn](mailto:cnts@sentoo.sn)

### Syndicat unitaire et démocratique des enseignants du Sénégal (SUDES)

Amadou Diaoune, General Secretary  
Mme Seynabou Gaye, Présidente du mouvement des femmes  
BP 10 224  
Dakar  
Senegal  
Tel.: +221 338.35.09.51  
Fax.: +221 338.93.52.99  
Courriel: [sudes\\_senegal@yahoo.fr](mailto:sudes_senegal@yahoo.fr)  
Courriel: [sudes.senegal@gmail.com](mailto:sudes.senegal@gmail.com)  
Site web: <http://sudes.africa-web.org>

### Union Démocratique des Enseignantes et des Enseignants du Sénégal (UDEN)

Mme Awa Wade, Secrétaire générale  
B.P. 10 841 Dakar HLM  
Dakar  
Senegal  
Tel.: +221-33-825.32.61  
Fax.: +221-33-824.80.13  
Courriel: [uden@orange.sn](mailto:uden@orange.sn)  
Courriel: [uden@sentoo.sn](mailto:uden@sentoo.sn)  
Site web: <http://www.udensenegal.org>



## Serbie

---

### **Autonomous Union of Employees in Science and Research of Serbia (SSS-Serbia)**

Mme Djurdjica Jovovic, President  
Mme Milena Milovanovic, General Secretary  
Dečanska 14/III  
Belgrade  
Serbia  
Tel.: +381 (11) 323.29.63  
Fax.: +381 (11) 334.60.82  
Courriel: [nauka@sindikat.rs](mailto:nauka@sindikat.rs)  
Site web: <http://www.sindikat-nauke.org.rs>

### **Nezavisnost Teachers Trade Union (NTTU)**

Dr. Tomislav Zivanovic, President  
Mme Jelena Radovic, General Secretary  
Nusiceva 4/4  
Belgrade  
Serbia  
Tel.: +381 (11) 334.22.60  
Fax.: +381 (11) 330.67.84  
Courriel: [ugsprov@eunet.rs](mailto:ugsprov@eunet.rs)  
Site web: <http://www.nezavisnost.org.yu/>

### **Teachers Union of Serbia (TUS)**

M. Branislav Pavlovic, President  
Mme Borka Visnic, International Cooperation  
Decanska 14 / VI  
Belgrade  
Serbia  
Tel.: +381 (11) 323.63.59  
Fax.: +381 (11) 323.32.29  
Courriel: [obrazovanje@sindikat.rs](mailto:obrazovanje@sindikat.rs)  
Site web: <http://www.sind-obr.org.rs>

## Sierra Leone

---

### **Sierra Leone Teachers' Union (SLTU)**

M. Mohamed Bangura S., President  
M. Davidson Aloysius Kuyateh, General Secretary  
P.O. Box 477  
Freetown  
Sierra Leone  
Tel.: +232 (22) 26.32.53  
Fax.: +232 (22) 22.44.39  
Courriel: [sltusl@yahoo.com](mailto:sltusl@yahoo.com)

## Singapour

---

### **Singapore Tamil Teachers' Union (STTU)**

M. Sithambaram Samikannu, President  
M. M.S. Nalluraj, General Secretary  
394, Race Course Road  
Singapore  
Singapore  
Tel.: +65 62.93.56.44  
Fax.: +65 62.93.98.24  
Site web: <http://www.tamilteacher.org.sg>

### **Singapore Teachers' Union (STU)**

M. Mike Thiruman, President  
M. Teck Hee Edwin Lye, General Secretary  
583 Serangoon Road  
Singapore  
Singapore  
Tel.: +65 64.52.44.03  
Fax.: +65 64.58.41.63  
Courriel: [stu@stu.org.sg](mailto:stu@stu.org.sg)  
Site web: <http://www.stu.org.sg>

## Slovaquie

---

### **Trade Union of Workers in Education and Science (OZPŠaV)**

M. Pavel Ondek, President  
M. Juraj Stodolovsky, International Secretary  
Vajnorska 1  
Bratislava  
Slovakia  
Tel.: +421 (2) 50.24.04.13  
Fax.: +421 (2) 55.42.44.48

### **Union des Travailleurs de l'Enseignement et de la Science du Syndicat Indépendant de la Slovaquie (ZPŠaV NKOS)**

Mrs. Maria Briganova, Présidente  
Mme Kristina Sotakova, Secrétaire générale  
Františkánska 2  
Trnava  
Slovakia  
Tel.: +421 (33) 551.10.79  
Fax.: +421 (33) 551.10.79  
Courriel: [zpsav\\_nkos@centrum.sk](mailto:zpsav_nkos@centrum.sk)

## Slovénie

---

### Education, Science and Culture Trade Union of Slovenia (ESTUS)

Mme Jelka Velički, President

Branimir Strukelj, General Secretary

Oražnova ulica 3p. p. 196

Ljubljana

Slovenia

Tel.: +386 (1) 244.09.00

Fax.: +386 (1) 244.09.20

Courriel: [info@sviz.si](mailto:info@sviz.si)

Site web: <http://www.sviz.si>

## Somalie

---

### Somalia National Union of Teachers (SNUT)

M. Ali Dwali Daher, President

M. Yaqub Moalim, Secretary General

Mogadishu

Somalia

Tel.: +252 24.11.09.99

Courriel: [somteachers@hotmail.com](mailto:somteachers@hotmail.com)

Courriel: [s.n.u.t@hotmail.com](mailto:s.n.u.t@hotmail.com)

## Sri Lanka

---

### All Ceylon Union of English Teachers (ACUET)

Mme Ramani Jayaweera, President

M. M.A. Stanley Perera, General Secretary

6/4 Ananda MawathaBeddegana

Kotte Sri Jayawardenapura

Sri Lanka

Tel.: +94 (1) 865.68.00

Fax.: +94 (1) 285.64.00

Courriel: [acuet@eweb.lk](mailto:acuet@eweb.lk)

Site web: <http://www.acuet.org>

### All Ceylon Union of Teachers (ACUT)

Dr. Gerard Fernando, President

Mme Ethige Maria Angela Bernadette Silva  
Wijesinghe, General Secretary

Canada House, 40Centre Road

Colombo

Sri Lanka

Tel.: +94 (1) 12.52.92.56

Fax.: +94 (1) 12.52.92.56

Courriel: [acut.mail@gmail.com](mailto:acut.mail@gmail.com)

Courriel: [newton.acut@gmail.com](mailto:newton.acut@gmail.com)

### All Ceylon Union of Teachers (Government) (ACUT(G))

M. D.A. Ramanayake, President

M. Wijekerthi Weerawarna, General Secretary

75, Kanduboda

Delgoda

Sri Lanka

Tel.: +94 602.14.67.68

Fax.: +94 (1) 12.52.92.56

Courriel: [acutgsrilanka@yahoo.com](mailto:acutgsrilanka@yahoo.com)

Courriel: [acutg1@gmail.com](mailto:acutg1@gmail.com)

### Ceylon Tamil Teachers' Union (CTTU)

M. V. T. Saha Rhevarajah, President

M. Sara Puwaneswaran, General Secretary

Trincomalee Office206/1, Main Street

Trincomalee

Sri Lanka

Tel.: +94 (26) 222.37.08

Fax.: +94 (1) 12.50.27.27

Courriel: [tamilteachers@gmail.com](mailto:tamilteachers@gmail.com)

### Sri Lanka Independent Teachers' Union (SLITU)

Mme Vasanta Hanbatangoba, President

M. S.N. Nissanka Fernando, General Secretary

M. M. P. Mendis,

No. 30, TB Jaya Mawatha

Colombo

Sri Lanka

Tel.: +94 602.22.96.27

Courriel: [chiefsecretary.slitu@gmail.com](mailto:chiefsecretary.slitu@gmail.com)

Courriel: [slitu.lanka@gmail.com](mailto:slitu.lanka@gmail.com)

### Union of Sri Lanka Teachers Solidarity (USLTS)

M. Cyril Hewa Garusinghe Dapanage, President

Mme Degiri Malathie Mendis Seneviratne, General  
Secretary

166, Madampitiya Road

Moderu, Colombo

Sri Lanka

Tel.: +94 (47) 224.53.85

Fax.: +94 (1) 12.52.92.56

Courriel: [uslts.org@gmail.com](mailto:uslts.org@gmail.com)

## Suède

---

### Lärarnas Riksförbund (LR)

M. Bo Jansson, President

M. Lars Hallenberg, General Secretary

Box 3529

Stockholm

Sweden

Tel.: +46 86.13.27.00

Fax.: +46 821.91.36

Courriel: [lr@lr.se](mailto:lr@lr.se)

Site web: <http://www.lr.se>

## Swedish Association of University Teachers (SULF)

M. Christoph Bargholtz, President  
Dr. Git Claesson Pipping, General Secretary

Box 1227  
Stockholm  
Sweden  
Tel.: +46 850.58.36.10  
Fax.: +46 850.58.36.01  
Courriel: [kansli@sulf.se](mailto:kansli@sulf.se)  
Courriel: [rlm@kth.se](mailto:rlm@kth.se)  
Site web: <http://www.sulf.se>

## Swedish Teachers' Union (Läraryrbundet)

Mme Johanna Jaara Åstrand, President  
M. Sixten Frixon, General Secretary

Mme Paula Engwall,  
P.O. Box 12229  
Stockholm  
Sweden  
Tel.: +46 87.37.65.00  
Fax.: +46 86.56.94.15  
Courriel: [kansli@lararforbundet.se](mailto:kansli@lararforbundet.se)  
Site web: <http://www.lararforbundet.se>

## Suisse

---

### Dachverband Schweizer Lehrerinnen und Lehrer (LCH)

M. Beat Werner Zemp, President  
Mme Franziska Peterhans, General Secretary

Ringstrasse 54  
Zürich  
Switzerland  
Tel.: +41 13.15.54.54  
Fax.: +41 13.11.83.15  
Courriel: [info@lch.ch](mailto:info@lch.ch)  
Site web: <http://www.lch.ch>

### Schweizerischer Verband des Personals Öffentlicher Dienste (VPOD)

Mme Katharina Prelicz, President  
M. Stefan Giger, General Secretary  
Birmensdorferstrasse 67  
Zürich  
Switzerland  
Tel.: +41 12.66.52.52  
Fax.: +41 12.66.52.53  
Courriel: [vpod@vpod-ssp.ch](mailto:vpod@vpod-ssp.ch)  
Courriel: [christine.flitner@vpod-ssp.ch](mailto:christine.flitner@vpod-ssp.ch)  
Site web: <http://www.vpod.ch>

### Syndicat des enseignants romands(SER)

M. Georges Pasquier, Président  
M. Jean-Marc Haller, Secrétaire général

Avenue de la Gare 40  
Martigny 1  
Switzerland  
Tel.: +41 (27) 723.59.60  
Fax.: +41 (27) 723.59.61  
Courriel: [ser@le-ser.ch](mailto:ser@le-ser.ch)  
Site web: <http://www.le-ser.ch>

## Suriname

---

### Bond van Leraren (BvL)

M. Wilgo Valies, President  
Mme Asta Bonse, General Secretary  
Frederik Derbystraat 33  
Paramaribo  
Suriname  
Tel.: +597 42.13.35  
Fax.: +597 52.03.72  
Courriel: [bondvleraren@hotmail.com](mailto:bondvleraren@hotmail.com)

### Katholieke Onderwijzers Bond (KOB)

M. Marcellino Nerkust, President  
Mme Piqué Piqué, General Secretary  
Burenstraat 38-40  
Paramaribo  
Suriname  
Tel.: +597 47.53.05  
Fax.: +597 47.53.05  
Courriel: [kobsur@hotmail.com](mailto:kobsur@hotmail.com)

### Surinaamse Openbare Onderwijzersbond (SOB)

M. F Hasselbaink, President  
M. Richard Bouguenon, President  
Albertlaan 7-17Uitvlugt  
Paramaribo  
Suriname  
Courriel: [sobalbert@sr.net](mailto:sobalbert@sr.net)  
Site web: <http://sob80.org/>

## Swaziland

---

### Swaziland National Association of Teachers (SNAT)

M. Freedom Nkhululeko Dlamini, President  
M. Muzikayise Gladwell Mhlanga, Secretary General  
P.O. Box 1575  
Manzini  
Swaziland  
Tel.: +268 505.26.03  
Fax.: +268 505.78.84  
Courriel: [snat@realnet.co.sz](mailto:snat@realnet.co.sz)  
Courriel: [snatgs@gmail.com](mailto:snatgs@gmail.com)  
Site web: <http://www.snat.org.sz/>

## Taiwan

---

### National Teachers Association - R.O.C. (NTA)

M. Hsu-Cheng Chang, President  
M. Chin-Hsu Liu, General Secretary  
No. 27, Minquan West Road, 2nd  
Floor, Zhongshan District,  
Taipei City  
Taiwan  
Tel.: +886 (2) 25.85.75.28  
Fax.: +886 (2) 25.85.75.59  
Courriel: [teacher@nta.org.tw](mailto:teacher@nta.org.tw)  
Site web: <http://www.nta.org.tw>

## Tadjikistan

---

### Trade Union of Education and Science of the Republic of Tajikistan (TUESRT)

M. Abyrazyk Sharifovich Rizoiev, President  
Mme Ochabonu Usmanova, Co-General Secretary  
20, st. Rudaki  
Dushanbe  
Tadjikistan  
Tel.: +992 237.23.35.96  
Fax.: +992 237.23.25.06

## Tanzanie

---

### Tanzania Teachers' Union (TTU)

M. Gratian Mukoba, President  
M. Yahaya Msulwa, General Secretary  
P.O. Box 2196  
Dar es Salaam  
Tanzania  
Tel.: +255 (22) 276.13.49  
Fax.: +255 (22) 276.13.49  
Courriel: [info@ttu.or.tz](mailto:info@ttu.or.tz)

### Zanzibar Teachers Union (ZATU)

M. Rabia N. Majid, President  
M. Mussa O. Tafurwa, General Secretary  
P.O. Box 1497  
Zanzibar  
Tanzania  
Tel.: +255 747.42.65.48  
Fax.: +255 (24) 223.24.96  
Courriel: [zatuznz@gmail.com](mailto:zatuznz@gmail.com)

## Tchad

---

### Syndicat des Enseignants du Tchad (SET)

M. Samuel Guebana, Secrétaire général  
B.P. 2174  
N'Djamena  
Chad  
Tel.: +235 662 96 200  
Fax.: +235 (51) 40.10  
Courriel: [synechad@gmail.com](mailto:synechad@gmail.com)  
Courriel: [set@intnet.td](mailto:set@intnet.td)

## Thaïlande

---

### Education Society of Thailand (EST)

Dr. Numyoot Sonthanapitak, President  
Dr. Sirilak Hanwannanugul, General Secretary  
Rajamangala University of Technology  
TanyaburiRangsit – Nakornnayok Road  
Pathumthani  
Thaïlande  
Tel.: +66 18.09.49.49  
Fax.: +66 (2) 260.01.28  
Site web: <http://www.est.in.th>

### Private School Teachers' Association of Thailand (PSTAT)

Mme Usira Anomasiri, President  
Mme Mantarika Vitoonchart, General Secretary  
4/516 Sahakorn Village Soi 21, Klangkum  
Buangkum  
Bangkok  
Thaïlande  
Tel.: +66 (2) 379.72.39  
Fax.: +66 (2) 731.89.29  
Courriel: [woram86@hotmail.com](mailto:woram86@hotmail.com)

## Timor-Oriental

---

### East Timor Teachers Union (ETTU)

M. Mario Tomas Da Conceicao, President  
M. Francesco Fernandez, General Secretary  
Rua Avenida Liberdade da Imprensa Becussi-  
Baixo Becora  
Dili  
Timor Leste  
Tel.: +670 331.03.81  
Fax.: +670 331.03.81  
Courriel: [ettu\\_national@hotmail.com](mailto:ettu_national@hotmail.com)

## Togo

---

### Fédération des Syndicats de l'Éducation Nationale (FESEN)

M. Sénou Hounsime, Secrétaire général  
Mme Célestine Ayindo, Secrétaire permanente  
B.P. 30499 Quartier Doumasséssé  
Lomé  
Togo  
Tel.: +228 22.22.48.70  
Fax.: +228 22.22.48.70  
Courriel: [fesentogo10@gmail.com](mailto:fesentogo10@gmail.com)  
Site web: <http://www.fesen.csfef.org>

### Fédération Nationale des Syndicats de l'Éducation du Togo (FENASYET)

Prof. Nbuéke Adovi Goeh-Akue, Secrétaire général  
B.P. 3058  
Lomé  
Togo  
Tel.: +228 222.11.17  
Fax.: +228 222.44.41  
Courriel: [cstt@laposte.tg](mailto:cstt@laposte.tg)

## Tonga

---

### Friendly Islands Teachers' Association (FITA)

M. Finau Tutone, President  
M. Beni Simani Sisipa, General Secretary  
P.O. Box 859  
Nuku'Alofa  
Tonga  
Tel.: +676 412.86  
Fax.: +676 239.72  
Courriel: [fita@kalianet.to](mailto:fita@kalianet.to)

## Trinidad et Tobago

---

### Trinidad and Tobago Unified Teachers' Association (T&TUTA)

M. Davanand Sinanan, President  
M. Fizroy Daniel, General Secretary  
Corner Fowler Street & Southern Main Road  
Curepe  
Trinidad and Tobago  
Tel.: +1 (868) 645.21.34  
Fax.: +1 (868) 662.18.13  
Courriel: [gensec.ttuta@gmail.com](mailto:gensec.ttuta@gmail.com)  
Site web: <http://www.ttuta.net>

## Tunisie

---

### Fédération générale de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (FGESRS)

M. Boujarra Hassine, Secrétaire général  
M. Khaled Nouicer, Secrétaire général adjoint  
16 Avenue de Carthage 3ème étage  
Tunis  
Tunisie  
Tel.: +216 (7) 125.58.15  
Fax.: +216 (7) 125.58.15  
Courriel: [fgesrs@yahoo.fr](mailto:fgesrs@yahoo.fr)

### Syndicat général de l'enseignement de base (Sgeb)

M. Taher Dhaker, Secrétaire Général  
17, rue Souk Ahras  
Tunis  
Tunisie  
Tel.: +216 (9) 425.95.77  
Fax.: +216 (7) 133.75.93  
Courriel: [sgeb.sgeb@hotmail.com](mailto:sgeb.sgeb@hotmail.com)

### Syndicat Général de l'Enseignement Secondaire (SGES)

M. Yaakoubi Lassad, Secrétaire général  
M. Abderrahmen Hdhili, Responsable international  
17 rue Souk Ahras  
Tunis  
Tunisie  
Tel.: +216 (7) 133.24.00  
Fax.: +216 (7) 133.76.67  
Site web: <http://seg-education3.blogspot.com>

### Syndicat Général des Inspecteurs de l'Enseignement Primaire (SGIEP)

M. Nouredine Chemingui, Secrétaire général  
c/o UGTT 29 rue Med Ali  
Tunis  
Tunisie  
Tel.: +216 (9) 742.62.42

## **Syndicat National des Médecins, Dentistes et Pharmaciens Hospitalo Universitaires (SNMDPHU)**

Dr. Habiba Mizouni  
c/o UGTT29, place Med Ali  
Tunis  
Tunisia  
Tel.: +216-98-34 25 40  
Fax.: +216-71-56 22 17

## **Turquie**

---

### **Education and Science Workers' Union of Turkey (EGITIM-SEN)**

M. Kamuran Karaca, President  
Mme Sakine Esen Yilmaz, General secretary  
Willy Brandt Sokak No: 13Cinnah Caddesi  
Cankaya  
Ankara  
Turkey  
Tel.: +90 (312) 439.01.14  
Fax.: +90 (312) 439.01.18  
Courriel: [international@egitimsen.org.tr](mailto:international@egitimsen.org.tr)  
Site web: <http://www.egitimsen.org.tr>

## **Tuvalu**

---

### **Tuvalu Teachers' Association (TTA)**

M. Hauma Penehuro, President  
M. Temukisa Ielemia, General Secretary  
2 Viliki RoadNauti Primary School  
Funafuti  
Tuvalu  
Tel.: +688 208.58  
Fax.: +688 208.32

## **Ukraine**

---

### **Free Trade Union of Education and Science of Ukraine (VPONU)**

M. Volodymyr Fundovnyi, President  
M. Oleg Berdnick, International Secretary  
65 Vel. Vasyilkivska Str.room 39  
Kyiv  
Ukraine  
Tel.: +380 (44) 287.33.38  
Fax.: +380 (44) 287.72.83  
Courriel: [info@kvpu.org.ua](mailto:info@kvpu.org.ua)  
Courriel: [international-dep@kvpu.org.ua](mailto:international-dep@kvpu.org.ua)

### **Trade Union of Education and Science Workers of Ukraine (STESU)**

M. Georgii Trukhanov, Président  
Mme Kateryna Maliuta-Osaulova, International Secretary  
5, Druzhby Narodiv boulevard  
Kiev  
Ukraine  
Tel.: +380 (44) 278.62.51  
Fax.: +380 (44) 278.62.51  
Site web: <http://www.pou.org.ua>

## **Uruguay**

---

### **Federación Democrática de Maestros y Funcionarios de Educación Primaria (FEDMYFEP)**

Mme Leticia Alves Montanari, Presidenta  
Mme Sonia Medina, Secretaria General  
Avenida Rincón 1321  
Ciudad Fray Bentos, Departamento de Río Negro  
Uruguay  
Tel.: +598 562.29.06  
Fax.: +598 45.62.40.86  
Courriel: [fedmyfep@hotmail.com](mailto:fedmyfep@hotmail.com)  
Courriel: [fedmyfep@adinet.com.uy](mailto:fedmyfep@adinet.com.uy)

### **Federación Uruguaya de Magisterio - Trabajadores de Educación Primaria (FUM-TEP)**

Mme Elbia Pereira, Secretaria General  
Maldonado 1170  
Montevideo  
Uruguay  
Tel.: +598-2-901.39.87  
Fax.: +598-2-900.05.82  
Courriel: [fumtep45@gmail.com](mailto:fumtep45@gmail.com)  
Courriel: [fumtep@adinet.com.uy](mailto:fumtep@adinet.com.uy)  
Site web: <http://www.fumtep.com.uy>

## **Vanuatu**

---

### **Vanuatu Teachers' Union (VTU)**

M. Firiam Arsene, President  
M. Charles Calo, General Secretary  
P.O. Box 287  
Port Vila  
Vanuatu  
Tel.: +678 236.79  
Fax.: +678 269.03

## Vénézuéla

---

### Federación de Educadores de Venezuela (FEV)

M. Angel Marín, Presidente  
M. José Miguel Rodríguez, Secretario General  
Av. Libertador, Residencias El Bosque Edif. Perú - PB. APTO. C-3 Urb. El Bosque  
Caracas  
Venezuela  
Tel.: +58 (212) 761.64.81  
Fax.: +58 (212) 762.07.82  
Courriel: [fetra-educadores@cantv.net](mailto:fetra-educadores@cantv.net)  
Courriel: [fetra-educadores@hotmail.com](mailto:fetra-educadores@hotmail.com)  
Site web: <http://www.fev.org.ve>

### Federación Venezolana de Maestros (FVM)

M. Orlando Alzuru Mendoza, Presidente  
Mme Carmen Teresa Marquez Mendez, Secretaria General  
Calle Este Estadium Nacional Brigido Iriarte Qta. FVM. Urb. Las Fuentes El Paraíso  
Caracas  
Venezuela  
Tel.: +58 (212) 451.08.07  
Fax.: +58 (212) 451.58.39  
Courriel: [fedvem@gmail.com](mailto:fedvem@gmail.com)  
Site web: <http://www.fvmaestros.org>

## Yémen

---

### Yemen Teachers Syndicate (YTS)

M. Fouad Dahaba, Presidente  
M. Hussein Al-Kholani, General Secretary  
P.O. Box 14653  
Sana'a  
Yemen  
Tel.: +967 (1) 46.86.90  
Fax.: +967 (1) 40.06.15  
Courriel: [yts2015@hotmail.com](mailto:yts2015@hotmail.com)

## Zambie

---

### Basic Education Teachers Union of Zambia (BETUZ)

M. Cosmas Mukuka, President  
M. Jeffrey Langa Simuntala, general Secretary  
P.O. Box 31131  
Lusaka  
Zambia  
Tel.: +260 (1) 25.53.62  
Fax.: +260 (1) 25.53.73  
Courriel: [petuzorganisation@yahoo.com.au](mailto:petuzorganisation@yahoo.com.au)

### Secondary School Teachers' Union of Zambia (SESTUZ)

M. Nyambe Sefulo, President  
M. Wamuyuwa, General Secretary  
P.O. Box 80153  
Kabwe  
Zambia  
Tel.: +260 522.24.83  
Fax.: +260 522.18.67  
Courriel: [sestuz@zamtel.zm](mailto:sestuz@zamtel.zm)

### Zambia National Union of Teachers (Znut)

M. Henry Chinyama Kapenda, President  
M. Newman Bubala, General Secretary  
P.O. Box 31914  
Lusaka  
Zambia  
Tel.: +260 (2) 121.46.24  
Fax.: +260 (2) 184.57.68  
Courriel: [znut@zamtel.zm](mailto:znut@zamtel.zm)  
Courriel: [znutpa@znut.org.zm](mailto:znutpa@znut.org.zm)  
Site web: <http://www.znut.org.zm/>

## Zimbabwe

---

### College Lecturers Association of Zimbabwe (COLAZ)

M. David Dzatsunga, President  
M. Nickson Madovi, General Secretary  
No 90 Alverstone Court, Zimrights House,  
4<sup>th</sup> Street  
Harare  
Zimbabwe  
Tel.: +263 (4) 70.72.78  
Fax.: +263 (4) 70.72.68  
Courriel: [coluz2009@gmail.com](mailto:coluz2009@gmail.com)

### National Education Union of Zimbabwe (NEUZ)

M. Isaiah Martin Dembure, President  
M. Headman T.C. Mangwadu, General Secretary  
P.O. Box 10911  
Harare  
Zimbabwe  
Tel.: +263 (1) 177.61.86  
Fax.: +263 (1) 179.10.42  
Courriel: [nationaleducationunionofzimbab@gmail.com](mailto:nationaleducationunionofzimbab@gmail.com)



## **Progressive Teachers' Union of Zimbabwe (PTUZ)**

M. Takavafira Zhou, President

M. Raymond Majongwe, Secretary General

P.O. Box CR 620 Cranborne

Harare

Zimbabwe

Tel.: +263 772.35.82.74

Fax.: +263 (4) 74.19.37

Courriel: [admin@ptuz.org](mailto:admin@ptuz.org)

Courriel: [ptuz@africaonline.co.zw](mailto:ptuz@africaonline.co.zw)

Site web: <http://www.ptuz.org.zw/>

## **Zimbabwe Educational Scientific and Cultural Workers Union (ZESSCWU)**

M. Amos Runhare, President

M. Sylvester Nhamoigere Mutindindi, General  
Secretary

P.O. Box CY 95

Harare

Zimbabwe

Tel.: +263 (4) 70.47.47

Fax.: +263 (4) 70.47.47

Courriel: [zesscwu@africaonline.co.zw](mailto:zesscwu@africaonline.co.zw)

## **Zimbabwe Teachers' Association (ZIMTA)**

M. Richard Gundane, National President

M. John Mulilo, National Secretary General

to CEO

P.O.Box 1440

Zimbabwe

Tel.: +263 (4) 79.59.31

Fax.: +263 (4) 79.10.42

Courriel: [info@zimta.co.zw](mailto:info@zimta.co.zw)

Site web: <http://www.zimta.org.zw>

# Fédérations Syndicales

## International Trade Union Confederation (ITUC)

**Sharan Burrow, General Secretary**  
5 Bld du Roi Albert II  
B-1210 Bruxelles  
BELGIUM  
Tel: +32-2-224.02.11  
Fax: +32-2-224.58.15  
Courriel: [info@ituc-csi.org](mailto:info@ituc-csi.org)  
Site web: <http://www.ituc-csi.org>

## Education International (EI)

**Fred van Leeuwen, General Secretary**  
5 Bld du Roi Albert II – 8th floor  
B-1210 Bruxelles  
BELGIUM  
Tel: +32-2-224.06.11  
Fax: +32-2-224.06.06  
Courriel: [headoffice@ei-ie.org](mailto:headoffice@ei-ie.org)  
Site web: <http://www.ei-ie.org>

## International Arts and Entertainment Alliance (IAEA)

**Benoît Machuel, General Secretary**  
c/o International Federation of Musicians (FIM)  
21 bis, rue Victor Massé  
F-75009 Paris  
France  
Tel: +33-1.45.26.31.23  
Fax: +33-1.45.26.31.57  
Courriel: [contact@iaea-globalunion.org](mailto:contact@iaea-globalunion.org)  
Site web: <http://www.iaea-globalunion.org>

## IndustriALL Global Union (IndustriALL)

**Jyrki Raina, General Secretary**  
54bis, route des Acacias  
Case Postale 1516  
CH-1227 Geneva  
SWITZERLAND  
Tel: +41-22-308.50.50  
Fax: +41-22-308.50.55  
Courriel: [info@industrialall-union.org](mailto:info@industrialall-union.org)  
Site web: <http://www.industrialall-union.org>

## International Federation of Journalists (IFJ)

**Anthony Bellanger, General Secretary**  
IPC-Residence Palace, Bloc C  
Rue de la Loi 155  
B-1040 Brussels  
BELGIUM  
Tel: +32-2-235.22.00  
Fax: +32-2-235.22.19  
Courriel: [ifj@ifj.org](mailto:ifj@ifj.org)  
Site web: <http://www.ifj.org>

## Public Services International (PSI)

**Rosa Pavanelli, General Secretary**  
45, Avenue Voltaire, BP 9  
F-01211 Ferney-Voltaire Cedex,  
FRANCE  
Tel: +33-4.50.40.64.64  
Fax: +33-4.50.40.73.20  
Courriel: [psi@world-psi.org](mailto:psi@world-psi.org)  
Site web: <http://www.world-psi.org>

## UNI Global Union (UNI)

**Philip Jennings, General Secretary**  
Avenue Reverdil 8-10  
CH-1260 Nyon  
SWITZERLAND  
Tel: +41-22-365.21.00  
Fax: +41-22-365.21.21  
Courriel: [contact@uniglobalunion.org](mailto:contact@uniglobalunion.org)  
Site web: <http://www.uniglobalunion.org>

## Building & Wood Workers International (BWI)

**Ambet Yuson, General Secretary**  
54, route des Acacias  
CH-1227 Carouge (GE)  
SWITZERLAND  
Tel: +41-22-827.37.77  
Fax: +41-22-827.37.70  
Courriel: [info@bwint.org](mailto:info@bwint.org)  
Site web: <http://www.bwint.org>

## International Union of Food, Agricultural, Hotel, Restaurant, Catering, Tobacco and Allied Workers' Associations (IUFA)

**Ron Oswald, General Secretary**  
Rampe du Pont-Rouge, 8  
CH-1213 Petit-Lancy  
SWITZERLAND  
Tel: +41-22-793.22.33  
Fax: +41-22-793.22.38  
Courriel: [iuf@iuf.org](mailto:iuf@iuf.org)  
Site web: <http://www.iuf.org>

## International Transport Workers' Federation (ITF)

**Stephen Cotton, General Secretary**  
ITF House  
49-60 Borough Road  
GB- London SE1 1DR  
UNITED KINGDOM  
Tel: +44-20-7403.2733  
Fax: +44-20-7357.7871  
Courriel: [mail@itf.org.uk](mailto:mail@itf.org.uk)  
Site web: <http://www.itfglobal.org>

## Trade Union Advisory Committee to the OECD (TUAC)

**John Evans, General Secretary**  
15, Rue la Pérouse  
F-75016 Paris  
France  
Tel: +33-1-55.37.37.37  
Fax: +33-1-47.54.98.28  
Courriel: [tuac@tuac.org](mailto:tuac@tuac.org)  
Site web: <http://www.tuac.org>



Groupe d'élèves dans le corridor menant à leurs classes,  
Bordeaux, France © Perregon / Andia.fr / Reporters



**Education International**  
**Internationale de l'Education**  
**Internacional de la Educaci3n**

**Siège**

5, Bd du Roi Albert II  
1210 Bruxelles, Belgique  
Tel +32 2 224 06 11  
Fax +32 2 224 06 06  
[headoffice@ei-ie.org](mailto:headoffice@ei-ie.org)  
<http://www.ei-ie.org>



**#unite4ed**